



MONTAGNE
DE REIMS

CHARTRE
FORESTIÈRE
DE TERRITOIRE
du Triangle
Marnais

CONTRAT DE PROJET

Forêt d'Exception® Charte forestière de territoire

2021 - 2026



Avec l'accompagnement financier de :

La Région
Grand Est

LE DÉPARTEMENT
Marne

SOMMAIRE

P.3

Historique

P.8

Territoire du Triangle Marnais

P.9

Plan d'action

- p. 9** Plan d'action simplifié
- p. 12** Axe I – Tourisme durable, histoire et patrimoine
- p. 28** Axe II – Communication et sensibilisation
- p. 44** Axe III – Gestion durable
- p. 72** Axe IV – Économie

P.86

Signataires

P.87

Annexes

- p. 88** Perspectives
- p. 89** Plan d'action détaillé

Édition du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
Chemin de Nanteuil, 51480 POURCY.
Directrice de publication : Caroline BENOIT. Responsable de publication : Olaf HOLM.
Design graphique : okowoko.fr. Rédaction : Thibaud RAULT, Solène du PUY.
Crédits photos : © Cyrille Beudot, © Christophe Manquillet, © ONF
Dépôt légal : 2022.

INDICE ALPHABÉTIQUE

des sigles

ADT Marne	Agence de développement touristique de la Marne
AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
ART GE	Agence régionale de tourisme Grand-Est
CD51	Conseil départemental 51
CDRP	Conseil départemental de randonnée pédestre
CENCA	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERFE	Centre de recherche et de formation en écoéthologie
CFT	Charte forestière de territoire
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CRPF	Centre régional pour la propriété forestière
CNPN	Centre national de la protection de la nature
COFOR	Communes forestières
Copil	Comité de pilotage
CUGR	Communauté urbaine du Grand Reims
DDT	Direction départementale des territoires
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDT	Entreprises des territoires
ÉSAD	École supérieure d'Art et de design
ETF	Entrepreneur de travaux forestiers
FD	Forêt domaniale
FDC51	Fédération départementale des chasseurs de la Marne
FE	Forêt d'Exception®
FIBOIS	Fédération interprofessionnelle forêt-bois du Grand-Est
FSC	Forest Stewardship Council
GIC	Groupement d'intérêt cynégétique
ICE	Indice de changement écologique
IFN	Inventaire forestier national
INRAE	Institut national de la recherche agronomique
LiDAR	Light detection and ranging
MHCS	Moët Hennessy Champagne & Services
OFB	Office français de la biodiversité
ONF	Office national des forêts
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PnrMR	Parc naturel régional de la Montagne de Reims
QTFGE	QualiTravaux forestier Grand-Est
RBD	Réserve biologique dirigée
TVB	Trame verte et bleue
URCA	Université de Reims Champagne-Ardenne

HISTORIQUE

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

L'importance des forêts sur le territoire

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été créé en 1976, entre autres pour **préserver le plateau forestier qui figure parmi les plus importants de la Marne** (20 000 ha, 40% du territoire du Parc, 14% de la surface forestière de la Marne). Depuis sa création, le Parc naturel régional a pour objectif de concilier la préservation du massif forestier avec la valorisation économique, tout en permettant le développement des activités de loisirs.

Le Parc naturel régional est situé au cœur du Triangle Marnais, qui regroupe 80% de la population de la Marne et la majorité des entreprises de la filière forêt-bois, regroupées autour des agglomérations de Reims, d'Épernay et de Châlons-en-Champagne. Cette répartition explique pourquoi le territoire du Triangle Marnais a été choisi pour la Charte forestière de territoire.

Avec un territoire boisé à 19%, pour 10 000 ha de forêt publique et 60 000 ha en privée (sans compter les enceintes militaires), la forêt et le bois constituent un **enjeu important pour le Triangle marnais** et ont une place privilégiée.

Cette ressource naturelle et renouvelable doit bénéficier d'une gestion durable et multifonctionnelle à inscrire au sein d'une stratégie territoriale qui lie lieux de production et de consommation.

Historique de création de la Charte forestière de territoire

Entre 2011 et 2014, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a réalisé une étude sur l'intégration des énergies renouvelables sur son territoire.

Étant constitué à 40% de surface forestière, le bois-énergie est ressorti comme le plus gros potentiel du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Afin de connaître la ressource locale en bois-énergie et en bois d'œuvre, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et les Communes forestières ont réalisé, entre 2015 et 2019, un **Plan d'approvisionnement territorial** en bois-énergie et en bois d'œuvre à l'échelle du Triangle Marnais.

À la suite de la réalisation du Plan d'approvisionnement territorial, des axes de travail, en corrélation avec les grands objectifs d'une Charte forestière de territoire, ont été définis. Ces axes ont fait émerger une réelle prise de conscience de l'intérêt de la ressource en bois. Cette ressource renouvelable non-délocalisable a un rôle majeur dans le stockage du carbone et répond parfaitement aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources fossiles.

L'élaboration du Plan d'approvisionnement territorial a également permis de révéler un manque de communication au sein de la filière, élément déclencheur des réflexions sur la création d'une Charte forestière de territoire qui vise à fédérer les partenaires et leur faire prendre conscience de leur importance pour le territoire du Triangle Marnais.

Ancrer les actions au territoire

Toutes ces actions ont permis de faire naître une vraie dynamique auprès des élus locaux et des acteurs de la filière pour développer une Charte forestière de territoire. Cette démarche ne constitue pas un outil supplémentaire, mais plutôt un **moyen de coordonner les différentes politiques publiques et mettre en réseau tous les acteurs de la filière forêt-bois sur le territoire du Triangle Marnais en lien avec le niveau régional.**

Ce projet permet de multiplier les échanges, les partenariats et permet de faciliter la coordination entre les différentes stratégies, telles que la mutualisation avec la démarche Forêt d'Exception®, portée par l'Office national des forêts, les groupes de travail organisés par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et bien d'autres. L'objectif est d'amorcer cette réflexion en **concertation** et de **coconstruire** un programme d'actions par et pour les partenaires autour d'objectifs partagés pour répondre aux attentes et trouver des solutions aux problématiques rencontrées.

Plus-value de la Charte forestière de territoire

Depuis 2019, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims travaille à l'élaboration, avec les acteurs publics et privés du territoire, d'une Charte forestière de territoire afin de **mettre en lien et en cohérence toutes les initiatives et politiques forestières sur le territoire du Triangle Marnais.**

L'utilisation efficace des ressources forestières, la préservation de la biodiversité, la valorisation des entreprises, le développement économique durable sont des enjeux majeurs sur le territoire.

La Charte forestière de territoire du Triangle Marnais est un outil à disposition des élus qui permettra d'amorcer, en coopération avec les acteurs locaux et ceux de la filière forêt-bois, un **projet stratégique cohérent pour le Triangle Marnais en faveur d'une forêt multifonctionnelle**, et de le traduire en un programme d'actions pluriannuel. C'est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social, culturel et patrimonial.

Les CFT, introduites par la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 sont rattachées aux stratégies locales de développement forestier depuis la loi N°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Le territoire du Triangle Marnais a été identifié comme pertinent, car la majorité des entreprises du territoire ne sont pas situées sur le territoire du PnrMR, mais plutôt proche des agglomérations que sont Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne.

Les partenaires ont participé à l'élaboration de diagnostics territoriaux portant sur les différentes composantes de la multifonctionnalité forestière (économie, gestion durable, tourisme durable, social, histoire et patrimoine). Les enjeux définis à partir de ces diagnostics ont permis de réaliser un programme d'action pluriannuel, qui a été mutualisé avec le contrat de projet FE.

Ce document reprend les actions mutualisées des programme d'action CFT et du contrat de projet FE.

LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION®

Le cadre national

L'émergence d'une nouvelle conscience en matière de société, d'environnement et d'économie a conduit l'ONF à s'engager dans une politique de développement durable exemplaire en forêt domaniale et a constitué un réseau de sites démonstratifs.

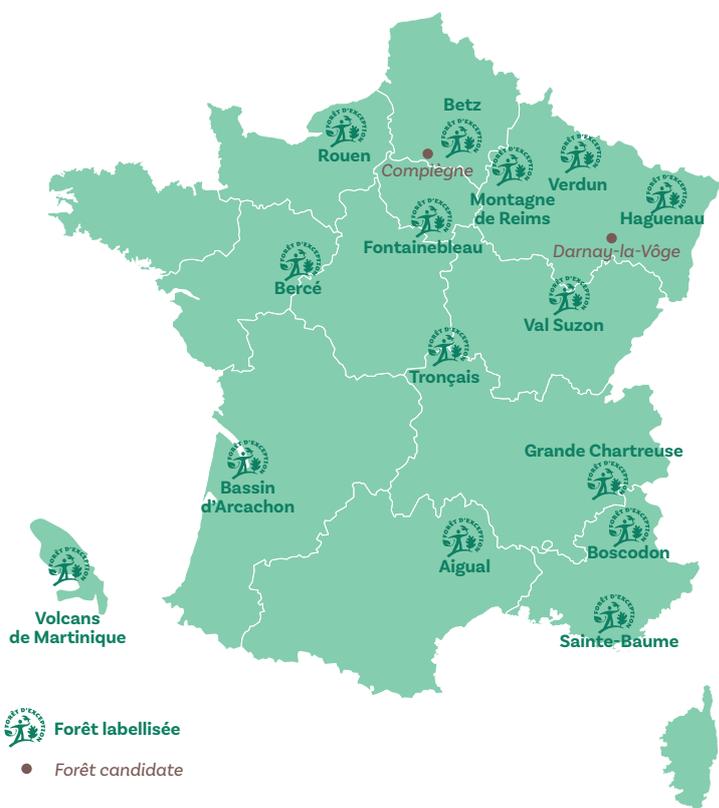
Le label Forêt d'Exception® (FE), créé en 2007 par l'ONF, distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées. Cette démarche a pour objectif d'être un levier de développement économique local pour la mise en valeur à la fois de la ou des forêts domaniales emblématiques et de leur territoire proche.

À ce jour, 17 forêts sont lancées dans la démarche et 15 ont été labellisées. Initié par l'ONF, la diversité des forêts françaises se veut être une référence en matière de gestion multifonctionnelle, durable, innovante, et concertée du patrimoine forestier.

À l'échelle de chaque massif, le Comité de pilotage (Copil) est créé, regroupant les acteurs et les usagers de la forêt : associations, pouvoirs publics, scientifiques, etc. Les membres du Copil fixent les grands objectifs de leur travail collectif et les retranscrivent dans un protocole d'accord.

La stratégie est ensuite déclinée en programme opérationnel. Un contrat de projet est établi au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée. Il définit les moyens techniques, humains et financiers permettant de réaliser les actions.

À l'issue de ce processus et sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période de 5 ans renouvelable, ce qui marque la définition d'une gestion durable en perpétuel souci d'amélioration.



La démarche Montagne de Reims

Créé en 2011, la fondation du Copil plénier Montagne de Reims FE marque le début de la démarche pour les forêts domaniales de Verzy, du Chêne à la Vierge et de Hautvillers. Son historique peut être résumé ainsi :

- **2011** : création du Comité de pilotage
- **2013** : signature du Protocole d'accord
- **2015** : signature du Contrat de projet 2014 - 2018
- **2016** : attribution du label par le Comité national d'orientation et rédaction du dossier de candidature
- **2017** : cérémonie de labellisation
- **2018** : évaluation du Contrat de projet 2014 - 2018
- **2019** : ateliers thématiques et rédaction du nouveau contrat
- **2020** : signature du Contrat de projet 2019 - 2024
- **2022** : renouvellement du label et mutualisation des programmes d'actions FE-CFT

MUTUALISATION

Par ce contrat de projet, les démarches Montagne de Reims, FE et CFT seront mutualisées sous trois aspects par :

- ▲ leur présidence
- ▲ leur gouvernance
- ▲ leur programme d'actions
- ▲ leur identité graphique.

En effet, ces deux stratégies forestières regroupent des instances similaires et rassemblent en majorité les mêmes acteurs ; leur mutualisation semble donc une évidence. Cela permet de clarifier leur articulation, d'éviter une sur-sollicitation des partenaires communs et d'homogénéiser les actions, quel que soit le statut des forêts considérées. L'aspect novateur inspiré par FE bénéficiera aussi aux forêts privées. **Chaque dispositif conserve sa pertinence, avec des orientations identiques sur un territoire partagé et applicable à tous.** FE restera un laboratoire d'expérimentation pour réaliser des actions innovantes sur les forêts domaniales du PnrMR.

L'étroite coopération qui existe entre l'ONF et le PnrMR facilite grandement les échanges et permet d'appréhender les différentes démarches territoriales avec plus de souplesse. Également, d'autres démarches FE et CFT (ex : Rouen) à l'échelle nationale nous servent de référence quant à l'orientation que nous souhaitons pour le territoire, et montrent que l'articulation de ces démarches est possible et cohérente avec les objectifs fixés. **La CFT porte un plus grand nombre d'actions sur le volet économie et gestion durable, localement, FE apporte une expertise sur l'accueil du public, la communication et la sensibilisation.** Il y a une réelle complémentarité qui fera rayonner un programme d'actions partagé sur un plus grand territoire pour une valorisation des forêts locales.

Les deux stratégies forestières ont des **objectifs communs** qui consistent à valoriser l'aspect **multifonctionnel** forestier en proposant une démarche **multipartenariale**, dans un esprit de participation **multidisciplinaire**. Quoi de plus logique que la mise en commun de ces actions ?

Depuis 2022, la CFT du Triangle Marnais a été mutualisée avec le programme FE Montagne de Reims. Cette mutualisation est une réelle opportunité de fédérer les acteurs autour d'une ambition commune de gestion multifonctionnelle des massifs forestiers.

Sur le territoire, les trois stratégies forestières sont cohérentes et prouvent le désir des acteurs de co-construire des démarches ambitieuses.

Trois stratégies pour trois territoires et trois ambitions qui entrent en résonance pour arriver à une gestion concertée de la forêt sur le territoire.

La gouvernance de cette mutualisation sera assurée par plusieurs instances :

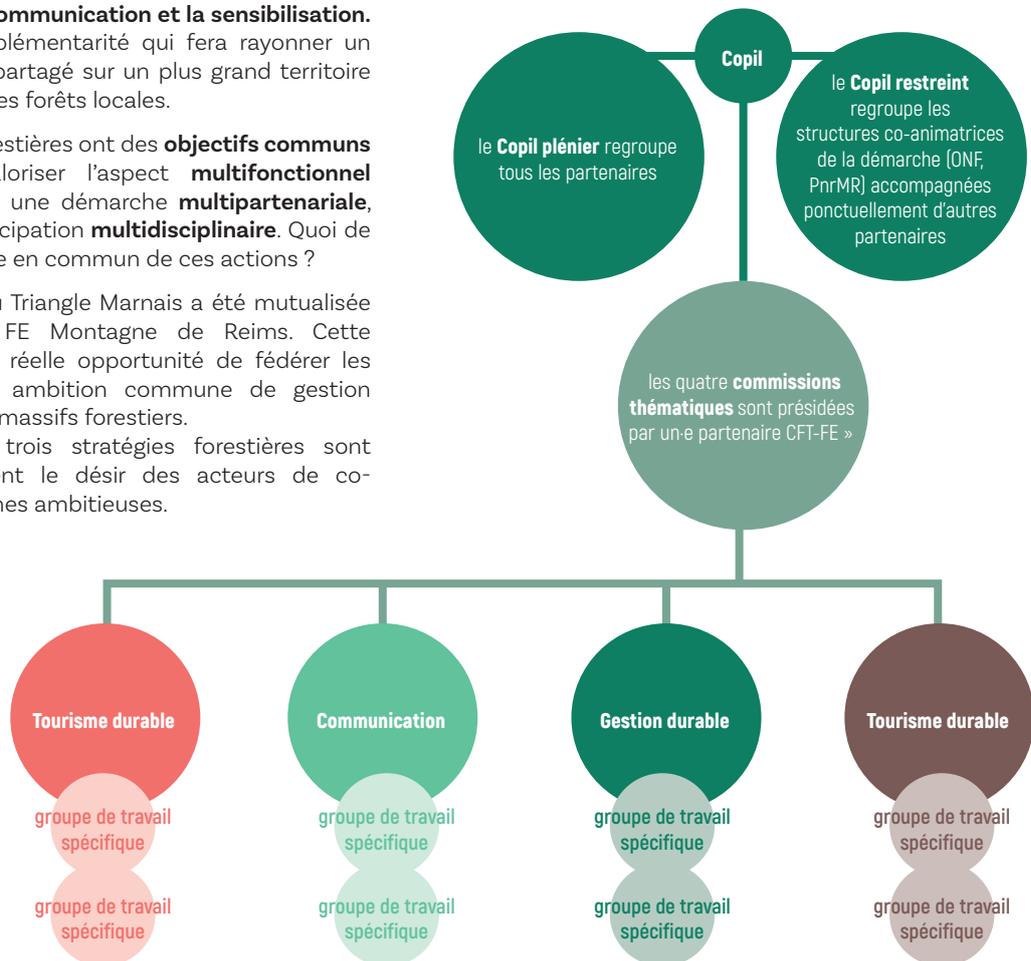
▲ Le comité de pilotage

- **Plénier** où tous les partenaires sont conviés pour piloter les dispositifs et valider les orientations. Cette instance sera semestrielle
- **Restreint**, regroupant les structures animatrices de la démarche (ONF, PnrMR et présidente de Copil pour faire des propositions pour le Copil plénier, le consulte et apporte des ajustements suivants les décisions prises. Cette instance sera trimestrielle.

▲ **Les commissions thématiques** réunies par axe du programme d'actions afin de suivre l'avancement des différentes actions (une commission thématique tourisme durable, communication, gestion durable et économie). Ces commissions seront présidées et animées par un-e partenaire désirant s'impliquer davantage dans la mutualisation des stratégies forestières.

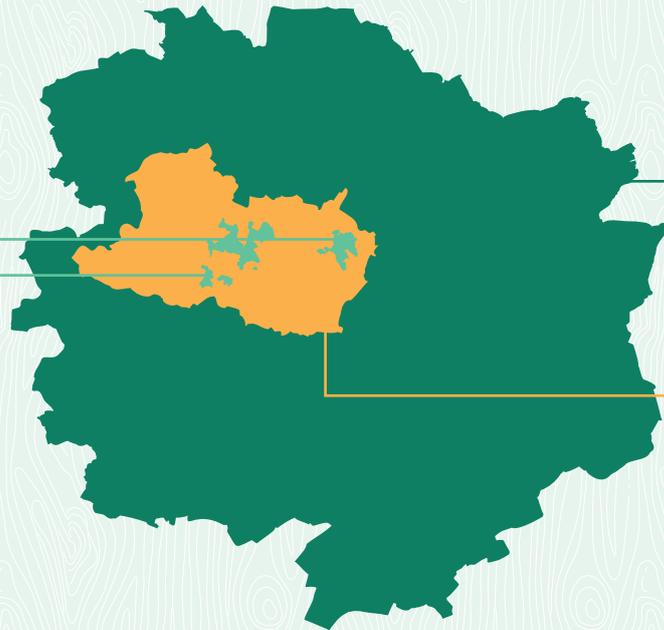
▲ **Des groupes de travail spécifiques** si une action/opération le nécessite. Cette nécessité pourra être décidée durant les commissions ou le Copil restreint.

Gouvernance des démarches mutualisées



Les trois périmètres

Périmètre Label
Forêt d'Exception®
3 500 ha de forêts



Périmètre Charte
forestière de
territoire Triangle
Marnais
70 000 ha de forêts
hors enceintes
militaires

Périmètre Charte
du Parc naturel
régional de la
Montagne de Reims
20 000 ha de forêts

Trois stratégies sur trois territoires avec trois ambitions

ÉCHELLE TERRITORIALE ↑



Stratégie visant la
gestion durable et
multifonctionnelle des
forêts en déclinaison des
Orientations forestières
Régionales

Les orientations de la Charte forestière de territoire s'appliquent sur le territoire du Parc. C'est le « service minimum » que la Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims doit intégrer.



Stratégie visant la
préservation des patrimoines
forestiers (naturels, culturels,
paysagers) notamment
par une gestion adaptée
et la valorisation sociale et
économique des ressources
forestières

La Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est le « + Parc » de la Charte forestière de territoire. Dans certains domaines (exigences réglementaires et enjeux majeurs), elle est plus ambitieuse, plus précise, spatialisée et éventuellement prescriptive.



MONTAGNE
DE REIMS

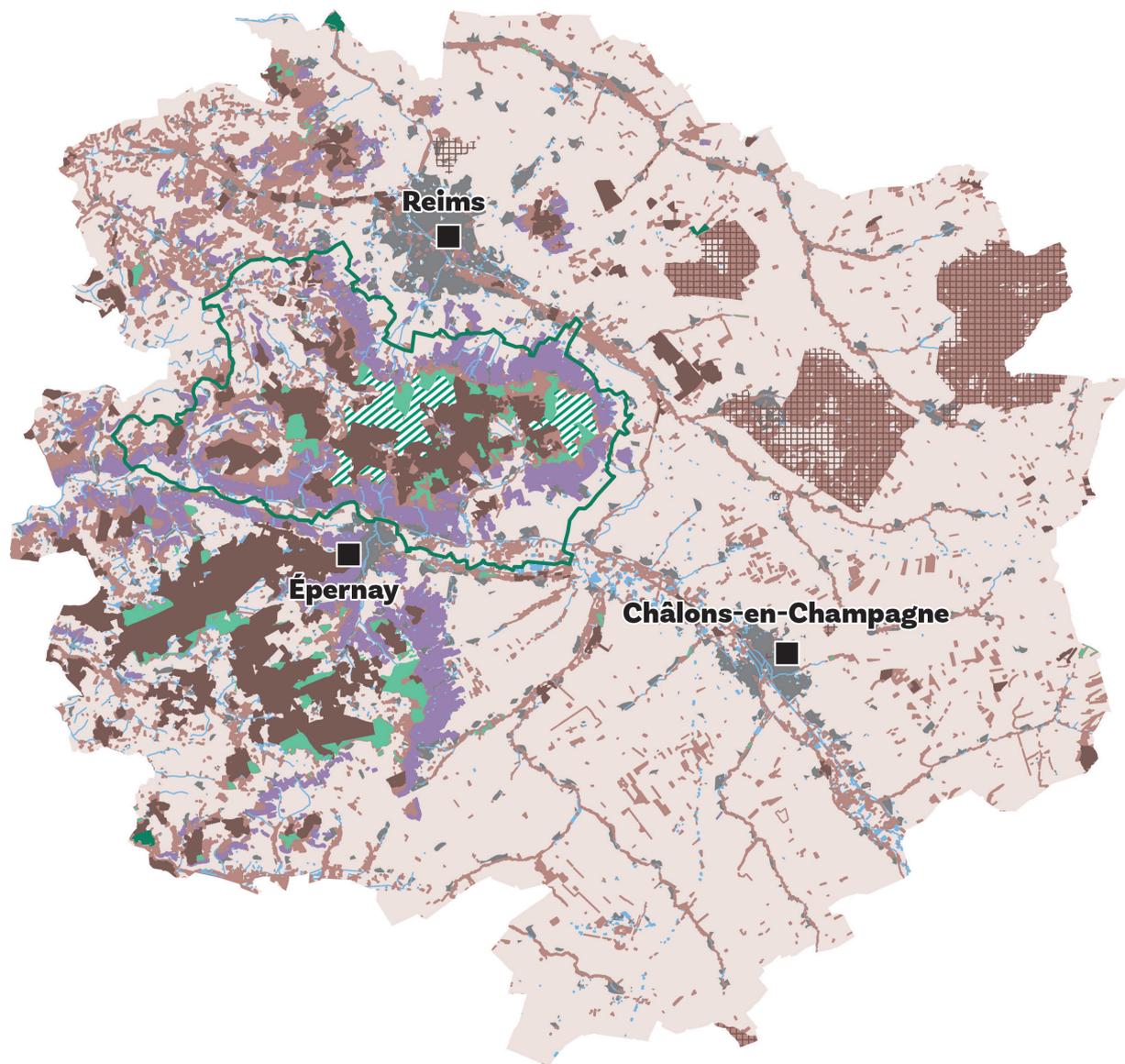
Stratégie exemplaire en
matière de connaissance,
protection, gestion et
valorisation (produits « bois
», accueil, tourisme), dans
un objectif de transfert
d'expériences sur les massifs
forestiers « ordinaires »

La stratégie « Forêt d'Exception » intègre les orientations de la Charte du Parc dans tous ses domaines (patrimoines, culture, tourisme ...) dans une approche d'exemplarité, d'innovation et de transfert d'expériences au bénéfice des autres forêts du territoire.

EXCELLENCE PATRIMONIALE ↓

TERRITOIRE du Triangle Marnais

Occupation du sol et type de propriété forestière sur le territoire du Triangle Marnais



□ Périimètre

PNR Montagne de Reims

▣ Enceintes militaires

■ Bâti

■ Vignoble

■ Surface hydrographique

Forêts publiques

■ Forêts de collectivité

■ Domaniales

▨ Forêts d'exception®

Forêts privées

■ Avec Plan simple de gestion

■ Sans Plan simple de gestion

Source : PnrMR, 2021 ; BDTOPV3® IGN, 2022. Copies et reproductions interdites.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, août 2022.

PLAN D'ACTION

simplifié

AXE I – Tourisme durable, histoire et patrimoine

Action I-1	Améliorer l'accès du public aux FD
Action I-2	Développer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts
Action I-3	Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut niveau
Action I-4	Stimuler le développement d'offres / d'expériences de tourisme et de loisirs en forêt, durables et innovantes
Action I-5	Étudier la fréquentation des forêts publiques du territoire
Action I-6	Valoriser le patrimoine historique, culturel et naturel du massif forestier
Action I-7	Développer l'Art en forêt

AXE II – Communication et sensibilisation

Action II-1	Sensibiliser et vulgariser à la multifonctionnalité forestière
Action II-2	Promouvoir les stratégies forestières en place sur le territoire
Action II-3	Proposer une offre éducative pour le public scolaire pour découvrir les milieux forestiers et les métiers associés
Action II-4	Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale
Action II-5	Créer des événements multipartenariaux sur la multifonctionnalité de la forêt
Action II-6	Mieux structurer la communication et le dialogue

AXE III – Gestion durable

Action III-1	Articuler les stratégies forestières et paysagères du territoire
Action III-2	Accompagner la gestion forestière face aux risques naturels et climatiques
Action III-3	Créer des sites pilotes pour expérimenter de nouveaux itinéraires sylvicoles plus résilients
Action III-4	Renouveler les guides de stations sur le territoire du Triangle Marnais
Action III-5	Développer une trame de vieux bois
Action III-6	Maintenir les espaces associés à la forêt
Action III-7	Limiter la propagation des espèces envahissantes
Action III-8	Promouvoir et développer l'écocertification sur le Triangle Marnais
Action III-9	Améliorer nos connaissances sur la biodiversité
Action III-10	Former et informer les professionnels et les étudiants du territoire sur la filière forêt-bois
Action III-11	Valoriser les zones naturelles sensibles à intérêt remarquable
Action III-12	Optimiser la concertation et la sécurité sanitaire dans les pratiques de la chasse

AXE IV – Économie

Action IV-1	Améliorer la cohérence foncière en forêt
Action IV-2	Maintenir et accompagner les entreprises de travaux forestiers dans le développement durable de leur activité
Action IV-3	Accompagner les entreprises de la filière de transformation aval et améliorer la connectivité
Action IV-4	Valoriser le bois local à travers l'innovation et les partenariats
Action IV-5	Organiser des échanges avec d'autres territoires forestiers - Projet interParcs
Action IV-6	Accompagner l'utilisation du bois et de matériaux biosourcés dans la construction

ENGAGEMENTS DU CONTRAT DE PROJET 2021-2026

Vue la Charte nationale FE qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,

Vu le Protocole d'accord signé le 2 mai 2013 à l'Abbaye d'Hautvillers qui marque l'adhésion des signataires à la Charte nationale,

Les signataires du présent Contrat de projet conviennent ce qui suit :

Annexe 1 – Durée

Les signataires du Contrat de projet Montagne de Reims – FE et CFT – Triangle Marnais s'engagent sur la période 2021-2026 à mettre en œuvre de façon concertée les actions inscrites au Contrat de projet.

Article 2 – Contenu

Le Contrat de projet regroupe les actions définies en concertation avec les partenaires associés à la démarche de labellisation. Il répond aux orientations stratégiques qui ont été fixées par le Copil dans le Protocole d'accord et intègre également le suivi et l'animation de la gouvernance locale des démarches FE et CFT. Le contenu précis des actions est détaillé au sein des fiches actions présentées en annexe du présent document.

Article 3 – Financement des actions

Les porteurs des différentes actions s'engagent à rechercher les moyens et financements nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au Contrat de projet. Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation des instances décisionnaires de sa structure les propositions de contribution relatives aux actions validées par le Copil.

Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat et figureront dans les différents dossiers de demande de subvention faite aux partenaires ou dans les conventions passées avec les partenaires financeurs des actions. Le Montagne des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet. La diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels sera recherchée afin d'assurer la pérennité du Contrat de projet.

Article 4 – Exécution

Le Copil est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées. Dans le cadre de l'exécution du contrat, les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux en faveur du patrimoine culturel et naturel portant sur des terrains domaniaux se feront sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. Des délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage seront toutefois envisageables en fonction de la nature de ces travaux et du contexte de leur réalisation.

Article 5 – Actualisation et suivi.

Le Copil plénier regroupe tous les partenaires pour piloter les dispositifs et valider les orientations. Cette instance sera semestrielle.

Le Copil restreint regroupe les structures animatrices de la démarche (ONF, PnrMR et présidente de Copil) pour faire des propositions pour le Copil plénier, le consulter et apporter des ajustements suivants les décisions prises. Cette instance sera trimestrielle.

Les commissions thématiques seront réunies par axe du programme d'actions afin de suivre l'avancement des différentes actions (une commission thématique tourisme durable, communication, gestion durable et économie). Ces commissions seront présidées et animées par un.e partenaire désirant s'impliquer davantage dans la mutualisation des stratégies forestières.

Des groupes de travail spécifiques seront organisés si une action/opération le nécessite. Cette nécessité pourra être décidée durant les commissions ou le Copil restreint.

Article 6 – Litige

Les parties conviennent que toute contestation qui pourrait s'élever à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourrait pas être résolue de manière amiable sera portée devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

LE PLAN D'ACTION

Les actions proposées ci-après ont été rédigées en collaboration avec les partenaires des démarches FE Montagne de Reims et CFT Triangle Marnais. Ces fiches actions sont issues de la mutualisation des stratégies forestière du territoire et en reprennent les enjeux.

Les fiches actions présentent différents éléments pour une bonne appréhension et appropriation des stratégies par les acteurs :

- ▲ **D'abord**, les fiches présentent les **objectifs** et le **contexte** des opérations.
- ▲ **Ensuite**, les opérations sont détaillées avec leur **priorité** (en cours, en développement, phare) et **récurrence** (permanent, périodique, unique), ainsi que le **plan pluriannuel d'application**.
- ▲ **Enfin**, les **porteurs de projets pressentis** sont rappelés, ainsi que les **partenaires** et **besoins techniques et financiers** avant de finir par rappeler le **type d'opération** (communication, événement, étude, etc.) et les **indicateurs de suivi**.

FICHE ACTION TYPE

N° DE L'ACTION

NOM DE L'ACTION



l'action a lieu sur les forêts domaniales labellisées FE



l'action a lieu hors des forêts domaniales labellisées FE

OBJECTIFS

▲ Liste des objectifs

Contexte

N° de l'action	Nom de l'action					Priorité de l'action	Récurrence
Opérations						en cours	unique
						en développement	périodique
						phare	permanent
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Opération A							
Opération B							
Opération C							
Porteur de projet pressenti	Structure-s partenaire-s porteuse-s de l'action						
Partenaires techniques et financiers	Structures ressources et / ou financeuses de l'action						
Type d'opération							
Besoins humains, techniques et financiers	Besoins en ingénierie, fonctionnement, investissement						
Indicateur de suivi	Comment suivre l'action dans le temps et attester de son efficacité						



AXE I

Tourisme durable, histoire et patrimoine

page 14

ACTION I-1

AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET LES ACCÈS DU PUBLIC AUX FD

page 16

ACTION I-2

**DÉVELOPPER UNE OFFRE CYCLISTE ET
CYCLOTOURISTIQUE DE QUALITÉ EN FORÊT ET ENTRE LES
FORÊTS**

page 18

ACTION I-3

**DÉVELOPPER UNE OFFRE PÉDESTRE DE QUALITÉ EN FORÊT
ET LA MAINTENIR À TRÈS HAUT NIVEAU**

page 20

ACTION I-4

**STIMULER LE DÉVELOPPEMENT D'OFFRES /
D'EXPÉRIENCES DE TOURISME ET DE LOISIRS EN FORÊT,
DURABLES ET INNOVANTES**

page 22

ACTION I-5

**ÉTUDIER LA FRÉQUENTATION DES FORÊTS PUBLIQUES DU
TERRITOIRE**

page 24

ACTION I-6

**VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET
NATUREL DU MASSIF FORESTIER**

page 26

ACTION I-7

DÉVELOPPER L'ART EN FORÊT



ACTION I-1

AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET LES ACCÈS DU PUBLIC AUX FD

OBJECTIFS

- ▲ Développer une offre de tourisme durable, responsable et innovante en forêt
- ▲ Offrir au public des zones d'entrées en forêt accueillantes, optimisées, sécurisées et visibles des grands axes

Les forêts sont des **espaces multifonctionnels** qui doivent répondre à plusieurs nécessités sur le territoire : la **production de bois à travers la sylviculture**, la **protection des refuges de biodiversité** ainsi que **l'accueil du public**. Dans cette optique de multifonctionnalité, il est essentiel de garantir un accès du public aux forêts du territoire, en particulier aux FD labellisés FE du territoire, qui ont pour mission d'être ouvertes au public.

L'accès aux loisirs et notamment aux 3 FE de la Montagne de Reims est un enjeu important en tant qu'espace forestier périurbain ouvert au public.

Actuellement, l'accès se fait principalement en voiture. Le schéma d'accueil du public, arrêté en 2015, a identifié un réseau d'aires d'accueil existant, mais sous-aménagé au regard du fort nombre de visiteurs qui les utilisent. Afin de faire face à une fréquentation grandissante du massif et dans l'optique d'offrir un accueil d'excellence sur le territoire concerné par la démarche FE, les zones d'entrées en forêt doivent être revues. Si la forêt de Verzy est largement équipée (4 parkings pour une capacité totale de 300 véhicules), l'état des installations touristiques est vétuste. De plus, les forêts de Hautvillers et du Chêne à la Vierge présentent un faible niveau d'équipement. L'installation d'éléments de signalétique au niveau des axes routiers doit également être pensée afin d'améliorer la visibilité de ces aires d'accueil qui sont le point de départ pour accéder aux forêts.

La réhabilitation de ces aires d'accueil en FD devra être adaptée aux contextes locaux et pourra intégrer **l'aménagement de places de stationnement, d'aires de détente ou de points d'information**. Cette réhabilitation devra également être réalisée avec des **revêtements naturels vertueux n'impactant pas les habitats**. Ce désir de vertuosité est également repris par les chartes des EPCI.

Il est envisagé l'installation de signalétique sur les axes routiers pour la visibilité de ces aires. Pour cette signalisation le long des RD, le Département de la Marne devra être consulté pour avis sur l'emplacement, le type, respect de la réglementation et de la sécurité des usagers de la route (**fiche II-4**).

Actuellement, seule l'aire des Rinsillons a fait l'objet de travaux de réaménagement en 2022.

Hautvillers

- ▲ Sur le canton des Rinsillons, l'aire d'accueil de Bellevue, proche de Champillon, à l'extrémité ouest de la forêt, est sommairement aménagée. Sa capacité globale atteint 30 véhicules.

Chêne à la Vierge

- ▲ L'aire d'accueil du Cadran aménagée par le Conseil départemental 51 (CD51) se situe le long de la RD951 et peut accueillir environ 30-40 véhicules. Sa situation la rend très accidentogène, mais elle joue un rôle central d'accès en forêt. La phase 1 a été réalisée en 2019 par le CD51. Un écomètre pour mesurer la fréquentation en forêt du Chêne à la Vierge.
- ▲ Sur le canton Ouest, l'aire d'accueil de la Noëlle qui se situe sur la route reliant Sermiers à Pourcy doit être réaménagée et agrandie.
- ▲ L'aire d'accueil du Bucheron se situe à côté de l'ancienne maison du bûcheron à Germaine et pourrait nécessiter le balisage d'un sentier qui reliera la commune à la forêt (boucle entre le GRP de l'Ardre et la RF de la Haute-Borne).

Verzy

Étude de réhabilitation des 4 aires d'accueil comprenant une réflexion sur la désimperméabilisations des routes forestières :

- ▲ Parking des Faux
- ▲ Parking des Pins
- ▲ Parking du Champ de Vaux
- ▲ Parking du Mont Sinai

I-1	Améliorer l'accès du public aux FD				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Phase étude				en cours	unique
	B. Recherche de financement					
	C. Réhabilitation de la voirie					
	D. Équipement d'accueil du public					
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓				
Opération B	✓	✓	✓			
Opération C	✓	✓	✓	✓		
Opération D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, CD51, commune de Germaine					
Partenaires techniques et financiers	CUGR, Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne, PnrMR, CD51, Commune de Germaine, Serriers, Hautvillers, Offices de tourisme, Conseil départemental de randonnée pédestre (CDRP), fédération des travaux publics.					
Type d'opération	Étude, aménagement					
Besoins humains, techniques et financiers	400 000 € pour l'ensemble des opérations à mener sur les zones d'entrées en forêt					
Indicateur de suivi	Nombre d'aires de stationnement requalifiées/créées avec signalétique associée					



ACTION I-2 DÉVELOPPER UNE OFFRE CYCLISTE ET CYCLOTOURISTIQUE DE QUALITÉ EN FORÊT ET ENTRE LES FORÊTS

OBJECTIF

- ▲ **Mettre à disposition des cyclistes/vététistes une offre de circuits adaptée à leurs besoins**

Le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature, dont la randonnée à VTT, font partie des missions du PnrMR. Plusieurs circuits ont déjà été réalisés en forêt, conformément à la politique d'accueil du public portée par l'ONF. Cependant, de nombreux **conflits d'usage** surviennent **entre les cyclistes et les autres usagers de la forêt** (exploitants, chasseurs...). La dégradation des pistes, celle du balisage mis en place, l'oubli de rémanents sur les circuits, etc. sont notamment soulevés parmi les plaintes. Des échanges entre les différentes parties prenantes paraissent donc nécessaires pour aboutir à une meilleure conciliation des usages. Afin que les forêts du territoire du Triangle Marnais restent des espaces multifonctionnels, le développement d'une offre de mobilité douce est primordial. De nombreux circuits ont été aménagés en forêt, notamment sur le territoire du PnrMR, mais il est également intéressant de se questionner sur l'accès à ces circuits depuis les agglomérations du territoire que sont Châlons-En-Champagne, Épernay et Reims.

A. Le territoire du Triangle Marnais est traversé par plusieurs **lignes TER** reliant les agglomérations. Les gares desservies pourraient servir de **point de départ de randonnées pédestre et cycliste** pour atteindre les FD. En permettant aux cyclistes de transporter leurs vélos à bord de cette ligne, l'accès à la Montagne de Reims à vélo serait plus simplifié, et ne passerait pas forcément par la voiture.

B. Les aires d'accueil sont utilisées comme parking ou départ de randonnée pédestre, un **aménagement pour les vélos** (par exemple, des racks) permettrait de diversifier les propositions de randonnées sur le territoire du PnrMR pour se positionner davantage comme destination de tourisme nature.

Il existe des organismes proposent la location de vélos sur le territoire, notamment sur les agglomérations, et même sur des villes desservies par la Ligne des bulles sur le territoire du PnrMR à Rilly-la-Montagne.

C. Le renouvellement de la **convention d'entretien des circuits VTT en FD** tenant compte notamment des éléments suivants :

- ▲ clause particulière dans les contrats d'exploitation pour la remise en état des circuits en cas de dégradation ;
- ▲ pose temporaire de panneaux d'avertissement par les agents forestiers le long des circuits lorsque les parcelles sont exploitées ;
- ▲ balisage mis en place en lien avec le technicien forestier du secteur concerné et communication renforcée entre les deux structures en cas d'incident. Un travail de valorisation et de promotion sera fourni par le PnrMR au travers de dépliants et supports numériques, ainsi qu'une sensibilisation à la cohabitation activités sportives / gestion forestière (**cf. fiche action II-1**)

Cette convention sera renouvelée en 2023.

D. Les deux circuits VTT déjà existants sur le canton Ouest de la Forêt domaniale du Chêne à la Vierge doivent être entretenus de manière irréprochable. En fonction de nouvelles opportunités et avec l'accord de l'ONF, d'autres circuits VTT seront étudiés. La priorité reste au maintien de qualité de l'existant. La remise en place du balisage est réalisée chaque année par le PnrMR et peut se réaliser en lien avec l'association Mountain Bikers Fondation dans le cadre d'un événement annuel européen « Take care of your trails ».

Les autres circuits cyclistes devront également être maintenus en état par les partenaires, afin de garantir une bonne qualité de l'offre cyclotouristique en forêt (véloroute et 7 boucles VTT sur le territoire).

I-2	Développer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Développer le lien train/vélo avec la ligne des bulles				à développer	périodique
	B. Développer l'aménagement vélo dans les aires d'accueil				à développer	unique
	C. Renouveler la convention d'entretien des circuits entre l'ONF et le PnrMR				en cours	unique
	D. Entretien des circuits existants				en cours	permanente
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓	✓	✓	✓	✓
Opération B			✓	✓		
Opération C			✓	✓	✓	✓
Opération D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PnrMR, ONF					
Partenaires techniques et financiers	ONF, Agence régionale de tourisme (ART) GE, Agence de développement touristique (ADT) de la Marne, Mountain Bikers Foundation (association), organismes locataires de vélos, projet interreg MONA (Report modal pour l'accessibilité aux milieux naturels)					
Type d'opération	Convention - entretien					
Besoins humains, techniques et financiers	L'entretien des circuits doit se faire chaque année : équipe du PnrMR Coût annuel de l'entretien : 400€					
Indicateur de suivi	Aménagements créés pour les vélos dans les aires d'accueil : oui/non Utilisation des aménagements dans les gares : Réalisation de la convention : oui/non Entretien des circuits : oui/non					



ACTION I-3 DÉVELOPPER UNE OFFRE PÉDESTRE DE QUALITÉ EN FORÊT ET LA MAINTENIR À TRÈS HAUT NIVEAU

OBJECTIFS

- ▲ **Mettre à disposition des promeneurs pédestres une information à jour et une offre de circuits adaptés à leurs besoins**
- ▲ **Favoriser les connexions entre les forêts**

Les forêts du territoire sont un réel lieu de ressourcement pour les urbains et périurbains. En raison de la fréquentation en hausse, il est primordial de veiller au **bon développement des pratiques en forêt**, ainsi le territoire du Triangle Marnais souhaite développer une offre de randonnée pédestre de grande qualité. Cette qualité sera assurée par la création et l'entretien de sentiers, l'amélioration de la lisibilité et l'organisation d'événements grand public mettant en avant les efforts réalisés pour améliorer l'**accès aux forêts du territoire par les mobilités alternatives et l'intermodalité**.

Les FD du territoire labellisées FE sont celles sur lesquelles les actions sont le plus nombreuses, ce pour quoi l'on en parle davantage dans cette fiche action, mais ce développement aurait évidemment intérêt à être porté par les communes forestières et les acteurs privés.

A. Dans le cadre de sa politique d'accueil du public, un important réseau de sentiers forestiers sillonne les trois FD et est couramment emprunté par les randonneurs et les cyclistes. Ces sentiers nécessitent un **entretien méticuleux des sentiers de randonnée existants et des équipements touristiques** sont notamment nécessaires (réfection de voirie, fauchage des abords, sécurisation des arbres dangereux, changement de lisses, réparation ou remplacement de panneaux ou mobiliers, débroussaillage, broyage de branches, ramassage des déchets, etc.).

B. En dehors de la randonnée pédestre classique, l'ONF souhaite développer des **sentiers thématiques** en forêt domaniale afin de sensibiliser le public au milieu forestier et établir une offre équilibrée de découverte entre les 3 FD. Sur la période 2014-2018, deux sentiers thématiques ont été créés : le sentier du Pic noir et celui des Arbres remarquables. Également, un autre projet a été réalisé en FD de Hautvillers, « Bulles et croquis » en 2020. Le déploiement d'une application numérique ludique en FD du Chêne à la Vierge s'est concrétisé en 2021. L'inscription de ces sentiers au PDIPR pourrait améliorer la lisibilité et l'accès à l'information. Des fiches descriptives détaillées disponibles dans le schéma d'accueil du public sont proposées parmi ces sentiers.

C. Le PnrMR et l'ONF poursuivent l'objectif commun d'organiser l'information et la pratique de la randonnée en milieu naturel. L'offre actuelle de circuits pédestres sur la Montagne de Reims a beaucoup évolué. Le PnrMR a collaboré avec le CDRP pour une **importante refonte des circuits de randonnée pédestre** afin de proposer aux promeneurs de **nouveaux sentiers balisés et qualitatifs**. Une nouvelle édition du **topoguide** « Le Parc à pied » a été réalisée par le PnrMR en collaboration étroite avec le CDRP de la Marne et avec l'appui actif du Conseil scientifique du PnrMR, publié en 2021. Au-delà de la promotion des circuits pédestres, il est prévu dans cet ouvrage de valoriser le label FE, ainsi que les sentiers thématiques développés dans le cadre de ce label (Pic noir, faux de Verzy,...).

D. Afin de valoriser numériquement la randonnée, le PnrMR a bénéficié grâce à l'Agence régionale de tourisme Grand-Est (ART GE) d'un outil de type web-SIG pour gérer l'information des itinéraires de randonnée (tracés, zones en travaux, portions fermées ou déviations, points noirs, etc.). Ces outils sont diffusés largement auprès du grand public et font l'objet d'une veille et d'un travail de mise à jour quotidien par le PnrMR.

E. Le PnrMR met en avant la ligne des Bulles qui traverse son territoire du Nord au Sud. Cette ligne TER est ponctuée de plusieurs gares qui seront mises en lumière lors d'un événement réalisé en 2022 : **la Grande traversée**. Celle-ci a été coorganisée avec le CDRP et a proposé un parcours pédestre ponctué de haltes festives dans les villages du piémont de la Montagne de Reims abritant une gare. Une valorisation du label FE est prévue au travers de la randonnée pédestre (qui traversera la FD du Chêne à la Vierge) et d'animations proposées par le PnrMR et l'ONF au niveau de la halte festive de Germaine. Cet événement ayant été un franc succès sera reconduit les années suivantes.

I-3	Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut niveau				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Entretien des sentiers de randonnée existants et des équipements touristiques				en cours	permanent
	B. Créer des sentiers thématiques et inscription au PDIPR				en cours	unique
	C. Réaliser une nouvelle édition du topoguide de "Le Parc à pied"				en cours	unique
	D. Actualiser l'information disponible en ligne				en cours	permanent
	E. Réaliser la Grande traversée				phare	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓			
Opération C	✓					
Opération D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération E		✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, CDRP					
Partenaires techniques et financiers	ART GE, CD51 et ADT Marne, Fédération départementale des chasseurs de la Marne (FDC51), Fédérations et associations sportives, Offices de tourisme, Communes, etc.					
Type d'opération	Événement - éditions - entretien de sentiers					
Besoins humains, techniques et financiers	Entre 30 000 et 50 000 € par sentier créé Topoguide : 30 000 € Geotreck : ingénierie au quotidien Entretien des équipements touristiques : environ 40 000 € par an Licence professionnelle sur le logiciel Cirkwi : 500 € / an					
Indicateur de suivi	Réalisation des sentiers : nombre Réalisation du Topoguide : oui/non Sentiers et aires d'accueil entretenus : nombre Géotreck actualisé : oui/non					



ACTION I-4 STIMULER LE DÉVELOPPEMENT D'OFFRES / D'EXPÉRIENCES DE TOURISME ET DE LOISIRS EN FORÊT, DURABLES ET INNOVANTES

OBJECTIF

▲ Développer une offre de tourisme durable, responsable et innovante en forêt

Au sein du Triangle Marnais, les FE sont devenues depuis quelques années une destination phare pour les randonneurs et les cyclistes marnais. La richesse et la diversité de son territoire, entre coteaux et plaines, permettent à chacun de trouver son activité, que l'on soit amateur de balades, randonneur ou cycliste chevronné. En effet, dans la Marne, **plus de 200 circuits** ont été aménagés sur plusieurs centaines de kilomètres. Différentes thématiques (nature, vignoble, mémoire...) sont proposées tout au long de ces parcours pour agrémenter les balades.

A. Le label «FE» intégré au périmètre du PnrMR est un atout incontestable pour positionner des forfaits touristiques à connotation d'exception sur la filière nature et les produits du terroir, notamment le champagne, afin de valoriser ce territoire remarquable ancré dans un vignoble unique :

- ▲ développement de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims
- ▲ conception de séjours clés en main sur la thématique nature, en intégrant des randonnées ou des parcours VTT déjà existants et passant obligatoirement sur une partie du territoire labellisé «FE»
- ▲ mise en place d'un itinéraire cohérent et réaliste, avec au moins 2 demi-journées consacrées au thème du séjour (randonnée pédestre ou VTT).

Le séjour pourra être agrémenté de visites de lieux en rapport avec le patrimoine culturel et gastronomique de la Champagne (œnotourisme, patrimoine architectural ou tourisme de mémoire par exemple).

B. Deux labels garantissent un accueil et des services adaptés aux besoins des cyclotouristes (abri à vélo, kit de réparation, transfert et consignes de bagages...) le long des parcours : Accueil vélo et La Champagne à vélo. Aujourd'hui, il n'existe pas sur le territoire d'étude d'offres d'hébergements ciblant les familles et les randonneurs itinérants en forêt ou dans les milieux naturels ou ruraux. Compte tenu du passage de plusieurs GR, GRP, PR et chemins, il semblerait intéressant de proposer ce type de structure et d'activité. Par ailleurs, on pourrait développer sur le territoire des packages « Découverte de nos forêts » : offre de randonnée encadrée avec hébergements.

C. Afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs du territoire, il convient d'étudier leurs attentes. Ainsi, une identification de la faisabilité de mise en place de projets innovants en forêt semble nécessaire pour amener les acteurs publics ou privés à se positionner sur un tourisme innovant.

I-4	Stimuler le développement d'offres / d'expériences de tourisme et de loisirs en forêt, durables et innovantes				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Stimuler le développement de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims				phare	unique
	B. Aider et accompagner l'installation de prestataires privés de loisirs et la création d'autres structures d'hébergement, création d'aires naturelles de camping, bivouac, etc.				à développer	unique
	C. Évaluer la faisabilité et identifier les secteurs adaptés au développement de projets innovants touristiques en forêt				à développer	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A			✓	✓	✓	✓
Opération B				✓	✓	✓
Opération C				✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ADT Marne, ONF, PnrMR					
Partenaires techniques et financiers	CD51, CR, ART GE, PnrMR, ONF, Offices de tourisme, hébergeurs et restaurateurs locaux, agglomérations, Fransylva51, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Greeners					
Type d'opération	Accompagnement - étude					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail correspondant					
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés sur le territoire Répartition des visiteurs sur les différentes forêts Essor d'offre de tourisme nature innovante en forêt (nombre de projets créés)					



ACTION I-5 ÉTUDIER LA FRÉQUENTATION DES FORÊTS PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIFS

- ▲ **Quantifier et spatialiser la fréquentation dans les forêts**
- ▲ **Déterminer le profil des visiteurs, leurs attentes et leur niveau de satisfaction**

Les forêts du territoire du Triangle Marnais sont fréquentées par une grande diversité de publics dont les caractéristiques sont peu connues. Il est important de réaliser une étude quantitative et qualitative afin de mieux **cerner leur niveau de satisfaction** et de **connaissance** du territoire, leur **profil, représentation, typologies** et **habitudes**. Ces connaissances permettent également de mieux organiser les pratiques et les flux de visiteurs.

A. Le schéma des Activités de pleine nature viendra également fournir des données qui alimenteront un observatoire du territoire à grande échelle.

De manière plus localisée, une étude a été réalisée sur les FE du territoire en tant que préalable tant sur le volet quantitatif que qualitatif pour dresser un état initial de la fréquentation, pouvant servir de base à d'autres études ultérieures. En effet, ces éléments contribueront à une évaluation plus précise de l'apport du label aux forêts de la Montagne de Reims et surtout venir orienter des choix et stratégies futures concernant l'accueil du public en forêt.

Quantitatif

Des données pourront être acquises par différentes méthodes : données issues d'un opérateur téléphonique, des écompteurs déjà en place, de comptages manuels sur les parkings et les sites les plus fréquentés, données des applications numériques et des manifestations autorisées.

Qualitatif

En complément des questionnaires qui ont été mis en ligne, une enquête terrain pourra être déployée sur les trois domaniales pour connaître les usages, les sites que les usagers préfèrent, la fréquence de leurs visites, leurs attentes et leur niveau de satisfaction.

Un cahier des charges définira l'organisation de la phase opérationnelle.

Cette étude est perçue comme un outil indispensable à l'aménagement du massif forestier et contribuera aux réflexions relatives au dimensionnement des infrastructures d'accueil et au développement de l'offre touristique.

B. En parallèle, des synergies plus étroites se créent avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et l'École supérieure d'Art et de Design (ÉSAD) de Reims. Une étude des **perceptions de la forêt** a été menée par des étudiants design et des étudiants marketing. À l'issue de ces résultats, les étudiants ont proposé différents projets pour améliorer les installations touristiques en forêt.

D'autres étudiants de la faculté de sport travaillent à la mise en ligne d'un questionnaire pour étudier le **profil des pratiquants de sport individuel** qui fréquentent la forêt sur la Montagne de Reims. Ces études viendront nourrir les réflexions sur la réhabilitation des aires d'accueil du site de Verzy et des autres forêts pour proposer les équipements les plus adaptés.

I-5	Étudier la fréquentation des forêts publiques du territoire				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Mettre en place une étude de fréquentation				phare	unique
	B. Coopérer avec des étudiants sur la fréquentation des FD				en cours	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	Université de Reims, ONF, PnrMR					
Partenaires techniques et financiers	Offices de tourisme, ADT, ART, CUGR, Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, CD51, Conseil régional Grand-Est, projet Interreg					
Type d'opération	Étude, enquête					
Besoins humains, techniques et financiers	90 jours Licence Outdoor vision : 1 000 € / an					
Indicateur de suivi	Rapport sur les flux de visiteurs Nombre de répondants/de visiteurs par enquête Nombre de visiteurs en forêt					



ACTION I-6 VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DU MASSIF FORESTIER

OBJECTIFS

- ▲ Mieux connaître et valoriser les héritages historiques en forêt
- ▲ Importer des éléments de vie culturelle au sein de l'espace forêt

Les massifs forestiers du Triangle Marnais, dont celui de la Montagne de Reims, façonnés par les activités humaines, demeurent particulièrement représentatifs de l'histoire du territoire. Leurs richesses, peu étudiées et méconnues aussi bien des professionnels que du grand public, nécessitent d'être étudiées et valorisées. Cette action vise à (re)laisser place à la culture au sein des forêts et à inciter les visiteurs à s'y intéresser via le prisme artistique, scientifique et culturel en plus de celui de la nature brute, en montrant l'étroite association entre patrimoine naturel, historique et archéologique.

Ce vaste territoire de 274 000 ha est composé de **différents paysages** représentatifs du paysage champardennais (forêts, vignes et terres agricoles). Les 70 000 ha de forêts sur le Triangle Marnais sont composés de 14 % de forêt publique, gérée par l'ONF, et de 86 % de forêt privée. En raison du climat et de la variété des sols sur le Triangle Marnais, on distingue parmi les milieux forestiers : des chênaies, hêtraies, aulnaies, etc.

Les massifs forestiers ne sont pas considérés comme des espaces naturels vierges. En effet depuis la Préhistoire, ils ont considérablement évolué sous **l'influence du climat et surtout des activités humaines** en fonction des besoins (agricoles, pastoraux ou industriels). L'histoire des forêts françaises a été suivie par des périodes de destructions, d'acclimatation, de déboisements, de reboisements et de protection du patrimoine forestier. C'est la qualité des paysages et de certains milieux qui a motivé, dans les années 70, la création du PnrMR, le territoire qui accueille une faune et une flore exceptionnelles à préserver, telles que les FE.

L'histoire d'un territoire modelé par les circonstances locales, régionales ou bien nationales permet de mieux comprendre les rapports de l'Homme à son environnement. Pour découvrir la formation et l'évolution des forêts sur le Triangle Marnais, il est indispensable de rechercher des témoignages du passé d'après des sources d'informations multiples.

A. Pour ce faire, de nombreux outils technologiques sont disponibles et valorisables, notamment les **applications numériques**. Cette application scénarisée existe sous la forme d'un jeu d'aventure dans lequel les joueurs doivent relever des défis et ont accès à une information ludique et pédagogique sur le patrimoine forestier qui les entoure. L'information communiquée permet une meilleure connaissance de la forêt, de ses richesses, des pratiques associées et des acteurs/usagers.

B. Les **Faux de Verzy** représentent incontestablement les arbres remarquables de la forêt éponyme. Pour le grand public, ils sont emblématiques de la Montagne de Reims. La prospérité de ces hêtres tortillards sur ce secteur confiné tient certainement à leur domestication par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Basle. Les phénomènes génétiques de mutation et de rétomutation à l'origine de leur aspect « tortu » en ont fait un sujet de recherche privilégié. Les connaissances scientifiques acquises mériteraient une valorisation auprès du grand public (**cf. fiche action III-9**).

C. Une étude archéologique et historique du massif forestier a été menée en s'appuyant sur un **système de télédétection par laser aéroporté (LiDAR)**. Le rapport de l'étude menée par l'Agence études de Fontainebleau de l'ONF en 2019 montre la richesse patrimoniale des forêts de la Montagne de Reims. Au-delà des découvertes faites, l'exploitation des données va avoir une incidence directe aussi bien sur les opérations d'aménagement (aménagement de Verzy prévu en 2022) que sur les opérations de sauvegarde du patrimoine et de communication auprès du public.

Grâce à des partenariats, les données LiDAR vont être valorisées, à la fois sous l'angle historique, mais aussi scientifique. Plusieurs études sont en cours conduites par le laboratoire GEGENAA de l'URCA sur la karstologie, les glissements de terrain, l'archéologie.

Un partenariat avec le Service Archéologique du Grand Reims engagé de 2022 à 2026, permettra au travers des données LiDAR, d'étudier de manière plus poussée les sujets suivants : les tuileries/briqueteries, les carrières souterraines d'argile, les charbonnières et les ateliers de potiers. Ces travaux allieront à la fois de la prospection archéologique, des études archéologiques et des restitutions grand public.

D. Le développement des connaissances du territoire ne peut se faire que via des partenariats entre différentes structures.

I-6	Valoriser le patrimoine historique, culturel et naturel du massif forestier				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Créer une application numérique sur le Chêne à la Vierge				en cours	unique
	B. Diffuser la culture scientifique autour des faux de Verzy				en cours	permanente
	C. Valoriser des données LIDAR				en cours	unique
	D. Développer les partenariats pour renforcer les connaissances du territoire				phare	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓					
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération C	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, CRPF, Service Archéologique de la Communauté urbaine du Grand Reims (CUGR), URCA, Association sportive et culturelle de Sermiers, etc.					
Partenaires techniques et financiers	CD51, CR, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Conseil de développement du tourisme (CDT), ART, URCA, ADT, Service archéologique de la CUGR, Associations artistiques, Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), naturalistes, communes, Fédération interprofessionnelle forêt-bois du Grand-Est (FIBOIS), CRPF, Fransylva51,					
Type d'opération	Recherche - sensibilisation - étude - aménagement					
Besoins humains, techniques et financiers	Développement de l'application smartphone : 45 000€ Temps de personnel correspondant Si une thèse est réalisée, 25 000 € et 180 jours par an pour le développement de l'opération 6 (thèse)					
Indicateur de suivi	Nombre de téléchargements de l'application Nombre de présentations des données LiDAR Réalisation de la thèse					



ACTION I-7 DÉVELOPPER L'ART EN FORÊT

OBJECTIF

▲ Développer l'identité forestière par une offre culturelle

La forêt offre un support à de nombreuses possibilités d'expressions artistiques : des expositions de sculptures permanentes ou temporaires, du land art, des spectacles ou des animations (contes, musiques, théâtre...), des tournages de courts ou longs métrages, de la peinture...

À travers toutes ces formes d'expression artistique, c'est la rencontre et l'échange entre l'artiste et son public qui peuvent être privilégiés. Cela permet également de dynamiser et de rendre plus attractif un milieu. Au-delà des visites liées à la promenade, aux activités sportives de plein air, à la découverte du milieu naturel, cela permet d'offrir un autre regard ou des émotions différentes, en tout cas une autre motivation de découverte ou redécouverte de la forêt qui nous entoure.

A. Recenser les lieux pouvant accueillir ou bénéficier d'aménagements artistiques

Afin de pouvoir développer l'Art sur les forêts du territoire, il est nécessaire de recenser l'ensemble des sites pouvant bénéficier d'aménagements artistiques, puis d'accueillir et organiser des manifestations culturelles ou artistiques ponctuelles.

B. Construire des parcours et œuvres artistiques en forêt

Cette opération passera par la construction de parcours artistiques permanents ou ponctuels en forêt mettant en scène des œuvres durables ou éphémères et la construction d'œuvres artistiques mettant en scène la forêt en lien avec les acteurs culturels du territoire.

C. Créer des événements grand public

L'Association sportive et culturelle et Sermiers propose de développer un événement culturel grand public, et une pièce de théâtre en lien avec la forêt a été réalisée en partenariat avec la Maison des Jeunes Intercommunale de Mailly-Champagne. Ces événements ont sensibilisé petits et grands à l'univers forestiers et visent à être pérennisés sur la durée.

I-7	Développer l'Art en forêt				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Recenser les lieux pouvant accueillir ou bénéficier d'aménagements artistiques				à développer	unique
	B. Construire des parcours et œuvres artistiques en forêt				à développer	périodique
	C. Créer des événements grand public				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓		✓		✓	
Opération B	✓		✓		✓	
Opération C	✓		✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PnrMR, ONF, Association sportive et culturelle de Serriers					
Partenaires techniques et financiers	Agglomérations, Mailly Champagne, La fileuse, ville de Reims, la Maison des Jeunes et de la Culture intercommunale d'Ay, la Cie Volpinex, COFOR, Région Grand Est, CD 51, DRAC Grand Est.					
Type d'opération	Spectacle, création artistique, manifestations					
Besoins humains, techniques et financiers	10 000 € en 2021, 15 000 € en 2023 et 2025 - Sentier artistique à Mailly Champagne / 15 000€ en 2021, 15 000€ en 2022 - Spectacles théâtre d'objets "Arbres modestes"					
Indicateur de suivi	Nombre de manifestations Nombre de spectateurs					



AXE II

Communication et sensibilisation

page 30

ACTION II-1

**SENSIBILISER ET VULGARISER
À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT**

page 32

ACTION II-2

**PROMOUVOIR LES STRATÉGIES FORESTIÈRES
EN PLACE SUR LE TERRITOIRE**

page 36

ACTION II-3

**PROPOSER UNE OFFRE ÉDUCATIVE POUR LE PUBLIC
SCOLAIRE POUR DÉCOUVRIR LES MILIEUX FORESTIERS
ET LES MÉTIERS ASSOCIÉS**

page 38

ACTION II-4

**AMÉLIORER LA SIGNALISATION ET SA QUALITÉ
EN FORÊT DOMANIALE**

page 40

ACTION II-5

**CRÉER DES ÉVÉNEMENTS MULTIPARTENARIAUX
SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT**

page 42

ACTION II-6

**MIEUX STRUCTURER LA COMMUNICATION
ET LE DIALOGUE**



ACTION II-1

SENSIBILISER ET VULGARISER À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

OBJECTIF

- ▲ **Sensibiliser les usagers aux différents rôles de la forêt et à la conciliation des différentes activités qui en découlent**

Une forêt gérée de manière multifonctionnelle allie production de bois, protection de la biodiversité et accueil du public, elle est le lieu de croisement de nombreuses activités et de nombreux utilisateurs. Les intérêts divergents de ces acteurs provoquent parfois des **conflits d'usage**. Certaines initiatives se voient stoppées dans leur élan, faute d'interlocuteur présent pour les guider en amont des démarches.

La solution à ces problèmes passe par la développement d'**une communication plus efficace entre les utilisateurs et les gestionnaires des espaces forestiers**. Il est également essentiel de **vulgariser les grands principes de la gestion forestière et cynégétique** pour faciliter la compréhension des associations et autres personnes motrices sur les contraintes à prendre en compte lors du développement d'activités nouvelles et tout simplement dans l'usage quotidien de nos forêts.

A. Communiquer les dates de chasse et d'exploitation forestière

Dates de chasses

La **mise en ligne des dates de chasse en battue** de grands gibiers sur le secteur cynégétique de la Montagne de Reims est réalisée par le PnrMR et la FDC51 depuis 2012 sur le site www.dateschasse.parc-montagnedereims.fr. Cette initiative a obtenu de nombreux retours positifs de la part des divers utilisateurs de la forêt. Cette démarche se poursuit. Afin de rendre cette mise en ligne plus efficace encore, il serait pertinent d'adapter les écrans de lecture afin que ces informations soient consultables depuis un ordinateur ou un téléphone portable, ainsi que favoriser les actions sur l'espace forestier concerné.

Exploitation forestière

Une demande accrue a émergé lors des ateliers thématiques pour que le grand public soit informé des **exploitations forestières qui ont lieu en forêt domaniale**. Des outils vont être développés afin que l'information soit consultable en ligne, pour un meilleur partage de l'espace en forêt.

B. Réaliser des chartes pour encadrer les loisirs en forêt

Charte « Organisation de manifestations sportives responsables »

De nombreuses manifestations sportives se déroulent en FD, plus de 200 répertoriées. Afin de conserver un espace forestier accueillant et non dégradé, il est important de renouveler un *guide Organisation des manifestations sportives* à jour, ainsi que de proposer des conseils pour des activités sportives personnelles (précautions en forêt, bonnes pratiques, conseils pour optimiser l'expérience, etc.).

Charte de balisage

De même, le balisage peut être un sujet de discorde entre les usagers et dégrader rapidement la forêt, ainsi que le paysage, s'il est mal employé. La réalisation/reprise d'une charte de balisage peut être un moyen de régler cette problématique. Des balisages éphémères et permanents seront présents. La création d'un consensus global et l'harmonisation des pratiques sont nécessaires. Il sera également nécessaire de travailler à une meilleure lisibilité du balisage et son renforcement.

C. Sensibiliser via des outils pédagogiques

Outils numériques

Création d'une application numérique sous forme de jeu d'aventure sur un parcours pédestre de moins de 6 km avec une dizaine de points d'intérêt en FD du Chêne à la Vierge en collaboration avec Atelier Nature. Il est intéressant d'utiliser de nouveaux outils technologiques tels que les applications numériques afin de toucher un public plus varié et en attente de nouveautés pour une excursion en forêt, en particulier les plus jeunes. Cette application scénarisée existera sous la forme d'un jeu d'aventure dans lequel les joueurs devront relever des défis et auront accès à une information ludique et pédagogique sur le patrimoine forestier qui les entoure. L'information communiquée permettra une meilleure connaissance de la forêt, de ses richesses, des pratiques associées et des acteurs/usagers.

Dépliant sur la multifonctionnalité forestière

Dans le cadre de la mission d'animation du dialogue forêt-société, l'ONF souhaite porter à connaissance la réglementation en forêt publique, également les partenaires gestionnaires forestiers souhaitent vulgariser la gestion forestière et les métiers de la filière via la réalisation d'un dépliant.

II-1	Sensibiliser et vulgariser à la multifonctionnalité de la forêt				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Communiquer les dates de chasse et d'exploitation forestière				phare	permanente
	B. Réaliser des chartes pour encadrer les loisirs en forêt				phare	unique
	C. Sensibiliser via des outils pédagogiques				phare	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓		✓			
Opération C	✓		✓	✓		
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, FDC51, CRPF, agglomérations					
Partenaires techniques et financiers	Fédérations et clubs sportifs notamment CDRP, communes, offices de tourisme, COFOR, Fransylva51, acteurs de la forêt, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), Interreg MONA, syndicats forestiers, CRPF, FDC51, FIBOIS, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, etc.					
Type d'opération	Communication - vulgarisation					
Besoins humains, techniques et financiers	Réédition du guide « Organisation de manifestations sportives responsables » (conception graphique et impression) : 10 000€ Réalisation d'un support « Charte du balisage » (conception graphique et impression) : 4 000€ Mise en ligne des exploitations forestières et des dates de chasse en battue, ainsi que le groupe de travail : temps de personnel correspondant					
Indicateur de suivi	Nombre d'exemplaires imprimés Nombre de consultations du site internet Nombre de joueurs de l'application Nombre d'actions en faveur du dialogue Forêt-Société					



ACTION II-2

PROMOUVOIR LES STRATÉGIES FORESTIÈRES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIFS

- ▲ Parvenir à la réalisation du contrat de projet avec un résultat au moins égal à 75% des actions prévues
- ▲ Créer une plateforme d'échanges Internet et un dépliant papier d'information sur le projet FE et CFT
- ▲ Conserver la dynamique de projet en pérennisant l'animation de la démarche
- ▲ Valoriser le label FE et la CFT, leurs enjeux et les actions menées sur le Triangle Marnais auprès des acteurs du territoire et du grand public afin de faire mieux connaître le projet et ses enjeux

La situation du territoire du Triangle Marnais est exceptionnelle : **trois stratégies forestières s'y croisent, avec trois échelles territoriales et trois attentes vis-à-vis de l'excellence patrimoniale.** Le label FE et la démarche CFT ont été mutualisés (plan d'action de 5 ans), et cohabitent avec la charte du PnrMR (stratégie territoriale de 15 ans). Cette articulation nécessite une bonne appréhension et compréhension des démarches, de leurs spécificités, ainsi qu'une promotion efficace des différentes stratégies existantes.

A. La démarche de mutualisation FE et CFT nécessite une animation du Copil et un suivi continu de l'avancement des actions sur le terrain. Avec l'appui d'une équipe projet, les référents FE et CFT ont pour rôle de coordonner les partenariats, d'animer la démarche et le Copil, de rendre compte des résultats et de réaliser l'ingénierie financière pour mettre en œuvre les actions. Ils participent également aux échanges au sein des réseaux FE et CFT aux échelles Grand Est et nationale. Ils recherchent des financements avec les porteurs de projet, des mécènes, suivent et mettent en œuvre les fiches actions et présentent le projet FE-CFT aux élus des communes du territoire. L'animation des démarches à long terme doit être un objectif à poursuivre.

B. FE et la CFT affirment une forte gouvernance des acteurs du territoire dans la valorisation du patrimoine forestier. La création d'un groupe sur le **réseau social Chlorofil** de l'ONF permettra une meilleure diffusion des informations parmi les membres du Copil. L'alimentation de ce réseau est à pérenniser.

C. Afin de faire connaître les actions au plus grand nombre, il est essentiel d'avoir une présence sur des supports modernes. Concernant le label FE, jusqu'à présent la présentation des trois FD est consultable sur la section « En forêt » du site internet <http://www.onf.fr/enforet> et permet de communiquer sur les actualités et les actions mises en œuvre propre à chacune des trois FD. Un site exclusif au label « FE » où des actualités générales au réseau et à sa déclinaison en Montagne de Reims sont mises en ligne depuis fin 2014. Les pages internet sur la démarche Montagne de Reims, FE y sont régulièrement actualisées sur le site portail de l'ONF. La diffusion des informations par les canaux « web » est à poursuivre. Les partenaires seront invités à reprendre cet exemple afin de communiquer sur les actions ayant lieu sur les forêts communales et privées du territoire.

D. Par ailleurs, communiquer sur les valeurs défendues par la CFT et FE paraît important au regard des enjeux associés à la démarche et à la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers.

Dans ce cadre, la **réédition d'un livret de présentation du label et de sa déclinaison locale destiné au grand public** et à tous les partenaires du projet viendra compléter la documentation déjà existante en mettant en avant les dernières réalisations de ce programme. Celui-ci sera distribué lors des événements et manifestations, il pourra aussi être téléchargé en ligne.

E. De même, chaque année l'événement «**Un Jour en FE**» est organisé à l'intention du grand public, à la fois pour informer et rendre visible la démarche FE, mais également renforcer les liens entre le public et les forêts. Cet événement est coorganisé entre le PnrMR et l'ONF, et peut impliquer d'autres partenaires. Il a pour but de **faire venir le grand public en forêt domaniale accompagné d'intervenants sur un ou des thèmes particuliers**. Le cadre et les principes de la démarche FE seront systématiquement abordés.

F. Les «**Rencontres Forestières**» sont l'occasion de réunir décideurs locaux et gestionnaires d'espaces forestiers, afin de les sensibiliser à des thématiques de la gestion forestière. Ces événements sont organisés par le PnrMR et l'ONF et ont évidemment vocation à convier les **structures partenaires pour obtenir des retours d'expérience ou expertises sur des sujets variés**.

Afin de compléter cette sensibilisation des élus locaux, la présentation de la démarche FE et CFT au sein des conseils municipaux des communes du territoire peut être organisée.

G. Localement, il est intéressant de s'appuyer sur les manifestations importantes en matière de fréquentation se déroulant sur le territoire du PnrMR. Celles-ci donnent l'occasion de **promouvoir la gestion multifonctionnelle des forêts auprès des usagers par le biais de stands d'information et d'animations**.

Les supports de sensibilisation développés pourront servir d'outils lors de ces manifestations (**cf. fiches actions II-1**). Plusieurs manifestations majeures ayant lieu sur le territoire du PnrMR sont plébiscitées pour présenter le label : le « trail des Tordus », manifestation sportive courant juillet dans les forêts de Verzy-Verzenay ; la « Rando du Parc », ou encore la Grande Traversée (**cf. fiche action I-3**) organisée chaque année par le PnrMR ; « Chasse & Terroir en fête » organisée à Châlons-en-Champagne par la FDC51 tous les 2 ans ; la « marche des élus » qui a lieu depuis plus de 40 ans dans le Tardenois ; la Foire de Châlons en Champagne, Scolarando lorsque le parcours passe en domaniale, etc.

II-2	Promouvoir les stratégies forestières en place sur le territoire				Priorité de l'action	Récurrence
Opérations	A. Suivre l'animation des démarches				en cours	permanente
	B. Mettre en place et alimenter le réseau social Chlorofil				phare	unique
	C. Diffuser des connaissances sur internet et mettre à jour les informations				en cours	permanente
	D. Rééditer un livret expliquant la démarche de labellisation FE et CFT				phare	unique
	E. Organiser « Un jour en FE »				en cours	périodique
	F. Organiser les Rencontres forestières				en cours	périodique
	G. Assurer la représentation des labels sur les manifestations				en cours	permanente
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération C	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération D			✓			
Opération E	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération F	✓		✓		✓	
Opération G	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR					
Partenaires techniques et financiers	Syndicats forestiers, Fransylva51, Fibois Grand Est, COFOR, CRPF, FDC51, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, comités sportifs, toutes structures susceptibles de communiquer des actualités à diffuser via le site « FE », département, région, DRAAF					
Type d'opération	Animation - événement					
Besoins humains, techniques et financiers	Sources de financement envisagées ONF, PnrMR, Moët Hennessy Champagne & Services (MHCS) Estimation des besoins humains, techniques et financiers Animation : 59 000 € pour le temps de travail du chargé de projet ONF + environ 30 000 €/an pour le temps agent du CM au PnrMR Actualisation des pages internet : temps de travail correspondant 5 000 € / 2 ans pour les Rencontres forestières 2 000 € / an pour « Un Jour en FE » Participation aux manifestations : 12 500 € sur 5 ans Réédition du livret : 15 000 €					
Indicateur de suivi	Nombre d'événements où la démarche FE est représentée ou organisatrice Nombre de participants aux événementiels					





ACTION II-3

PROPOSER UNE OFFRE ÉDUCATIVE POUR LE PUBLIC SCOLAIRE POUR DÉCOUVRIR LES MILIEUX FORESTIERS ET LES MÉTIERS ASSOCIÉS

OBJECTIFS

- ▲ Proposer une offre d'animations pédagogiques cohérentes entre les différents prestataires du territoire.
- ▲ Initier les scolaires aux richesses de la forêt et sa gestion multifonctionnelle dans le cadre de projets construits avec les enseignants et en lien avec le programme scolaire.

La forêt est un espace multifonctionnel regroupant de nombreux types de métiers. **La filière forêt-bois est une filière riche regroupant nombre de métiers différents** allant du pépiniériste à l'artisan menuisier en passant entre autres par les gestionnaires forestiers, scieries et entrepreneurs de travaux forestiers. **Dans le cadre de la mutualisation des démarches FE et CFT, des représentants de cette filière pourront intervenir conjointement avec l'ONF afin de présenter leurs métiers au cours de journées d'intervention à destination des écoles afin de faire connaître les métiers aux jeunes générations.**

A. Dans le cadre de sa politique d'accueil du public et de développement d'actions à destination des scolaires, l'agence Aube-Marne de l'ONF réalise des animations en forêt sur la base d'un support d'éducation à l'environnement nommé « En quête des secrets de la forêt », élaborée par un groupe d'animateurs de la Direction générale de l'ONF. 2 à 4 sorties seront destinées aux scolaires et enseignants des cycles 3 (CM1 à 6^e) et 4 (5^e au lycée). Celles-ci comprennent une animation d'une demi-journée.

B. Lors du premier contrat de projet, l'ONF et le PnrMR ont signé une convention leur permettant de se coordonner afin d'améliorer l'accueil des scolaires en forêt. Ce sont plus de 14 sorties « Métier du forestier » qui ont été organisées. Cette convention va être renouvelée et prévoira :

- ▲ La transmission d'un planning de **toutes les visites en forêt domaniale** aux agents, l'établissement d'une autorisation permanente pour ces sorties sur les secteurs ne présentant pas de problèmes de sécurité, la **précision de règles de cueillette et de récolte** au cas où le projet scolaire prévoirait ce genre d'activités afin d'éviter toutes dégradations du milieu ;
- ▲ Plusieurs interventions d'une demi-journée réalisées par l'ONF chaque année (3 sorties par agent), destinées aux scolaires de cycle 3, sur le thème du « métier du forestier ». Ces animations sont établies via le PnrMR dans le cadre d'un programme pédagogique précis construit avec l'enseignant.

C. Dans le cadre de sa mission d'Éducation à l'environnement, le PnrMR a mis en place une démarche d'animation de réseau sur son territoire. Le Pôle Éducation au territoire du PnrMR sensibilise les publics scolaires et extrascolaires (dès la maternelle) à la connaissance et la préservation de la forêt : label FE, gestion durable de la forêt, métiers de la filière forêt-bois, connaissance faune et flore, rôle de la forêt, changement climatique, découverte des forêts du territoire, préservation de la forêt, des comportements positifs à avoir en forêt, etc.

À ce titre, le Pôle Éducation au territoire crée des **outils pédagogiques de vulgarisation**, et afin de transmettre les connaissances de façon ludique et scientifique. L'ONF intègre ce réseau dans le but de cadrer les différentes sorties pédagogiques ayant lieu en FD, de développer des sorties sur le thème du métier du forestier et de participer à la dynamique de structuration de l'offre pédagogique locale. Cette participation de l'ONF à la commission « Éducation au territoire » du réseau éducatif mis en place par le PnrMR permettra une promotion des offres éducatives du territoire (création d'un guide des offres éducatives réunissant l'ensemble des acteurs locaux, organisation de journées pédagogiques et de séminaires, accompagnement et formation des acteurs éducatifs dans leurs projets en partenariat avec les institutions concernées, accueil sur site des enseignants afin de leur faire découvrir les animations et outils à leur disposition).

II-3	Proposer une offre éducative pour le public scolaire pour découvrir les milieux forestiers et les métiers associés				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Animer des sorties pour les scolaires de cycle 3 et 4				en cours	permanent
	B. Réaliser une convention-cadre signée entre PnrMR et ONF sur l'accueil des scolaires				en cours	permanent
	C. Participer à la commission "éducation au territoire"				en cours	permanent
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération C	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PnrMR, ONF					
Partenaires techniques et financiers	Éducation nationale, acteurs du réseau Éducation au territoire, Fransylva51					
Type d'opération	Sensibilisation - vulgarisation					
Besoins humains, techniques et financiers	41 200 € répartis sur 5 ans 2 600 € par an pour les sorties et animations 4 200 € par an pour la convention sur l'accueil des scolaires					
Indicateur de suivi	Évolution du nombre d'actions réalisées Nombre de scolaires sensibilisés					



ACTION II-4 AMÉLIORER LA SIGNALISATION ET SA QUALITÉ EN FORÊT DOMANIALE

OBJECTIFS

- ▲ Permettre au public de connaître le régime de propriété de la forêt qu'il pénètre
- ▲ Apporter les informations élémentaires au public sur la forêt, ses rôles, et les activités qui y ont lieu

Les trois FD sont séparées par des forêts communales et de grandes propriétés privées. Les limites entre toutes ces propriétés sont peu connues et difficilement reconnaissables sur le terrain. De plus les FD sont peu visibles dans le continuum du massif : **il manque une identité affichée des forêts.**

Cette signalisation permettrait également de **rediriger les randonneurs vers des forêts ayant pour vocation d'accueillir du public, et limiter le passage de public en forêt privée.**

Les opérations présentées ici en FD pourront être reprises sur les forêts communales du territoire.

A. Cette action se propose de remédier à cette problématique en mettant en place des **panneaux d'entrée en forêt** aux endroits où ils n'existent pas et en harmonisant la signalétique des FD avec une charte et un mobilier unique. Ces panneaux dont certains pourront être implantés le long des grands axes routiers sont nécessaires pour indiquer aux conducteurs les entrées des FD. Pour répondre aux exigences de **matérialisation des frontières entre forêts publiques, forêts privées et communales**, des panneaux « FD de ... » uniformes aux trois FD seront posés le long des chemins et sentiers empruntés par les pédestres et les cyclistes. À ce jour, une quinzaine de panneaux d'entrée de forêt ont été installés dont 3 à Hautvillers, 2 à Verzy et 10 au Chêne à la Vierge.

B. Il est tout aussi essentiel de travailler sur la signalétique en cœur de forêt, le long des sentiers existants (**cf. fiche action I-3**). Les points d'accueil (**fiche action I-1**) (Verzy, Chêne à la Vierge, etc.) en forêt doivent être munis de panneaux d'information comprenant une **carte de situation et des sentiers présents**, des **informations temporaires** (ex : dates de chasse) et des **informations sur la réglementation** (déchets à ramener, le partage des sentiers aux différents usagers, des numéros de sécurité, etc.). Des liens QR codes pourraient permettre d'accéder à plus d'information (liens vers les sites du PnrMR, de l'ONF FE, etc.). Des panneaux de sensibilisation aux richesses de la forêt et aux opérations sylvicoles pourront être développés selon les besoins pour venir enrichir les sentiers existants (**cf. fiche action I-3**).

II-4	Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Harmoniser la signalétique en bordure de FD > Réflexion sur le contenu et le visuel des panonceaux à destination des publics non véhiculés à installer le long des sentiers forestiers. > Conception graphique, fabrication et pose selon le budget disponible				en cours	unique
	B. Harmoniser la signalétique à l'intérieur des FD > Conception et pose de panneaux d'information sur les points d'accueil du public, c'est-à-dire les aires d'accueil. > Conception et pose de panneaux de sensibilisation le long des sentiers selon les besoins.				en cours	en cours
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓	✓			
Opération B			✓	✓		
Porteur de projet pressenti	ONF					
Partenaires techniques et financiers	CD51, PnrMR, CDRP, Communes concernées,					
Type d'opération	Signalisation - travaux					
Besoins humains, techniques et financiers	Un panneau d'information par point d'accueil, soit environ 30 000 € Selon les besoins en panneaux de sensibilisation					
Indicateur de suivi	Nombre de panneaux installés					



ACTION II-5

CRÉER DES ÉVÉNEMENTS MULTIPARTENARIAUX SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

OBJECTIF

▲ Maintenir le dialogue entre les différents acteurs de la filière forêt-bois

La CFT est née à la suite d'un constat simple : la communication entre les acteurs de la filière forêt-bois sur le Triangle Marnais n'est pas établie. La **création de dialogue entre les différents acteurs de la filière est donc un des objectifs prioritaires** de cette démarche.

Afin de veiller à améliorer ces relations, l'objectif de cette action est de créer un événement multipartenarial, où chacun viendra présenter et discuter de son métier, de ses besoins et attentes.

A. Ces journées de sensibilisation en forêt permettront à chaque acteur d'avoir un stand afin de **présenter son métier** (gestionnaire, technicien, chasseur, etc.). Des **animations spécifiques** pourront également être proposées en forêt ainsi qu'une **présentation de la forêt en tant que paysage en mouvement** (historique). Sur le même thème que les rencontres forestières, des séminaires à thèmes pourront être réalisés périodiquement. L'événement se réalisera sur plusieurs journées distinctes où inviter professionnels, étudiants, grand public, etc. Évidemment, les artisans, artisans d'art, écoles, services de formation et d'apprentissage seront conviés avec tous les partenaires (Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), FIBOIS, PEFC, Entreprise des territoires (EDT) Grand-Est, QualiTravaux forestiers Grand-Est (QTFGE), etc.)

B. Le 10 juin 2021, une idée a émergé concernant la mise en place de **sorties multipartenariales** au sein des FD. FE offre un cadre particulièrement intéressant à exploiter pour valoriser à la fois la diversité des partenaires, des usages ou des savoirs en lien avec la forêt. Le but est de proposer une dizaine de sorties sur l'année animées par des partenaires FE. L'appel à projets a été lancé fin 2021. Une dizaine de partenaires ont répondu et leurs propositions vont être étudiées. Ce programme verra le jour à partir du printemps 2022 et si sa mise en œuvre satisfait l'ensemble des contributeurs et participants, alors une reconduction annuelle pourrait être actée.

II-5	Créer des événements multipartenariaux sur la multifonctionnalité de la forêt				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Organiser des événements multipartenariaux				phare	périodique
	B. Mettre en place des sorties multipartenariales				phare	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A			✓		✓	
Opération B		✓		✓		✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, CMA, FIBOIS, PEFC, CRPF, Fransylva51, COFOR					
Partenaires techniques et financiers	EDT Grand-Est, QTFGE,					
Type d'opération	Événement					
Besoins humains, techniques et financiers	Ingénierie nécessaire à l'organisation des événements					
Indicateur de suivi	Réalisation de l'événement : oui/non Nombre de personnes mobilisées : Impact de l'événement sur la communication entre les acteurs					



ACTION II-6 MIEUX STRUCTURER LA COMMUNICATION ET LE DIALOGUE

OBJECTIF

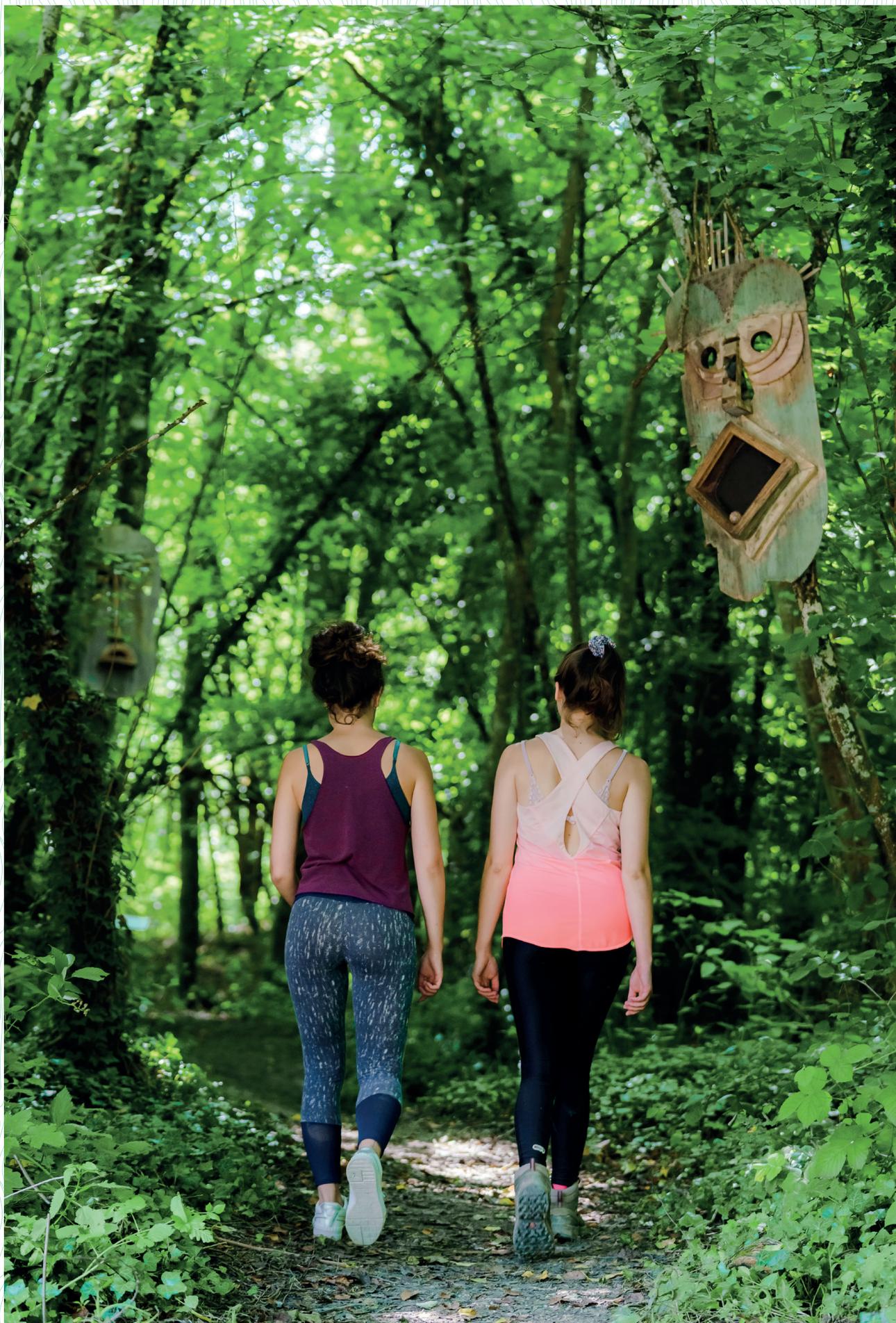
▲ Animer le dialogue forêt société

Les opérations sylvicoles et les activités en forêt sont souvent mal comprises, ce pourquoi les partenaires ont témoigné de la nécessité d'**accroître la communication autour du label FE**.

A. Une réflexion a été conduite en 2022 sur le dialogue forêt-société en Montagne de Reims grâce à l'accueil d'un stagiaire à l'ONF. Différentes méthodes d'enquête seront utilisées pour réaliser un diagnostic, puis seront élaborés une stratégie et un plan d'action. Un groupe de travail sera réuni pour piloter l'étude. Une fois défini, le plan d'action sera partagé entre tous les partenaires de la démarche FE et sera mis en œuvre jusqu'à la fin du contrat de projet en 2026.

B. La communication sera un point central à évoquer au cours de ces discussions, tant en interne qu'en externe. De plus, elle devra aussi s'intensifier sur les **règles de bonne conduite en forêt** et sur la réglementation en vigueur pour assurer la **conciliation des usages**, que l'ONF doit clarifier auprès de ses partenaires. Plus globalement, un plan de communication structuré et coconstruit avec les partenaires de la démarche permettrait une meilleure visibilité et appropriation du label et de ses valeurs.

II-6	Mieux structurer la communication et le dialogue l'Art en forêt				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Réflexion sur le dialogue Forêt-société et réalisation de son plan				à développer	unique
	B. Définition et réalisation du plan de communication				à développer	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓	✓	✓	✓	✓
Opération B		✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR					
Partenaires techniques et financiers	Membres du Copil mutualisé					
Type d'opération	Étude, plan					
Besoins humains, techniques et financiers	30 000 € Temps de personnel correspondant					
Indicateur de suivi	Nombre d'actions des plans Nombre de communiqués de presse et d'articles Nombre de répondants aux enquêtes					





AXE III

Gestion durable

page 46

**ACTION III-1
ARTICULER LES STRATÉGIES
FORESTIÈRES ET PAYSAGÈRES DU
TERRITOIRE**

page 48

**ACTION III-2
ACCOMPAGNER LA GESTION
FORESTIÈRE FACE AUX RISQUES
NATURELS ET CLIMATIQUES**

page 50

**ACTION III-3
CRÉER DES SITES PILOTES POUR
EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX
ITINÉRAIRES SYLVICOLES PLUS
RÉSILIENTS**

page 52

**ACTION III-4
RENOUVELER LES GUIDES DE
STATIONS SUR LE TERRITOIRE
DU TRIANGLE MARNAIS**

page 54

**ACTION III-5
DÉVELOPPER UNE TRAME
DE VIEUX BOIS**

page 56

**ACTION III-6
MAINTENIR LES ESPACES ASSOCIÉS
EN FORÊT**

page 58

**ACTION III-7
LIMITER LA PROPAGATION DES
ESPÈCES ENVAHISSANTES**

page 60

**ACTION III-8
PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER
L'ÉCOCERTIFICATION
SUR LE TRIANGLE MARNAIS**

page 62

**ACTION III-9
AMÉLIORER NOS CONNAISSANCES
SUR LA BIODIVERSITÉ**

page 64

**ACTION III-10
FORMER ET INFORMER
LES PROFESSIONNELS ET
LES ÉTUDIANTS DU TERRITOIRE
SUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS**

page 66

**ACTION III-11
VALORISER LES ZONES NATURELLES
SENSIBLES À INTÉRÊT REMARQUABLE**

page 70

**ACTION III-12
OPTIMISER LA CONCERTATION
ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DANS LES PRATIQUES DE LA CHASSE**



ACTION III-1

ARTICULER LES STRATÉGIES FORESTIÈRES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

- ▲ **Participer à une dynamique de territoire et mutualiser des compétences et des moyens techniques entre structures**
- ▲ **Positionner le programme FE comme une vitrine**

De nombreuses stratégies territoriales sont en place sur le Triangle Marnais. Dans un souci de travail en synergie, il est nécessaire d'articuler ces différentes démarches afin d'avoir un **projet cohérent à l'échelle des massifs forestiers**. L'actuelle mutualisation des démarches FE et CFT en est le parfait exemple. Les liens avec la Charte du PnrMR et le Plan paysage, projet ayant pour but d'améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère du quotidien tout en sauvegardant ses caractéristiques exceptionnelles, sont également à valoriser.

A. CFT

L'ensemble paysager remarquable des lisières forestières est à préserver et à valoriser. Elles soulignent le sommet de la Montagne et forment une limite entre les coteaux et la forêt.

Elles sont simultanément un milieu écologique unique, une zone de rencontre entre le paysage fermé de la forêt et les paysages ouverts des coteaux et de la plaine, ainsi qu'une zone de rupture entre le paysage du plateau forestier et la cuesta d'Île-de-France, mais aussi un paysage emblématique du PnrMR habité et parcouru par une grande diversité d'usagers.

L'élaboration d'une CFT serait nécessaire pour une meilleure opérationnalité en prenant en compte à la fois le territoire du Triangle Marnais ainsi que ses partenaires. De ce fait, une CFT renforcerait la synergie entre les différentes structures et permettrait d'aborder certaines thématiques compliquées.

Le territoire du Triangle Marnais comporte les intercommunalités suivantes : CUGR, CA Châlons-en-Champagne, CA Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, CC Paysages de la Champagne, CC Grande Vallée de la Marne, CC Moivre à la Coole, CC de la Région de Suippes.

Les objectifs propres de la CFT :

- ▲ économique (créatrice d'emplois, plus de valeur ajoutée pour le territoire ...),
- ▲ constructive (créatrice d'un marché local « bois œuvre » et de projets exemplaires ...),
- ▲ écologique (préservation de la biodiversité, de la fonctionnalité et de la gestion durable, changement climatique ...),
- ▲ sociale et éducative (liens humains, sensibilisation, formations ...),
- ▲ touristique et patrimoniale (activités récréatives, histoire, mode constructif, foncier...),
- ▲ et paysagère (cadre de vie, développement durable ...).

Plan Paysage

Le PnrMR a élaboré un Plan de Paysage participatif sur son territoire. Il s'agit de la première étude de Paysage à l'échelle des communes du PnrMR, ayant pour but d'établir un programme d'actions qui sera mis en place pour la prochaine décennie.

Ce Plan de paysage est né d'une vision commune et partagée sur le devenir de la Montagne de Reims, avec pour objectif d'**améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages du quotidien tout en sauvegardant ses caractéristiques exceptionnelles**.

La relation avec les trois FE situées sur le territoire de la Montagne de Reims fait partie des orientations qui seront travaillées au cœur du Plan de Paysage.

Un plan paysage est en cours d'élaboration en 2022 sur le territoire de la communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne.

B. Simultanément à la mutualisation des stratégies forestières et paysagères du territoire, il est essentiel de communiquer à leur propos afin qu'elles soient intégrées par tous les partenaires du projet. Cette communication se fera entre autres via les instances de gouvernance, mais nécessite également une communication auprès des habitants et usagers du territoire.

Les actions de la présente charte devront également être cohérentes avec les Plan climat énergie territoriaux en œuvre sur le territoire du Triangle Marnais.

Entre autres, plusieurs éditions seront réalisées afin de communiquer à propos des actions :

- ▲ un livret synthétique sera réalisé afin de résumer les informations importantes des diagnostics de la CFT,
- ▲ un contrat de projet mutualisé reprenant les présentes actions et rappelant l'historique des démarches ainsi que les actions prévues.

III-1	Articuler les stratégies forestières et paysagères du territoire				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Mutualiser les stratégies forestières et paysagères				à développer	permanente
	B. Communiquer sur les actions				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓	✓			
Opération B		✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	Agglomérations, PnrMR, ONF, CRPF, Fransylva51, COFOR					
Partenaires techniques	Agglomérations, Département, Région, PnrMR, Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), mission UNESCO, Partenaires techniques du Plan paysage, Établissement public de coopération intercommunale, filière forêt bois, communes, CENCA					
Partenaires financiers	CD51, CR, DREAL, DRAAF					
Type d'opération	Mutualisation - visualisation - accompagnement					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps de personnel correspondant					
Indicateur de suivi	Nombre d'instances de gouvernance Lien entre les stratégies territoriales Nombre de consultation des documents de vulgarisation					



ACTION III-2

ACCOMPAGNER LA GESTION FORESTIÈRE FACE AUX RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES

OBJECTIF

▲ Favoriser l'adaptation et la résilience des forêts face aux changements climatiques

Des événements climatiques extrêmes plus fréquents vont augmenter les facteurs de risques de dépérissement des peuplements, selon les essences et les traitements sylvicoles appliqués. C'est pourquoi il faut repenser nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients et solidaires. Ces risques sont d'autant plus grands à l'échelle d'un peuplement que celui-ci est homogène dans sa composition (1 essence majoritaire) ou sa structure (régularité des âges). Ponctuellement, ces risques peuvent être aggravés par certaines pratiques telles que l'intensification des récoltes, l'absence de précaution vis-à-vis de la préservation des sols (absence de cloisonnements, intensification de la mécanisation et matériel inadapté à la sensibilité des sols) et une mauvaise gestion de la ressource en eau (tassement des sols modifiant les ruissellements et l'infiltration d'eau, voire l'accès à l'eau par les racines, concurrence entre arbres au sein d'un même peuplement pour la ressource hydrique...). Un affaiblissement des arbres issu d'une cause climatique, associé à une faible biodiversité intensifie également les impacts d'une attaque biotique (pathogènes, parasites...).

Le PnrMR a vocation à être un territoire d'application exemplaire de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau ainsi que des textes réglementaires européens et nationaux en matière d'eau et d'environnement (Directive-cadre sur l'eau, Code de l'Environnement...), et, à travers sa charte Objectif 2039, à gérer la ressource en eau et d'accompagner son territoire dans la transition écologique. En se dotant d'une CFT et d'un Projet Alimentaire Territorial, il a pour ambition de **mieux valoriser les ressources locales et réduire l'impact environnemental des activités sylvicoles.**

L'objectif, entre autres, est d'**accroître la résilience de ces écosystèmes productifs en augmentant leur capacité d'adaptation.** Ces adaptations passent par la démocratisation et la **diversification des pratiques durables de gestion forestière**, permettant la préservation de la qualité physique, chimique et biologique des écosystèmes dont le rôle est essentiel pour le stockage de l'eau et du carbone.

Les forêts du Triangle Marnais sont déjà touchées par le changement climatique. Pourtant, elles ont un rôle déterminant à jouer pour la durabilité de notre société. Afin de répondre à ces défis, il convient de financer l'amélioration, la diversification et le renouvellement des peuplements forestiers afin de favoriser leur adaptation au changement climatique notamment par une meilleure résilience des écosystèmes forestiers. Il convient également de faciliter les investissements dans la filière forêt-bois (en amont et en aval) notamment pour favoriser le déploiement des constructions en bois feuillus et le développement de la biochimie, dans le respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Le territoire du Triangle Marnais, et notamment la Montagne de Reims est placée à un carrefour biogéographique (entre l'aire atlantique et l'aire MédioEuropéenne), ce qui la rend davantage sensible aux changements climatiques. Les facteurs climatiques régionaux (sécheresse atmosphérique estivale notamment) et édaphiques (sols argileux sur les plateaux, crayeux en plaine) tendent à renforcer cette sensibilité.

A. Mettre en place des outils pour analyser la **vulnérabilité des forêts face aux changements environnementaux et climatiques :**

- ▲ Développer des études en lien avec la vulnérabilité des peuplements face aux changements climatique ;
- ▲ Suivre l'évolution des forêts face aux dérèglements climatiques ;
- ▲ Développement d'un outil de diagnostic des risques climatiques pour chaque type de stations forestières selon les essences, et les intégrer dans un guide de stations (**cf. fiche action III-4**) ;
- ▲ Suivre la réaction de la végétation face aux aléas climatiques (tempêtes et sécheresse) grâce à des suivis sanitaires;
- ▲ Programme de formation des professionnels qui sera confié à l'ONF, et le CRPF (**cf. fiche action III-10**).

B. Reconstituer durablement des forêts qui ont dépéri ou qui sont en cours de dépérissement sur le territoire, en maximisant la biodiversité associée aux peuplements, laquelle constituant leur système immunitaire.

C. Aider la filière à s'adapter au changement climatique via le développement des pépinières nécessaires à la production d'essences forestières d'avenir face au changement climatique :

- ▲ Accompagner des entreprises de l'amont de la filière forestière (pépiniéristes locales)

III-2	Accompagner la gestion forestière face aux risques naturels et climatiques				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Mettre en place des outils pour analyser la vulnérabilité des forêts face aux changements environnementaux et climatiques				phare	périodique
	B. Reconstituer durablement les forêts qui ont dépéri ou qui sont en cours de dépérissement sur le territoire				phare	périodique
	C. Aider la filière à s'adapter aux changements climatiques via le développement des pépinières nécessaire à la production d'essences forestières d'avenir				phare	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A			✓	✓	✓	✓
Opération B				✓	✓	✓
Opération C			✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR					
Partenaires techniques et financiers	DRAAF, COFOR, Région, Département, CRPF, Inventaire forestier national (IFN), INREA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), ONF (pôle RD&I), Fransylva51, Coopérative forestière, gestionnaire de la forêt					
Type d'opération	Étude - accompagnement - expérimentation - communication					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps ingénierie correspondant pour l'accompagnement et la recherche de financements					
Indicateur de suivi	Réalisation de l'outil de diagnostic Pépinières locales accompagnées					



ACTION III-3

CRÉER DES SITES PILOTES POUR EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES SYLVICOLES PLUS RÉSI- LIENTS

OBJECTIF

▲ Favoriser l'adaptation et la résilience des forêts face aux changements climatiques

La Région Grand-Est porte un projet européen, le **Life Biodiv'Est**. Localement, le PnrMR est responsable d'une action sur **l'adaptation des forêts face au changement climatique**, pour tester de nouvelles pratiques sylvicoles et identifier les essences les mieux adaptées à la résilience de nos forêts face aux dérèglements climatiques. Dans ce cadre, des moyens humains et financiers ont été mobilisés pour créer **deux sites pilotes** (6 ha sur le territoire du PnrMR et 6 ha sur le territoire du PNR des Vosges du Nord) au sein desquels de nouveaux **itinéraires sylvicoles** seront testés.

Avec les changements climatiques actuels et à venir, il semble en effet indispensable d'améliorer nos connaissances relatives aux impacts sur les milieux naturels et notamment sur les forêts, d'expé- rimer de nouvelles pratiques sylvicoles qui n'ont pas encore été mises en œuvre au sein du territoire et de sensibiliser le public à l'ensemble de ces enjeux. Ces expérimentations, données et supports de sensibilisation serviront à l'ensemble des acteurs de la Région Grand-Est. Pour cela, différentes actions sont prévues :

A. Créer des instances de gouvernance et de concertation

Avant de lancer des expérimentations, il est primordial de réaliser un **état des lieux** sur les contextes et problématiques régionales et de réunir l'ensemble du cortège scientifique et technique pour valider collectivement les nouveaux itinéraires sylvicoles à tester. En effet, ces expérimentations se doivent d'être complémentaires avec celles d'ores et déjà en cours, en plus d'apporter des solutions réalistes et concrètes qui répondent aux enjeux locaux sans oublier de faire l'objet de suivis scientifiques ciblés. Pour cela, un Copil ainsi qu'un comité scientifique et technique seront spécifiquement créés dès le début du projet et se réuniront en fonction des besoins, et ce tout au long du projet Life Biodiv'Est (2022-2031).

B. Mettre en place des expérimentations sur deux sites pilotes et suivre les impacts du changement climatique

- ▲ **Tester des pratiques sylvicoles** peu courantes sur le territoire dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (gestion en futaie irrégulière, multiplier le nombre d'essences objectifs sur une même parcelle, tester de nouvelles provenances génétiques d'essences autochtones via la migration assistée, travailler sous couvert continu et avec un semi-acquis...),
- ▲ Mise en place de **suivis** en lien avec les expérimentations (biodiversité associée à des peuplements novateurs, dendrométrie, facteurs abiotiques (?), sols),
- ▲ Compléter les **connaissances naturalistes** (écologie des essences, biodiversité associée aux nouvelles essences testées [ordinaire, patrimoniale et indésirable]).

C. Partage des retours d'expériences, valorisation et essaimage sur le reste du territoire

- ▲ Réalisation de journées techniques, journées d'échanges régionales, formations, rédaction de fiches-actions diffusées à l'ensemble des acteurs
- ▲ Création d'un **martéloscope** à destination des professionnels régionaux (a minima au sein de l'ex Champagne-Ardenne) et des scolaires (forestiers, élus, collège, lycée, université...).

III-3	Créer des sites pilotes pour expérimenter de nouveaux itinéraires sylvicoles plus résilients				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Créer des instances de gouvernance pour un consensus politique, scientifique et technique				en cours	unique
	B. Mettre en place des expérimentations sur deux sites pilotes et suivre les impacts du CC				phare	permanent
	C. Partager des retours d'expériences, valorisation et essaimage sur le reste du territoire				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓				
Opération B			✓	✓	✓	✓
Opération C			✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PnrMR, Région Grand-Est					
Partenaires techniques et financiers	PNR des Vosges du Nord, PNR de la Forêt d'Orient, Parc national des forêts, DRAAF, Région Grand-Est - Union européenne, AgroParisTech - gestionnaire - Entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) de la région Grand-Est, Fransylva51, CRPF, COFOR					
Type d'opération	Étude - expérimentation - communication - sensibilisation					
Besoins humains, techniques et financiers	400 000 € sur 6 ans (fonctionnement et investissement)					
Indicateur de suivi	Mise en place des expérimentations					



ACTION III-4

RENOUVELER LES GUIDES DE STATIONS SUR LE TERRITOIRE DU TRIANGLE MARNAIS

OBJECTIF

▲ Favoriser l'adaptation et la résilience des forêts face aux changements climatiques

La forêt recouvre 19 % de la surface du territoire (70 000 ha, si on ne compte pas les forêts sur l'espace militaire) **du Triangle Marnais** et se place au cœur des préoccupations territoriales. La propriété forestière est caractérisée par l'importance des forêts privées : 60 000 ha de forêts privées 6 200 ha communale et 3 850 ha de forêt domaniale, dont 3 487 ha labellisés FE. Les forêts du Triangle Marnais sont **regroupées principalement sur deux massifs** dans la partie centrale et sud du territoire. Ce territoire est constitué de 5 régions forestières nommées Soissonnais, Brie champenoise, Tardenois, Champagne crayeuse et Vallée de la Marne. Plus de 80 % des forêts du Triangle Marnais sont regroupées sur les régions forestières du soissonnais, de la Brie Champenoise et du Tardenois.

Les dégâts climatiques et pathologiques s'intensifient depuis plusieurs décennies. Ces impacts, signalés et référencés par le Département de la Santé des Forêts, sont dommageables pour le devenir des peuplements du territoire. Les changements climatiques risquent de modifier sensiblement la gestion forestière au cours de ces prochaines décennies, ce pour quoi le renouvellement des guides de stations sera nécessaire.

Trois guides de stations ont été réalisés dans les années 90 pour décrire les forêts du territoire et y proposer des essences adaptées. Cependant, ces documents sont aujourd'hui obsolètes et mériteraient d'être mis à jour notamment concernant le choix d'essences, la prise en compte du changement du climat, le paysage, le rôle écologique de la forêt, etc.

L'objectif est de synthétiser et de renouveler ces guides ainsi que fournir une liste d'essences adaptées accompagnée de préconisations de gestion pour chacune d'elles. Ces guides devront être simples à utiliser et pratiques.

A. Synthèse et révision des guides et catalogues

- ▲ **Synthèse** des anciens guides et catalogues, et études de leurs points forts et faiblesses dans un contexte de changement climatique
- ▲ **Révision** de la typologie des stations le cas échéant et réalisation d'une clef de détermination : observations sur terrain et réalisation de fiches descriptives des unités stationnelles,
- ▲ **Intégration** des données concernant le changement climatique et la résilience en eau sur le territoire (**cf fiche action III-3**),

B. Réalisation de nouveaux supports

- ▲ Réalisation de **tests des guides sur le terrain**, en conditions réelles d'utilisation, par différents utilisateurs potentiels : objectif obtenir un document fonctionnel et opérationnel,
- ▲ Rédaction et impression des guides : format A5 pour une meilleure utilisation sur terrain,
- ▲ Création de supports de formation,
- ▲ Communication par un événement/animation.

III-4	Renouveler les guides de stations sur le territoire du Triangle Marnais				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Synthétiser et réviser les guides et catalogues				phare	périodique
	B. Réaliser des nouveaux supports				phare	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A		✓	✓	✓		
Opération B		✓	✓	✓		
Porteur de projet pressenti	CRPF, ONF					
Partenaires techniques et financiers	ONF, CRPF, IFN, INREA, CEREMA, Fransylva51, COFOR					
Type d'opération	Étude - communication - sensibilisation					
Besoins humains, techniques et financiers	50 000 € par an et 110 jours					
Indicateur de suivi	Réalisation des guides Nombre de guides diffusés					



ACTION III-5 DÉVELOPPER UNE TRAME DE VIEUX BOIS

OBJECTIF

▲ Concilier gestion forestière et biodiversité

La forêt couvre actuellement 19 % du territoire du Triangle Marnais. Sur les grands massifs dominent principalement des feuillus (Chêne, frêne et hêtre) caractéristiques des forêts de la Marne. D'autres boisements, plus récents, en majorité résineux, se sont imposés progressivement dans le paysage au fil des décennies.

Remarquables par leur naturalité, **certaines forêts du territoire hébergent une très riche biodiversité forestière et sont reconnues comme des secteurs de valeur biologique majeure**. De manière générale dans ces massifs boisés, la production forestière (pour le bois de chauffage comme pour le bois d'œuvre) nécessite la récolte des arbres avant leur vieillissement et ne permet pas aux stades âgés de la forêt d'être suffisamment représentés.

Des actions en faveur de la **trame vieux bois** sont d'ores et déjà en cours et doivent aujourd'hui se poursuivre et être renforcées :

- ▲ mise en place d'**îlots de vieillissement et de sénescence** en FD par l'ONF ;
- ▲ appel à projets « Trame de vieux bois » (2021-2022) du PnrMR, en forêts communales et privées ;
- ▲ nouveau projet **Life Biodiv'Est (2022-2030)** pour les forêts communales et privées, pour la création de 200 ha d'îlots à l'échelle de la Région Grand Est, dont une partie sur le Triangle Marnais (fonds européens + mécénat à développer) ;
- ▲ contrats européens Natura 2000 « **bois sénescents** » pour les forêts communales et privées situées sur des sites Natura 2000.

Par ailleurs, la sensibilisation de l'ensemble des gestionnaires, propriétaires forestiers et élus sur les services rendus par les vieux bois est une étape essentielle pour garantir le développement de la trame de vieux bois.

A. Laisser vieillir et évoluer naturellement la forêt sur quelques secteurs, par un arrêt total et volontaire de l'exploitation forestière, est bénéfique tant pour la biodiversité que le forestier. En effet, ces zones au sein desquelles le cycle naturel de la forêt est de nouveau possible, y compris la phase de sénescence des arbres, contribuent à **augmenter la résilience de l'écosystème forestier** face aux aléas climatiques et sanitaires : régulation des ravageurs par des prédateurs naturels, maintien de la bonne fertilité des sols, stockage du carbone...

Ces **îlots de vieux bois** peuvent être de **différentes natures** (îlot de sénescence, îlot de vieillissement) et répondent aujourd'hui à des obligations réglementaires (en forêt domaniale, au sein de certaines forêts sous certification, etc.) et à des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité. Des dispositifs sont par ailleurs développés, de l'échelle locale à l'échelle européenne, pour faciliter la mise en place d'îlots de vieux bois volontaires, en proposant aux propriétaires forestiers un accompagnement technique et financier (appel à projets « Trame de vieux bois » du PnrMR ; projet Life Biodiv'Est, contrats Natura 2000 « bois sénescents »...).

B. En parallèle des îlots de vieux bois, il est important de **conserver des arbres biologiques** (vivants et morts) isolés dans les peuplements forestiers. Ces arbres biologiques, ou arbre-habitat, sont porteurs de dendromicrohabitats (branches mortes dans le houppier, décollement d'écorce, cavités, etc.) et possèdent donc une forte valeur écologique. Ils permettent l'accueil d'une riche biodiversité parfois menacée et facilitent le déplacement des espèces en connectant les différents îlots de vieux bois entre eux. L'identification et la préservation de 6 à 8 arbres biologiques minimum par hectare est recommandée pour garantir une trame de vieux bois fonctionnelle.

C. **Plus de 25 % des espèces forestières sont dépendantes du bois mort et sénescent** (insectes saproxyliques, champignons saproxyliques, chiroptères, avifaune cavicole, lichens...). À ce jour, quelques études scientifiques ont été déployées en Montagne de Reims (insectes saproxyliques et chiroptères en 2022 par le PnrMR). Il est nécessaire de poursuivre l'amélioration des connaissances sur ces différents taxons et de suivre l'évolution de la biodiversité au sein des îlots de vieux bois.

Dans le cadre du projet Life Biodiv'Est porté par la Région Grand Est, une action est d'ailleurs prévue à compter de 2023 pour mettre en place des suivis scientifiques sur des îlots de sénescence, notamment au niveau du Triangle Marnais.

D. Afin de développer un maillage et une trame de vieux bois fonctionnelle à l'échelle du Triangle Marnais, il est nécessaire de **cartographier l'ensemble des arbres biologiques** marqués et les îlots de vieux bois mis en place (îlots de sénescence, îlots de vieillissement). Les zones classées « hors sylviculture de production » peuvent également contribuer à la trame de vieux bois. Une géolocalisation fine permettra ainsi d'identifier des secteurs en déficit de vieux bois au sein desquels de nouveaux îlots pourront être créés en priorité. Les données et cartographies relatives à la trame de vieux bois devront également être inscrites dans les documents de gestion en vigueur, afin de garantir leur préservation sur le long terme.

III-5	Développer une trame de vieux bois				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Mettre en place des îlots de sénescence et îlots de vieillissement				phare	permanent
	B. Identifier et préserver des arbres porteurs de dendromicrohabitats (arbres-gîtes à chauve-souris, etc.)				en cours	permanent
	C. Améliorer les connaissances sur les espèces associées aux vieux bois et au bois mort				en cours	périodique
	D. Cartographier et inscrire la trame de vieux bois dans les documents de gestion				en cours	permanent
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération C		✓	✓			✓
Opération D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PnrMR, ONF					
Partenaires techniques et financiers	CRPF, ONF, PnrMR, Région, Département, CUGR, COFOR, Fransylva51, Gestionnaires forestiers					
Type d'opération	Compensation financière - étude scientifique - visite de terrain - opérations (marquage d'arbres, délimitation des îlots, etc.) - cartographie - sensibilisation - recherche de mécénat					
Besoins humains, techniques et financiers	Appel à projet du PnrMR (compensation financière + études scientifiques) = 43 000 € + temps d'ingénierie Projet Life Biodiv'Est = 35 000 € (compensation financière) + temps d'ingénierie + mécénat					
Indicateur de suivi	Nombre d'îlots et d'arbres d'intérêt écologique marqués/an Surface de forêts classées en îlots de sénescences / an Nombre d'études scientifiques mises en place					



ACTION III-6 MAINTENIR LES ESPACES ASSOCIÉS EN FORÊT

OBJECTIF

▲ Concilier gestion forestière et biodiversité

La forêt est un écosystème complexe dont la structure et la diversité sont façonnées par la gestion sylvicole, l'histoire passée et les dynamiques naturelles, avec des espaces boisés plus ou moins matures, mais aussi des **espaces plus ouverts** (clairières issues de trouées naturelles, espaces de régénération forestière, desserte et accotements associés) voire **herbacés** (accotements, sommières végétalisées), des **zones humides et aquatiques** (ruisseau et ripisylve associée, mares), des **interfaces avec des milieux non forestiers** (lisières et ourlets). Chacun de ces espaces, de surfaces souvent réduites à l'exception des grands linéaires de lisières, sont les **supports d'une biodiversité bien spécifique, riche et parfois rare ou remarquable**. Cette juxtaposition de milieux au sein de grands massifs boisés apporte donc une valeur supplémentaire aux forêts en termes de biodiversité.

Il est aujourd'hui bien connu que la biodiversité apporte de nombreux services écosystémiques et constitue le système immunitaire de nos forêts. La présence de milieux associés au sein des forêts favorise la présence d'une multitude d'espèces permettant entre autres : la dissémination des semences forestières, la prédation des pathogènes et parasites, la facilitation du recyclage naturel de la matière organique. Ces espaces associés prennent alors une valeur particulière qu'il convient de préserver et de développer, par des pratiques vertueuses en faveur de ces habitats spécifiques.

La restauration voire la création de ces espaces intra-forestiers est à coordonner au profit d'une trame facilitant le déplacement des espèces.

A. Les milieux associés

Habitats ouverts intraforestiers : les landes acides et les pelouses sèches sont issues d'anciennes pratiques pastorales, aujourd'hui abandonnées. Ces habitats ouverts d'enjeux écologiques majeurs sont relictuels sur le Triangle marnais, alors qu'ils abritent des espèces inféodées à ces milieux, qui sont aujourd'hui rares et menacées. Ils tendent à se refermer par le développement naturel de la végétation. La préservation de l'état écologique de ces milieux ouverts non productifs est donc un enjeu fort pour le territoire. La mosaïque de milieux ouverts crée une sous-trame au sein des boisements qui permettent le développement et le déplacement d'une diversité d'espèces.

Zones humides et mares forestières : le plateau argileux permet le développement de nombreuses zones humides et de mares forestières. Ces milieux indispensables à la préservation de la ressource en eau sont très sensibles. Il convient de les préserver en adaptant les pratiques sylvicoles, telle qu'une intervention à la bonne période, lorsque le sol est plus portant, combinée à l'utilisation d'engins adaptés à ce type de sols (pneus basse pression, chenilles...). Les zones humides au sein des forêts communales sont d'ores et déjà inventoriées dans le cadre de l'animation Zones humides portée par le PnrMR. Les mares forestières, quant à elles, ont tendance à se combler naturellement, il est important de maintenir une diversité de stades d'évolution des mares dans un même peuplement ; certaines d'entre elles devront être remises partiellement en lumière.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne est notamment gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger (RNN POMO) ainsi que des falaises et anciens pâtis de Cuis sur la Montagne d'Avize.

B. Dans le cadre du programme d'actions «TVB» porté par le PnrMR, la modélisation d'une **trame mare** est en cours. Elle permettra de prioriser et de hiérarchiser les actions de préservation et de restauration des mares pour favoriser le déplacement des espèces (amphibiens, odonates...).

C. Les **lisières** sont des zones de transition entre la forêt et son milieu adjacent (culture, vigne, chemin forestier...). L'état écologique de ces milieux varie en fonction de la gestion qui lui est appliquée. La majorité des lisières a un faciès abrupt sans étagement de la végétation, ce qui limite la diversité végétale et animale, ainsi que les services rendus par ce milieu (limitation des chablis, auxiliaires...). L'augmentation du nombre de strates végétales (arbustives, herbacées) favorise l'installation d'espèces telles que le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) et offre refuge et ressources à de nombreuses espèces (passereaux, reptiles...). Une adaptation des pratiques d'entretien est nécessaire afin d'augmenter la proportion de lisières étagées (actuellement à moins de 15 %) et de diversifier les faciès d'étagement. Des sites pilotes sont d'ores et déjà en cours sur cette thématique.

D. Une gestion différenciée et notamment une **fauche tardive** est mise en place au niveau des accotements routiers et des dessertes forestières sur certains secteurs. Ce type de pratique doit être déployé à plus large échelle. Cela permettra de favoriser les populations d'insectes pollinisateurs, d'auxiliaires, mais aussi d'une végétation particulière (talus calcicoles...).

E. Les plans de gestion forestière sont des garanties de gestion durable, ce sont des outils parfaits pour localiser les milieux associés et adapter ainsi la gestion sylvicole à ces enjeux environnementaux. Ces enjeux doivent donc être **identifiés et intégrés dès la phase de réflexion** précédant la révision des plans de gestion. Les échanges entre structures et la transmission de données sont un préalable pour faciliter la prise en compte de ces milieux associés et de leurs enjeux (données Atlas de la biodiversité communale, TVB...). Les ouvriers sylvicoles seront donc informés des adaptations à mettre en œuvre durant les travaux sylvicoles. Les résultats du programme d'actions « Trame verte et bleue (TVB) » du PnrMR (trame mare, milieux non productifs...) seront intégrés à cette action.

III-6	Maintenir les espaces associés en forêt				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Préserver et/ou restaurer les milieux associés en forêts (landes acides, pelouses sèches, clairières, zones humides, mares forestières, ripisylves)				à développer	permanente
	B. Œuvrer pour le développement d'une « Trame mare », notamment sur le territoire du PnrMR et travaux de restauration de mares forestières				en cours	unique
	C. Améliorer l'état écologique des lisières forestières				en cours	permanente
	D. Développer une gestion raisonnée des accotements routiers et desserte forestière enherbée (fauche tardive, etc.)				à développer	périodique
	E. Intégrer les milieux associés dans les plans de gestion forestière				à développer	permanente
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B		✓	✓	✓	✓	✓
Opération C		✓	✓	✓	✓	✓
Opération D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération E	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, CRPF, PnrMR					
Partenaires techniques et financiers	Syndicats de propriétaires forestiers, Fransylva51, COFOR Gestionnaires et propriétaires forestiers, organismes de certification forestière (PEFC, Forest Stewardship Council (FSC)), financeurs (État, Région, Europe), usagers mitoyens de la forêt (viticulteurs...), Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les zones humides et la trame bleue, voire les syndicats de bassin versant (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe SIABAVES...), CENCA					
Type d'opération	Action de gestion - sensibilisation - communication					
Besoins humains, techniques et financiers	Besoin en ingénierie des agents concernés Ingénierie TVB du PnrMR : 1 ETP par an					
Indicateur de suivi	Trame mare modélisée, nombre de mares restaurées, surface de milieux ouverts intraforestiers entretenus (ouverture de pelouses, landes, clairières), linéaire d'accotements en fauche tardive, linéaire de lisière restaurée ou entretenue, nombre de plans de gestion intégrant tous les milieux associés					



ACTION III-7

LIMITER LA PROPAGATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

OBJECTIF

▲ Développer l'identité forestière par une offre culturelle

On appelle espèces exotiques envahissantes des espèces qui s'établissent dans les espaces dont elles ne sont pas originaires, et dont le développement impacte la faune et la flore autochtone négativement, ce qui perturbe les milieux naturels et peut provoquer des désagréments pour les activités anthropiques (qualité de l'eau, irrigation, agriculture, pêche, etc.) ou la santé publique (allergies, toxicité, transmissions de maladies, etc.). Dans le souci de préserver la biodiversité du massif forestier, il est nécessaire de développer des actions limitant la propagation de ces espèces.

Un guide pédagogique a été réalisé au PnrMR en 2017 pour sensibiliser à la reconnaissance de ces espèces et des moyens d'action. Sur le territoire on peut trouver notamment la renouée du Japon, la berce du Caucase, le frelon asiatique, la tortue de Floride, etc.

Plusieurs chantiers d'arrachage sont organisés par le PnrMR afin de limiter la propagation de la renouée du Japon, notamment.

A. Une **cartographie des plantes exotiques envahissantes** présentes sur le territoire a été réalisée et sera actualisée. Une fois les espèces identifiées, il sera alors possible de suivre l'évolution des populations et de proposer, lorsque le contexte le nécessite, des moyens de gestion. Une veille sera menée sur l'apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes, encore non présentes sur le territoire. Comme action de prévention, une sensibilisation en faveur des essences indigènes et locales est menée auprès des collectivités et des particuliers.

B. En revanche, il est déjà établi que les foyers de populations de Raton laveur (*Procyon lotor*) sont en expansion dans le nord-est de la France et le nombre de prélèvements a doublé durant la dernière décennie.

Les impacts de cette espèce opportuniste sur son environnement restent peu connus. C'est la raison pour laquelle un Site pilote « raton laveur » a été créé afin de mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers. Une thèse dirigée par l'URCA (Centre de recherche et de formation en écoéthologie (CERFE)) est actuellement en cours afin d'élucider certains questionnements sur cette espèce (comportement, sanitaire...). Ces données permettront d'anticiper les potentiels dégâts sur les espèces d'intérêt présentes en FD, tel le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ou le triton crêté (*Triturus cristatus*) qui relèvent de l'annexe II de la Directive Habitats.

III-7	limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Actualiser la cartographie et les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes et sensibiliser le public				à développer	permanant
	B. Créer un site pilote raton laveur				à développer	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓			
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, FDC51, Office français de la biodiversité (OFB) (Centres nationaux d'études et de recherches appliquées), Direction départementale des territoires de la Marne (DDT51), Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles, URCA(CERFE), Fransylva51					
Partenaires techniques et financiers	CRPF, COFOR, Associations naturalistes, instituts de recherche et autres structures gestionnaires d'espaces naturels, Fédération nationale des chasseurs, Univers et actualité piégeurs actifs de France, ADPPMA					
Type d'opération	Étude - expérimentation - cartographie - suivi					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps de personnel correspondant					
Indicateur de suivi	Étude Raton laveur finalisée : oui/non Nombre de nouveaux sites d'EEE identifiés					



ACTION III-8 PROMOUVOIR L'ÉCOCERTIFICATION SUR LE TRIANGLE MARNAIS

OBJECTIFS

- ▲ Gérer durablement la forêt dans l'intérêt collectif
- ▲ Développer les surfaces forestières dont la gestion respecte les chartes des organismes d'écocertification

Il existe plusieurs moyens d'évaluer qu'une forêt est gérée durablement : des labels, des documents de gestion durable, mais également l'écocertification ! L'écocertification PEFC est déjà présente sur **plus d'1/4 des forêts** du Triangle Marnais. L'écocertification FSC, encore peu présente en région Grand-Est, gagnerait à être développée sur des secteurs spécifiques, notamment dans le cadre de gestion de groupe pour les petits propriétaires, ou pour augmenter les attentes en termes de biodiversité et de vieillissement du bois.

Dans le cadre d'une démarche collective de CFT et de FE, le développement de ces écocertifications permet de garantir une gestion multifonctionnelle à tous les maillons de la filière, ainsi qu'une meilleure traçabilité du bois. Il s'agit d'intégrer la dimension de l'écocertification dans l'ensemble des actions menées et de dynamiser la chaîne de certification de la filière.

Écocertification PEFC

L'écocertification PEFC repose sur deux mécanismes complémentaires : la **certification de gestion forestière durable** (à destination des propriétaires et exploitants forestiers) permettant de garantir de bonnes pratiques en forêt, et la **certification de chaîne de contrôle** (à destination des entreprises qui transforment le bois) afin d'assurer le suivi de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Les missions de PEFC France sont de :

- ▲ Faire évoluer les pratiques ;
- ▲ Assembler toutes nos parties prenantes autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt et apporter des garanties de pratiques durables ;
- ▲ Se concerter pour élaborer et valider des règles de gestion forestière durable pour la France, en adéquation avec les enjeux et les spécificités forestières françaises, et en conformité avec les standards internationaux.

A. La **promotion du label PEFC** passera par des actions de communications, notamment :

- ▲ Présenter la certification PEFC lors des journées de formation des élus des communes forestières, organisées par les COFOR de la Marne et l'Agence ONF Aube-Marne ;
- ▲ Présenter la certification PEFC lors d'une réunion rassemblant les propriétaires forestiers privés localisés sur le Triangle Marnais ;
- ▲ Faire certifier PEFC le projet d'extension de bâtiment du PnrMR ;
- ▲ Réalisation d'un document d'accueil (présentation structure, fonctionnement certification, budget...) ;
- ▲ Diffusion d'une lettre d'information ;
- ▲ Réalisation d'une présentation type (PowerPoint) à diffuser aux gestionnaires et animateurs forestiers ;
- ▲ Rédaction d'une lettre conjointe PEFC/ONF/COFOR, distribuée avec un dépliant de présentation de la certification forestière au public visé ;
- ▲ Identifier les exploitants forestiers et les entreprises de transformation du bois, localisés sur le Triangle Marnais, non certifiés, et les convaincre de l'intérêt de PEFC.

B. La **formation** est une étape essentielle à une bonne compréhension et une bonne appropriation. Ainsi plusieurs formations seront prévues dans le cadre de cette opération :

- ▲ Produire du bois pour les scieurs ;
- ▲ Pourquoi le papier fait-il du bien à la forêt ;
- ▲ Mener une exploitation respectueuse de la forêt ;
- ▲ Gérer l'équilibre forêt-gibier avec son chasseur ;
- ▲ Protéger et développer la biodiversité dans sa forêt.

C. Enfin, la promotion et la formation sont une chose, mais **la découverte de terrain** en est une autre, aussi cette opération proposera aux acteurs de se déplacer afin de voir concrètement comment sont gérées et contrôlées les forêts certifiées.

Écocertification FSC

D. L'écocertification FSC permettrait d'étendre l'écocertification sur le territoire ainsi que développer des attentes plus strictes envers certaines forêts du territoire, notamment les forêts les plus morcelées qui pourraient bénéficier de la certification de groupe. Les partenaires de la démarche pourraient s'approprier les valeurs de ce label afin de créer des liens entre l'organisme accréditeur et le territoire.

III-8	Promouvoir l'écocertification sur le Triangle Marnais				Priorité de l'action	Récurrence
Opérations	A. Actions de communication en faveur de l'écocertification PEFC				phare	unique
	B. Formation des agents forestiers à l'écocertification				phare	unique
	C. Randonnées et visite de terrain				phare	périodique
	D. Réfléchir au développement de l'écocertification FSC sur le Triangle Marnais				en cours	permanent
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B			✓	✓	✓	✓
Opération C			✓	✓	✓	✓
Opération D			✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PEFC Grand-Est, FSC France					
Partenaires techniques et financiers	ONF, PnrMR, CRPF, COFOR, Fransylva51					
Type d'opération	Communication, événements, formations					
Besoins humains, techniques et financiers	Besoin en ingénierie des agents concernés					
Indicateur de suivi	Évolution du nombre d'entreprises et de surfaces forestières écocertifiées PEFC					



ACTION III-9

AMÉLIORER NOS CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF

- ▲ **Approfondir les connaissances sur la faune et la flore présente en forêt domaniale afin de mieux en tenir compte dans nos pratiques**

Valoriser le patrimoine forestier local, c'est aussi **améliorer nos connaissances naturalistes** sur ces milieux. Jusqu'alors les études se sont concentrées sur les FD labellisées FE, mais la connaissance du patrimoine naturel pourrait, selon les portages locaux, être étendue aux forêts du Triangle Marnais, comme les surfaces forestières du massif de Saint Thierry, de la Montagne d'Avize et sur la Brie Champenoise au sud de la Marne.

A. Les recherches se sont d'abord concentrées sur deux secteurs (Réserve biologique dirigée ((RBD) des faux et RBD des mares de Verzy) et concernaient : la flore, les amphibiens, les faux de Verzy, l'analyse palynologique, etc. D'autres seraient à venir notamment la cartographie des habitats des trois FD. De façon plus large, des études et inventaires avifaune et chiroptères ont été mis en œuvre à l'échelle des trois FD.

En 2014, le PnrMR a réalisé un diagnostic territorial de la TVB ainsi qu'un inventaire des zones humides, en précisant plus finement celles présentes en forêts publiques. Des études plus spécifiques ont ensuite été mises en place, dans le cadre des Plans d'actions TVB, sur la période 2016-2022 et se poursuivront.

Depuis 2014, le PnrMR mène les études suivantes :

- ▲ inventaire des **chiroptères** présents sur les sites Natura 2000, recherche d'arbres-gîtes (2022);
- ▲ étude des **habitats**: éboulis crayeux sur le territoire du Parc et pelouses calcaires sur les sites Natura 2000 ;
- ▲ inventaire des **rhopalocères** sur les pelouses calcicoles et milieux associés (2017) ;
- ▲ étude sur l'état écologique des **lisières forestières** (2019) ;
- ▲ étude sur l'**avifaune** liée aux vieux bois dans le but de développer une « Trame intraforestière de vieux bois » (2019) ;
- ▲ réalisation d'**Atlas de la biodiversité communale** sur 18 communes (2019-2022) ;
- ▲ étude Capture-Marquage-Recapture (CMR) du **Sonneur à ventre jaune** sur les sites Natura 2000 (2021-2024) ;
- ▲ étude **dendrologique** et étude **coléoptères saproxyliques** au sein des îlots de vieux bois (2022-2024).

B. En parallèle, les connaissances concernant l'**origine et la transmission du phénomène « tortillard » des faux de Verzy** restent à compléter. Un partenariat a été conventionné pour une période de 3 ans (2019-2021) avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Bordeaux pour mettre en œuvre des travaux de recherche. De même, un dispositif de plantation expérimental a été mis en œuvre en 2020 à Verzy et Guéméné et fera l'objet d'un suivi scientifique par la sphère universitaire et de recherche.

C. Pour finir, en 2019, un **recensement de l'ensemble des connaissances biologiques relatives au massif forestier**, datant des années 70 à aujourd'hui, a permis d'appréhender les enjeux environnementaux des trois FD labellisées et d'orienter les suivis et les futures études à mener dans les années à venir. En 2020, les réseaux naturalistes de l'ONF ont analysé la synthèse naturaliste afin d'émettre des propositions d'orientations pour les futurs suivis et études biologiques à mener sur les 3 FD.

III-9	Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente sur le territoire				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Suivre les études menées par le PnrMR et l'ONF				en cours	périodique
	B. Étudier la génétique des faux de Verzy				en cours	unique
	C. Encadrer un stage et analyser la synthèse				en cours	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓					
Opération C	✓	✓				
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, Université de Reims, INRAE					
Partenaires techniques et financiers	Associations naturalistes et autres structures gestionnaires d'espaces naturels, Société d'étude des sciences naturelles et Reims, CENCA, autres centres de recherche COFOR, CRPF, ONF, PnrMR via le PA TVB, AESN, DREAL MHCS et Moët Hennessy Louis Vuitton sont mécènes de l'étude génétique sur les faux de Verzy pour un montant global de 75 000 €. L'INRAE finance via le projet GENTREE 80 000 €.					
Type d'opération	Études					
Besoins humains, techniques et financiers	Le coût total de l'étude génétique se monte à 260 000 € sur 3 ans : - 90 000 € le salaire d'un post-doc bio-informaticien - 80 000 € de fonctionnement - 90 000 € de personnels Coût du stage de la synthèse des connaissances naturalistes. Temps Technicienne Atlas de la biodiversité communale sur 3 années Coût des études TVB sans le temps du personnel : Avifaune liée aux vieux bois : 28 512 € Etat écologique des lisières : 27 180 €					
Indicateur de suivi	Nombre d'espèces inventoriées Résultats de l'étude sur la génétique des faux de Verzy					



ACTION III-10

FORMER ET INFORMER LES PROFESSIONNELS ET LES ÉTUDIANTS DU TERRITOIRE SUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

OBJECTIFS

- ▲ Communiquer sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière
- ▲ Sensibiliser les professionnels et les futurs professionnels de la forêt aux différents enjeux et répercussions de leurs pratiques

La formation et l'information sont essentielles à une bonne appropriation des acteurs et usagers du territoire. Les forêts étant des espaces multifonctionnels, elles génèrent attentes et incompréhensions. Cette action vise à **proposer des modules de formations et d'information aux professionnels de la filière forêt-bois, aux élus, étudiants et professionnels en reconversion afin de redynamiser la filière.**

Les interventions décrites dans les opérations A et B seront réalisées **en partenariat avec d'autres acteurs de la filière-bois** notamment de la filière aval et entrepreneurs de travaux forestiers afin d'obtenir une vision globale des métiers.

A. Il est important de sensibiliser et d'organiser des temps d'échanges et de retours d'expériences entre les différentes structures amenées à exercer leurs activités en forêt. Cela fait partie des principes de gestion durable, concertée et respectueuse du patrimoine forestier. Des modules de formations sur des thématiques spécifiques liées au métier (vieux bois, milieux associés, filières...) et aux **services rendus par la forêt** pourront être développés à destination des partenaires gestionnaires, propriétaires, ouvriers forestiers, ETF.

Parmi ces actions, l'ONF a déjà bien avancé sur des processus de formation continue de son personnel. Des formations destinées aux ouvriers forestiers, aux agents, et aux personnels techniques en général ont déjà été mises en place (exemple : formation aux travaux touchant les Faux pour les ouvriers forestiers, journées environnementales 2014 pour les agents forestiers sur l'intérêt, la réglementation et la protection des rûs et des zones humides forestières) et se poursuivent.

Une concertation est à mener avec les acteurs de terrain et les partenaires locaux afin de **mutualiser les savoir-faire et d'identifier les synergies possibles** sur la mise en place de formations. Les sujets et les modalités de mise en œuvre sont à réfléchir. Cela pourrait porter sur l'usage des outils institutionnels, pour les forêts publiques (Base de données naturaliste, vademecum des prescriptions environnementales, programmation environnement et tourisme annuel), et pour les forêts privées (Annexes vertes au SRGS/ dans les PSG, vulgarisation des Bases de données naturalistes participatives (Natura List et Faune Champagne-Ardenne ...)).

Afin de promouvoir une gestion durable de l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims, une formation détaillée des agents de l'unité territoriale concernée sur l'écocertification permettra d'étayer son discours auprès des communes et propriétaires forestiers (**cf. fiche action III-8**).

Des interventions auprès des futurs professionnels de la forêt (BTS gestion forestière par exemple) sont également possibles sur demande.

B. La forêt sur notre territoire d'étude est peu valorisée dans le paysage contrairement à la vigne. Faut de transmission d'une culture forestière ou d'une connaissance de la forêt comme écosystème, il n'existe pas aujourd'hui de vision partagée de la forêt. L'accès à ces espaces forestiers reste très difficile pour de nombreux jeunes en réinsertion du fait de l'absence d'offres de transport en forêt, du manque de moyens financiers pour payer les déplacements et de la méconnaissance de ce milieu.

Intégrer la notion de développement durable via la **découverte de la forêt dans le cadre des programmes de réinsertion**, portés par les associations ou les missions locales, serait un moyen privilégié de construire une vision partagée de la forêt, dans la diversité de ses aspects et de ses fonctions. Cette démarche a pour objectif également de réconcilier les jeunes avec la nature et de se réappropriier ces milieux afin de donner l'envie de comprendre le fonctionnement de la forêt, de préserver ces milieux, de s'orienter vers les métiers du bois, etc. Aujourd'hui, des structures comme AJR ou la Maison de l'Emploi d'Épernay, répondent en partie à cette démarche en accompagnant des jeunes et des adultes dans leur parcours de réinsertion dans le domaine social, économique et professionnel.

Une des actions du centre AJR, Projet S'TEAM JEUNES, s'attache à resocialiser des jeunes issus des quartiers prioritaires de la Ville de Reims, présentant souvent des problématiques de justice ou familiales. Leur objectif est de fédérer ces individualités autour d'un projet commun afin qu'à la fin de la formation, ils adhèrent à un accompagnement qui les mènera à la formation ou à l'emploi. Leur projet consiste à imaginer, concevoir, fabriquer et commercialiser des objets en bois sous la forme d'une mini-entreprise. Le bois qu'ils utilisent sont des chutes de production de l'entreprise d'insertion AJR, dont l'activité est une caisserie pour les maisons de champagne. Les essences utilisées sont le peuplier, le boulot, mais aussi les contreplaqués. Par conséquent, ce projet s'inscrit dans le cercle élargi de l'écologie, du développement durable, de l'économie circulaire tout en insistant sur la connaissance des milieux et de la filière bois pour l'aspect professionnel.

III-10	Former et informer les professionnels et les étudiants du territoire sur la filière forêt-bois				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Former et informer les professionnels à la filière forêt-bois				à développer	périodique
	B. Former et informer les étudiants/professionnels en reconversion				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B			✓	✓	✓	
Porteur de projet pressenti	ONF, PnrMR, CRPF, COFOR, Maison de l'Emploi Épernay					
Partenaires techniques et financiers	Syndicats forestiers, Fibois Grand Est, COFOR, Observatoire de la sécurité routière, PEFC Grand-Est, Fransylva51, CRPF, etc.					
Type d'opération	Sensibilisation - communication - formation					
Besoins humains, techniques et financiers	Source de financement envisagée PnrMR, conseil régional, CD51, etc. 7 500 € pour les formations en interne + temps de travail correspondant					
Indicateur de suivi	Indicateurs de suivi : nombre de projets de découverte réalisés, nombre de partenaires impliqués dans ces projets, nombre d'intervenants possibles aux animations en/hors forêt recensés, nombre de jeunes concernés par séance...					



ACTION III-11 VALORISER LES ZONES NATURELLES SENSIBLES À INTÉRÊT REMARQUABLE

OBJECTIF

▲ Étudier, gérer, et mettre en valeur les espaces remarquables et protégés du territoire

Le territoire du Triangle Marnais abrite **2 réserves biologiques dirigées** (68 ha) en FE, **2 réserves naturelles régionales** (93 ha), **une réserve naturelle nationale** (136 ha), ainsi que **13 zones Natura 2000** (1 841 ha). Les plans de gestion et documents d'objectifs de ces zones de protections devront également être mis à jour au cours de la durée de cette charte, et les acteurs gestionnaires seront réunis au sein de groupes de travail spécifiques afin d'avoir une vision globale de la gestion à effectuer sur ces sites.

Parmi les zones protégées du territoire du Triangle Marnais, certaines présentent une exemplarité (notamment dans les réserves) au niveau de la gestion qui mériterait d'être harmonisée à l'ensemble du Triangle Marnais.

A. Appliquer les plans de gestion des espaces protégés pour maximiser la biodiversité

La forêt domaniale de Verzy abrite une biodiversité exceptionnelle : la **station la plus importante au niveau mondial de hêtres tortillards**, ainsi qu'un **réseau de mares conséquent abritant une tourbière âgée d'au moins 7 siècles**.

Afin de préserver ces richesses naturelles rares, deux RBD ont été créées sur les secteurs correspondants. La RBD des Faux de Verzy a été créée en 1981 avec une surface originelle de 29,06 ha avant d'être étendue pour atteindre une surface de 57,44 ha. Elle est aussi un Site Classé depuis 1932. Selon le dernier inventaire effectué, le nombre de faux de Verzy se situe autour 800. Le plan de gestion a été validé en 2018 par le Centre national de la protection de la nature (CNP) et est appliqué sur la Réserve. Pour préserver la biodiversité, des opérations de communication et de sensibilisation sont mises en place auprès du grand public (**fiches action II-1**), des formations en particulier en interne (**fiche action III-10**).

Réserve biologique des faux de Verzy

Le plan de gestion de la RBD des Faux de Verzy (période d'application : 2019-2028) a reçu un avis favorable de la part du CNPN. Le programme d'actions positionne la préservation des Faux en priorité sur tout autre objectif notamment d'accueil du public.

Les actions prévues sont (pour plus de détails, consulter le plan de gestion en question) :

- ▲ Des opérations sylvicoles (coupes et travaux) favorables aux Faux et à la biodiversité globale du site : irrégularisation de la réserve pour assurer un renouvellement diffus et continu des peuplements, mise en lumière diffuse des faux ;
- ▲ La mise en place de mesures permettant d'augmenter la naturalité des boisements : création d'îlots en naturalité totale dans les secteurs où les faux sont absents, préservation des arbres morts sur pied et au sol. Si jamais des semis possédant le caractère tortillard s'implantaient, quelques travaux ciblés en leur faveur pourraient être utiles ;
- ▲ La régulation des populations piscicoles et animales ;
- ▲ Des mesures d'accueil du public, des mesures concernant les risques d'ordre sanitaire, des études et des suivis naturalistes ;
- ▲ L'accès interdit au public en dehors des sentiers existants.

Réserve biologique des mares de Verzy

Le plan de gestion de la RBD des mares de Verzy (période d'application : 2010-2019) doit être renouvelé pour une nouvelle période décennale par le responsable Environnement de l'Agence Aube-Marne avant d'être soumis au CNPN pour validation.

La gestion du site est divisée selon sept entités, pour chacune d'entre elles sont prévues (pour plus de détails, consulter le plan de gestion en question) :

- ▲ Des actions spécifiques en faveur des éléments remarquables de la biodiversité ;
- ▲ Aucune opération sylvicole si ce n'est pour but conservatoire ;
- ▲ La régulation des populations piscicoles et animales ;
- ▲ Des mesures d'accueil du public, des mesures concernant les risques d'ordre sanitaire, des études et des suivis naturalistes.

La RBD des mares de Verzy a été créée en même temps que la première, puis remaniée en 2005. Elle regroupe 69 mares sur une aire de 9,77 ha pour une surface en eau de 1,42 ha. Son plan de gestion est en cours de renouvellement.

En 1981, les procédures de gestion des RBD n'obligeaient pas à la réalisation d'un plan de gestion spécifique. Aussi, la gestion était instaurée à partir du document global d'aménagement. L'instruction n° 95T32 du 10 mai 1995 sur les RBD et les séries d'intérêt écologique particulier dans les forêts bénéficiant du régime forestier a initié le principe au niveau de ces deux RBD en même temps que leurs remaniements. D'autres statuts de protection coexistent en forêt domaniale de Hautvillers, le site Natura 2000 n°67 fait l'objet d'une gestion particulière.

B. Développer et valoriser les études scientifiques au sein des espaces protégés

Des études ont notamment été planifiées dans le cadre des plans de gestion des réserves biologiques du territoire :

- ▲ Le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières
- ▲ L'inventaire de l'entomofaune saproxylique
- ▲ L'inventaire mycologique
- ▲ L'inventaire des chiroptères

D'autres inventaires ou suivis pourront compléter ce programme comme la bryoflore, les lichens suivant les moyens mobilisables et l'opportunité de partenariats. Ces études et inventaires visent à améliorer les connaissances scientifiques dans la réserve et font écho à la **fiche action III-9**.

C. Utiliser les sites patrimoniaux ou d'exception pour sensibiliser le public à la biodiversité remarquable du territoire, et aux bonnes pratiques de gestion

Réserves naturelles nationales

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

- ▲ Le territoire du Triangle Marnais abrite la réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger (130 ha, gestion par le CENCA et l'ONF)

Réserves naturelles régionales

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

- ▲ Le territoire du Triangle Marnais abrite les réserves naturelles régionales suivantes : Réserve naturelle régionale du Marais « Les Trous de Leu » (33,11 ha, géré par le CENCA) Réserve naturelle régionale et sablières du Massif de Saint-Thierry (59,61 ha géré par le CENCA)

Natura 2000

Natura 2000 est un zonage européen répertoriant des zones qui occupent des habitats d'intérêt remarquables menacés ou en déperdition. 13 zones Natura 2000 désignées à la Directive Habitat (Zones Spéciales de Conservation) sont présentes sur le territoire du Triangle Marnais. Ces zones sont gérées via une réglementation encadrant les travaux et aménagements afin de préserver la qualité des lieux. Cette désignation permet également d'avoir une structure référente pour sa gestion, qui garantit la réalisation d'actions de sensibilisation, vulgarisation, mais également d'augmentation de la connaissance du territoire et des habitats. La classification Natura 2000 est réalisée tous les 15 ans via un document d'objectifs.

Le territoire du Triangle Marnais abrite les 13 zones Natura 2000 suivantes :

- ▲ FR2100256 - Savart du camp militaire de Moronvilliers (1 511 ha, gestion ministère de la Défense et CENCA)
- ▲ FR2100258 - Savart du camp militaire de Mourmelon (408 ha, gestion ministère de la Défense et CENCA)
- ▲ FR2100259 - Savart du camp militaire de Suippes (7 957 ha, gestion ministère de la Défense et CENCA)
- ▲ FR2100262 - Pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres (105 ha, gestion CENCA)
- ▲ FR2100267 - Landes et mares de Mesnil-sur-Oger et d'Oger (102 ha, gestion CENCA)
- ▲ FR2100271 - Pâtis de Damery (93 ha, gestion PnrMR)
- ▲ FR2100274 - Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims (381 ha, gestion CENCA)
- ▲ FR2100283 - Le Marais de Saint-Gond (1 744 ha, gestion CENCA)
- ▲ FR2100284 - Marais de la Vesle en amont de Reims (466 ha, gestion CENCA)
- ▲ FR2100286 - Massif d'Athis-Cherville (42 ha, gestion commune d'Athis)
- ▲ FR2100312 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés (1 733 ha, gestion PnrMR)
- ▲ FR2100314 - Massif forestier d'Épernay et étangs associés (2 847 ha, gestion DDT 51)
- ▲ FR2100340 - Carrière souterraine de vertus (11 ha, gestion CENCA)

III-11	Valoriser les zones naturelles sensibles à intérêt remarquable				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Appliquer les plans de gestion des espaces protégés pour maximiser la biodiversité				en cours	permanente
	B. Développer et valoriser les études scientifiques au sein des espaces protégés				en cours	permanente
	C. Utiliser les sites patrimoniaux ou d'exception pour sensibiliser le public à la biodiversité remarquable du territoire, et aux bonnes pratiques de gestion				en cours	permanente
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération C	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	ONF, AESN (selon les actions de gestion mises en œuvre sur la RBD mares de Verzy), DDT51, Commune d'Athis					
Partenaires techniques et financiers	ONF, gestionnaire d'espaces, CENCA,					
Type d'opération	Gestion forestière - études - sensibilisation					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps de personnel correspondant					
Indicateur de suivi	Nombre d'études réalisées Nombre de travaux réalisés					





ACTION III-12

OPTIMISER LA CONCERTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES PRATIQUES DE LA CHASSE

OBJECTIFS

- ▲ **Accroître la concertation entre les différents organismes concernés par les plans de chasse**
- ▲ **Pérenniser les pratiques de meilleure prise en charge des déchets de venaison.**

En termes d'urgence, **la plus forte menace sur la forêt est le déséquilibre sylvo-cynégétique, avant même le changement climatique** ! La forêt ne se régénère plus, ou mal, et des coûts importants sont à mobiliser pour assurer un minimum de renouvellement (protections individuelles, engrillagement). Ces pratiques posent parfois des problèmes, comme des pollutions conséquentes par les matières plastiques, la diminution de la diversité des essences ligneuses, le blocage des solutions techniques pour tenter d'adapter les milieux forestiers au changement climatique, etc. La réflexion sur **l'optimisation des plans de chasse** et le respect de ces derniers afin de **maintenir un équilibre sylvo-cynégétique** est essentielle à la bonne santé des forêts.

A. La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, dont l'un des objectifs majeurs est « d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles », spécifie, dès l'article 1er de son titre, que ce développement durable « implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux ». La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts, car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité. L'objectif de cet équilibre est de **préserver une faune sauvage riche et diversifiée compatible avec la pérennité et la rentabilité des activités sylvicoles.**

La chasse du grand gibier est soumise à l'attribution d'un plan de chasse qui fixe le nombre d'animaux qui pourra être prélevé durant la période de chasse sur le territoire. Il permet ainsi d'assurer la **gestion durable des populations de grands gibiers**. Les propositions de plans de chasse pour l'année suivante sont décidées lors de Comité Technique Local (CTL). Afin d'améliorer le déroulement et la qualité de ces comités, une concertation accrue des différents acteurs est proposée, notamment entre l'ONF et les Louvetiers. De plus, cette action permettrait **d'améliorer les contacts et échanges avec les organismes chargés du suivi des populations de gibiers et des relevés des Indices de changement écologique (ICE)** pour tendre vers une vision mieux concertée de l'évolution des populations et des prélèvements à opérer pour restaurer ou maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire **l'adéquation entre la population de grand gibier et la régénération naturelle des forêts techniquement et économiquement acceptables** (limitation des investissements dans les protections et les regarnis de plants détruits).

B. Pour évaluer l'importance des populations de cervidés ainsi que leur impact sur les milieux forestiers, l'OFB a défini 3 familles d'ICE : **abondance, performance** et **pression du milieu**. La collecte des carnets de battue ainsi que des cartes de prélèvements par les chasseurs à chaque fin de saison permet à la FDC51, via les indices cynégétiques d'abondance, d'obtenir une estimation de l'évolution des populations de gibier et des indices de performance des individus (poids, mesures). Des indices de consommation sont mesurés par le CRPF depuis 4 ans sur 1780 ha de forêts privées et publiques. Ces relevés ont été étendus sur une surface beaucoup plus vaste, à la fois en forêts privées et en forêts publiques grâce à un protocole de l'OFB. L'ONF est volontaire pour participer à ces inventaires, sous réserve de disponibilité du personnel.

C. La FDC51, en partenariat avec le PnrMR, l'ONF et tous les acteurs concernés (équarisseurs, sociétés de chasse volontaires, Groupement d'intérêt cynégétique (GIC), etc.) ont mis en place une filière pilote, démonstrative et pouvant servir de référence à l'échelon départemental en 2014. L'objectif du projet de gestion des déchets de venaison est d'aboutir à l'amélioration des pratiques issues de la chasse au grand gibier en Montagne de Reims.

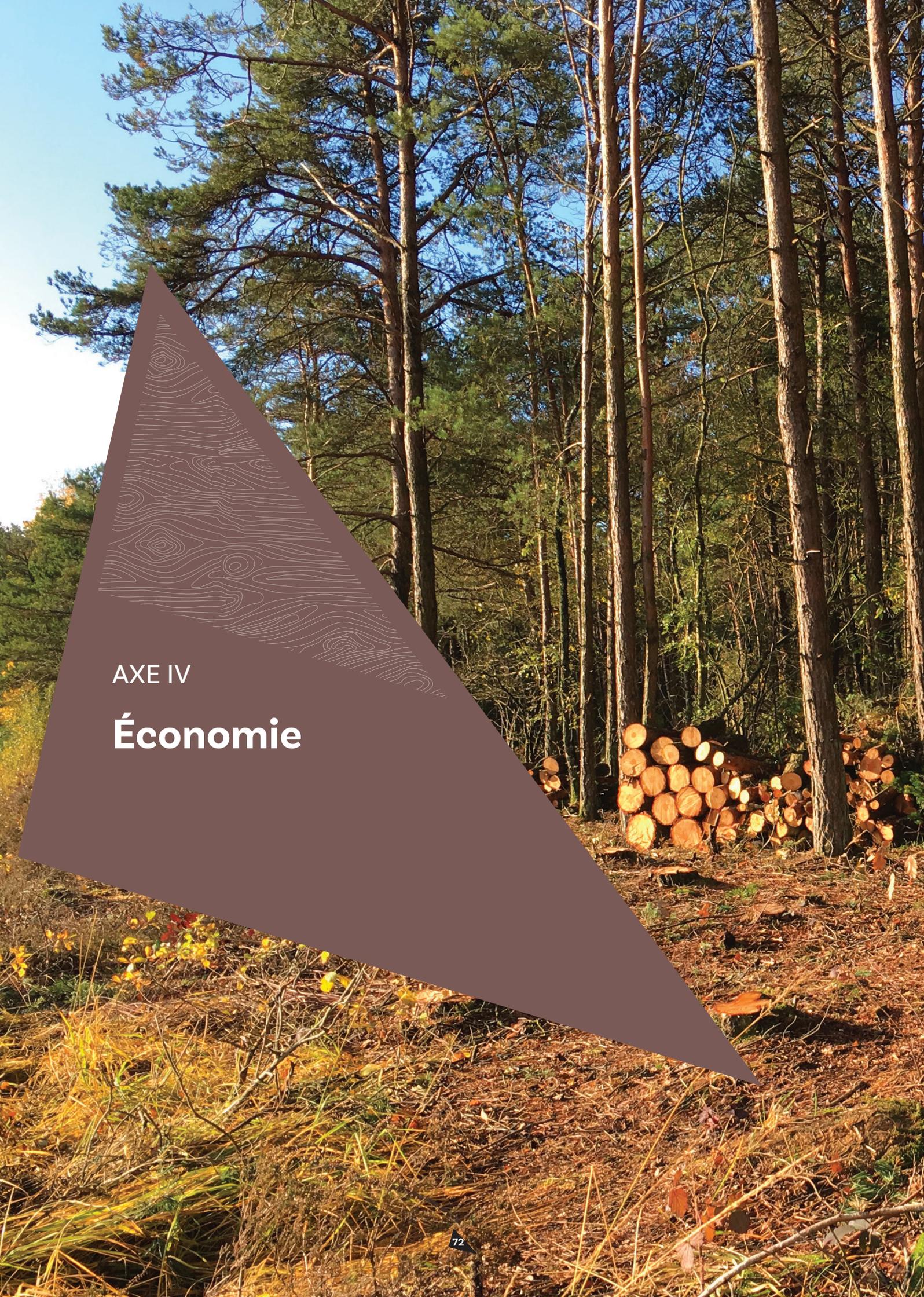
En 2014, les déchets de venaison du grand gibier sont éliminés par quatre modes de gestion : ordures ménagères, fosses prévues à cet effet, dans la nature et par équarissage. Toutes ces méthodes ne sont pas recommandées et adaptées au territoire du PnrMR.

La mise en place de 4 zones de collecte permet à chaque structure cynégétique de disposer des éléments nécessaires à la **gestion des déchets de chasse** sur leur territoire. C'est une entreprise habilitée qui gère l'enlèvement des déchets (ATEMAX), via le suivi administratif du GIC de la Montagne de Reims.

La filière d'équarrissage a été mise en place sur le territoire de la Montagne de Reims suite à une étude de faisabilité réalisée par le PnrMR et la FDC51 durant la saison de chasse 2013-2014.

Suite aux prospections en forêts publiques et privées, **4 points de collecte ont été identifiés** après estimation des quantités potentielles de déchets, des accords des propriétaires pour le dépôt de benne sur leur terrain et de la distance à parcourir acceptable pour chaque société de chasse. La collecte se poursuit chaque année depuis la mise en place des points de collecte. Dorénavant, un suivi de cette opération sera réalisé.

III-12	Optimiser la concertation et la sécurité sanitaire dans les pratiques de la chasse				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Améliorer l'approche concertée de l'établissement des plans de chasse				en cours	permanent
	B. Les relevés ICE				en cours	permanent
	C. Suivre le programme de collecte par équarrissage				en cours	permanent
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération C	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	FDC51, GIC de la Montagne de Reims, CRPF, ONF, PnrMR, Fransylva51					
Partenaires techniques et financiers	OFB, Louvetiers, COFOR, Union de la forêt privée de Champagne-Ardenne, PEFC, toutes autres structures gestionnaires d'espaces forestiers					
Type d'opération	Accompagnement					
Besoins humains, techniques et financiers	FDC51, GIC de la Montagne de Reims					
Indicateur de suivi	Plans de chasses réalisés en concertation					



AXE IV

Économie

page 74

ACTION IV-1

AMÉLIORER LA COHÉRENCE FONCIÈRE EN FORÊT

page 76

ACTION IV-2

**MAINTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DE TRAVAUX FORESTIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LEUR ACTIVITÉ**

page 78

ACTION IV-3

**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
DE LA FILIÈRE DE TRANSFORMATION AVAL
ET AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ**

page 80

ACTION IV-4

**VALORISER LE BOIS LOCAL À TRAVERS
L'INNOVATION ET LES PARTENARIATS**

page 82

ACTION IV-5

**ORGANISER DES ÉCHANGES AVEC D'AUTRES
TERRITOIRES FORESTIERS - PROJET INTERPARCS**

page 84

ACTION IV-6

**ACCOMPAGNER L'UTILISATION DU BOIS
ET DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
DANS LA CONSTRUCTION**

ACTION IV-1

AMÉLIORER LA COHÉRENCE FONCIÈRE EN FORÊT

OBJECTIF

▲ Placer la forêt et le bois au cœur de la dynamique de territoire

Les forêts du Triangle Marnais sont à **88 % des forêts privées**. Très morcelées, la majorité des propriétés forestières font moins d'1 ha. Certaines de ces propriétés sont situées sur des zones naturelles sensibles à intérêt remarquable, bien que la libre évolution induite par la méconnaissance des propriétés de leur parcelle soit un mode de gestion en soi, il est essentiel de garantir une cohérence et une continuité de gestion sur ces zones, d'autant plus que ces dernières sont situées à 69 % sur des forêts privées et à 47 % sur des forêts privées sans plan simple de gestion.

Afin de garantir une forêt multifonctionnelle, il est essentiel de **faire cohabiter la valorisation du bois ainsi que la prise en compte de la biodiversité** sur le territoire, ce pourquoi les objectifs de restructuration du foncier privé sur les forêts du Triangle Marnais se focaliseront prioritairement sur les propriétés forestières à enjeu écologique.

Sur les parcelles privées, le CRPF propose divers accompagnements tels qu'un **plan de massif** lorsque les fonds sont suffisants pour embaucher du personnel pour travailler sur la thématique. L'objectif de cette action est de proposer des opérations concrètes pour améliorer la cohérence du foncier privé. Également, l'association des COFOR accompagne les communes pour **l'acquisition de biens vacants et sans maître** pour améliorer la cohérence de la gestion en forêt communale.

Pour le compte des collectivités, les COFOR œuvrent pour une restructuration du foncier par l'application des droits spécifiques des communes dont la récupération par les communes des parcelles vacantes (biens vacants et sans maître). Cette reprise en main de la forêt par la commune permet de lui offrir dans certains cas, une gestion plus durable. Un projet est en cours avec les chambres d'agriculture.

A. Réduire le morcellement foncier privé sur les zones à intérêt écologique et/ou favoriser une gestion coordonnée entre voisins forestiers

- ▲ Favoriser l'application du droit de préférence pour les parcelles <4 ha ;
- ▲ Continuer l'accompagnement de délimitation de parcelles ;
- ▲ Organiser des bourses aux territoires (subvention des frais de notaire) ;
- ▲ Appliquer les droits spécifiques des communes, dont la récupération des parcelles vacantes ;
- ▲ Utilisation d'un outil automatisant le diagnostic foncier à l'échelle du territoire communal.

B. Promouvoir un réseau de desserte structurant afin d'améliorer la mobilisation des bois et la surveillance-lutte incendie (DFCI)

- ▲ Dresser un état des lieux et un état des besoins en desserte (zones accessibles, zones enclavées, zones inaccessibles) en fonction du foncier et des ressources ;
- ▲ Projet de desserte groupée (y compris, pourquoi pas, avec le public) ;
- ▲ Organiser des réunions publiques ;
- ▲ Visite conseil et visite terrain.

IV-1	Améliorer la cohérence foncière en forêt				Priorité de l'action	Réurrence
Opérations	A. Réduire le morcellement foncier privé sur les zones à intérêt écologique				en cours	permanente
	B. Promouvoir un réseau de desserte structurant afin d'améliorer la mobilisation des bois				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Opération B	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	CRPF, Fransylva51, groupements forestiers, COFOR					
Partenaires techniques et financiers	ONF, PnrMR, département, coopérative forestière marnaise, CD51, Chambre d'agriculture					
Type d'opération	Accompagnement					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail consacré					
Indicateur de suivi	Diminution du morcellement forestier Nombre de groupements forestiers Pourcentage de propriétaires compris dans un groupement forestier					

ACTION IV-2

MAINTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LEUR ACTIVITÉ

OBJECTIF

▲ Développer la coordination entre amont et aval de la filière

Les entreprises de travaux forestiers sont des prestataires de services qui réalisent des travaux de sylviculture-reboisement ou d'exploitation pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, de négociants, de scieries, de l'ONF, d'experts, etc. Maillons essentiels de la gestion forestière, ils **réalisent des opérations de terrain, et doivent être vigilants à l'impact qu'ils exercent sur le milieu forestier**, afin de garantir la pérennisation du peuplement dans sa partie non exploitée, la pérennisation de la régénération éventuelle, une bonne qualité du sol, les espaces sensibles localisés (mares, zone humide, cours d'eau), entre autres.

A. Ces professionnels de terrain représentent le **maillon déterminant pour une gestion et une valorisation durable** de la ressource que ce soit au niveau de la **récolte**, mais aussi des **travaux sylvicoles**. Afin d'accompagner au mieux ces entreprises, il est nécessaire de mieux les connaître, eux et leurs attentes à travers des diagnostics de leurs activités et ainsi de répondre à leurs besoins ainsi que ceux de leurs clients. Des diagnostics ou un audit global pourront être réalisés par des structures disposant des compétences de diagnostic d'entreprises en lien avec l'association des ETF du Grand Est. L'identification des ETF intervenant sur le territoire est un préalable.

B. La possible insuffisance de dialogue entre les différents acteurs de la filière sur le territoire du Triangle Marnais est l'une des raisons de la création de la CFT. Une meilleure compréhension et **une identification des besoins réciproques** sont essentielles à une gestion et une valorisation durable de la ressource. Ainsi, il est primordial **d'amener les propriétaires, les ETF, les gestionnaires et les transformateurs à négocier entre eux, y compris au sein du même corps de métier.**

Ces rencontres pourront se faire via des **actions de sensibilisation** aux bonnes pratiques environnementales (valorisation des déchets de coupe en bois énergie, réduction de la consommation de ressources fossiles), des **visites de chantiers vertueux** et des **journées techniques spécifiques** ciblées sur les problématiques rencontrées par les ETF ainsi que des **journées de dialogue/négociation** sur la répartition de la valeur ajoutée devant permettre la juste rémunération des ETF.

C. En complément, les conditions de travail et l'attractivité des métiers des ETF pourraient être améliorées via des actions permettant de répondre aux besoins qui auront été identifiés via les opérations précédentes (formations adaptées, collaboration entre ETF, salariat partagé, etc.).

IV-2	Maintenir et accompagner les entreprises de travaux forestiers dans le développement durable de leur activité				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Identifier les ETF intervenant sur le territoire, réaliser des diagnostics de l'activité des ETF et de leurs entreprises et des besoins dont ceux des clients ;				à développer	périodique
	B. Organiser des rencontres entre les ETF et des rencontres ETF/clients ;				à développer	périodique
	C. Développer des actions concrètes pour répondre aux besoins des ETF ;				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A			✓	✓	✓	
Opération B			✓	✓	✓	✓
Opération C			✓	✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	Association des ETF Grand Est, FIBOIS, PEFC, QTFGE, CRPF, Fransylva51, Coopératives forestières, ONF, COFOR					
Partenaires techniques et financiers	Gestionnaires et représentants des clients des ETF, Mutuelle sociale agricole, centres de formation					
Type d'opération	Diagnostic - communication - accompagnement- charte de vitalité économique et sociale					
Besoins humains, techniques et financiers	Animateur association des ETF, temps de personnels correspondants des partenaires, coût des audits					
Indicateur de suivi	Nombre d'entreprises accompagnées, nombre de réunions tenues, nombre d'ETF et de salariés					



ACTION IV-3

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DE TRANSFORMATION AVAL ET AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ

OBJECTIFS

- ▲ Développer la coordination entre l'amont et l'aval de la filière
- ▲ Sécuriser, valoriser et accompagner les activités de 1^{ère} et 2^{de} transformation au bénéfice du territoire

La connectivité entre la 1^{ère} et la 2^{de} transformation est une des raisons principales de la création de cette CFT. Il paraît donc essentiel de (re)créer cette connectivité via des événements communs, des audits personnalisés, qui permettront aux différents acteurs de se (re)connaître, et de développer des partenariats.

A . Améliorer la connectivité entre la 1^{ère} et la 2^{de} transformation en établissant un réseau entre les entreprises du territoire par des rencontres

- ▲ Créer des réunions/ateliers commun-e-s entre les acteurs de la 1^{ère} et de la 2^{de} transformation ;
- ▲ Sensibilisation sous forme de webinaire Grand-Est (intraparc) en présentiel localement (réunion/atelier).

B. Réaliser des audits personnalisés des entreprises pour les accompagner dans leurs innovations et optimiser leur fonctionnement actuel

- ▲ Proposer des solutions adaptées aux entreprises pour garantir des bonnes pratiques environnementales ;
- ▲ Proposer une veille des innovations et les présenter aux entreprises ;
- ▲ Conseils, accompagnement technique Pass Durable ;
- ▲ Audit personnalisé, diagnostic d'amélioration de la performance (service économique de la CMA) ;
- ▲ Identification des faiblesses de l'entreprise (service économique de la CMA) ;
- ▲ Identification des opportunités permettant de générer de la valeur ajoutée.

C . Accompagner les entreprises pour la mise en œuvre de produits en bois local basique et à forte valeur ajoutée

- ▲ Revaloriser le bois à forte valeur ajoutée à l'échelle locale,
- ▲ Création d'objets en respectant les circuits courts ;
- ▲ Création d'une filière locale ;
- ▲ Action multi partenariale, développer cette action comme un événement spécifique de la filière bois/forêt avec les entreprises concernées, les artisans d'art, les écoles en créant un concours sur la valorisation du bois local...

IV-3	Accompagner les entreprises de la filière de transformation a valet améliorer la connectivité				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A . Améliorer la connectivité entre la 1 ^{re} et la 2 ^{de} transformation en établissant un réseau entre les entreprises du territoire par des rencontres				à développer	périodique
	B. Réaliser des audits personnalisés des entreprises pour les accompagner dans leurs innovations et optimiser leur fonctionnement actuel				à développer	périodique
	C . Accompagner les entreprises pour la mise en œuvre de produits en bois local basique et à forte valeur ajoutée				à développer	périodique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A				✓	✓	✓
Opération B			✓	✓	✓	✓
Opération C				✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	CMA, Maison de l'Emploi Épernay					
Partenaires techniques et financiers	CMA, CCI, ADEME, Département, Maison de l'emploi Épernay, FIBOIS, Maison du Développement					
Type d'opération	Accompagnement - événement - communication					
Besoins humains, techniques et financiers	Temps d'ingénierie correspondant					
Indicateur de suivi	Nombre d'entreprises accompagnées Nombre d'audits réalisés					



ACTION IV-4 VALORISER LE BOIS LOCAL À TRAVERS L'INNOVATION ET LES PARTENARIATS

OBJECTIFS

- ▲ Renforcer la visibilité des métiers et des formations initiales et continues au niveau régional
- ▲ Mettre en place une expérimentation sur les qualités de bois à merrain de la Montagne de Reims

Plus de la moitié des chênes du territoire sont exportés pour être transformés à l'étranger. Afin de faire perdurer les savoir-faire locaux et de valoriser l'utilisation du bois local, la Chartre forestière de territoire propose de replacer l'innovation au cœur des démarches territoriales.

Des partenariats ont été créés avec l'École supérieure d'Art et de Design pour créer une dynamique en **développant des projets design** visant à valoriser le patrimoine local à travers l'essence la plus présente sur le territoire, le chêne.

Dans l'optique d'une mise en valeur du bois, une **étude** est prévue **sur les qualités organoleptiques du bois à merrain** provenant de certaines parcelles des forêts domaniales d'Hautvillers et de Verzy.

Ces exemples d'actions ont pour but de stimuler l'innovation dans une dynamique locale partenariale qui valorise la ressource en bois.

A. Depuis 2019, la chaire IDIS, laboratoire de recherche en design de l'ÉSAD de Reims, s'intéresse aux écosystèmes spécifiques des PNR, dont la vocation est de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire.

Parmi les 58 PNR qui se fédèrent autour de ces valeurs, 6 d'entre eux se situent en région Grand Est et représentent près de 15 % de sa superficie. La Région Grand Est souhaite engager une nouvelle dynamique et faire de ces Parcs une vitrine de la transition écologique tout en renforçant le développement et l'attractivité des territoires.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de recherche avec la filière bois champenoise. Les étudiants du Master design objet et espace ont collaboré cette année avec le PnrMR afin de comprendre **le lien étroit qui coexiste entre la forêt et la vigne**, les savoir-faire qui en découlent et envisager ensemble des propositions à partir du bois local, le chêne, valorisant ce patrimoine.

Cette action se divise en plusieurs opérations

- ▲ Réaliser des **visites des entreprises locales** (Art et technique du bois, la tonnellerie Champagne) ;
- ▲ **Réaliser** des maquettes valorisant le patrimoine local à travers le chêne ;
- ▲ **Présenter** les maquettes lors de la Paris Design Week et à la maison de la région à Strasbourg.

B. Après une première analyse de la filière bois en Montagne de Reims en 2012, il est apparu que non seulement **le bois local n'est pas valorisé sur place**, mais également que **le bois utilisé en construction était majoritairement importé**.

Dans le souci d'un développement durable et de circuit court, il serait bon de favoriser une filière plus localisée, afin que les ressources économiques profitent aux acteurs locaux. Des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales sont déjà établis pour le bois issu des FD et fortement encouragés dans les forêts communales pour le hêtre et le bois résineux.

Dans l'optique d'une mise en valeur du bois, une convention tripartite a été signée avec la Tonnellerie de Champagne, l'ONF et la maison de champagne Henri Giraud pour **étudier les qualités organoleptiques du bois à merrain provenant de certaines parcelles des FD d'Hautvillers et de Verzy**. Cette expérimentation est prévue pour une période de trois ans, renouvelable.

C. Développer l'innovation et le partenariat dans le lien vigne-forêt, notamment sur le développement de solution pour les échelas (piquets de vigne).

IV-4	Valoriser le bois local à travers l'innovation et les partenariats				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Réaliser le projet avec l'ÉSAD				phare	unique
	B. Réaliser des expérimentations sur le bois de merrain				en cours	unique
	C. Développer l'innovation et le partenariat dans le lien vigne-forêt				phare	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓				
Opération B	✓	✓	✓			
Opération C				✓	✓	
Porteur de projet pressenti	PnrMR, ÉSAD, ONF					
Partenaires techniques et financiers	PnrMR, ÉSAD, Art et technique du bois, tonnellerie Champagne, Maison de Champagne Henri Giraud					
Type d'opération	Projet - événement - communication - sensibilisation					
Besoins humains, techniques et financiers	5 000 € pour le projet avec l'ÉSAD					
Indicateur de suivi	Maquettes réalisées ; oui/non Maquettes exposées : oui/non Réalisation des expérimentations sur le bois de merrain					



ACTION IV-5 ORGANISER DES ÉCHANGES AVEC D'AUTRES TERRITOIRES FORESTIERS – PROJET INTERPARCS

OBJECTIF

- ▲ **Œuvrer pour une filière forêt-bois solidaire et cohérente qui valorise les bois locaux, le savoir-faire local et le circuit court**
- ▲ **Travailler en circuit court sur le territoire en créant du mobilier bois avec des matériaux biosourcés**
- ▲ **Valoriser le bois et les matériaux biosourcés sur le territoire**

L'échange des bonnes pratiques permet d'alimenter les réflexions sur les transformations du bois innovantes et valorise les savoir-faire.

Ainsi, la Région Grand-Est a à cœur de valoriser la filière forêt-bois, et a lancé 6 appels à projets sur les 6 Parcs naturels régionaux situés sur son territoire.

La filière forêt bois est identifiée comme l'une des filières majeures de la région Grand Est. Les 6 PNR se doivent d'imaginer un développement s'articulant autour du contrat de filière forêt bois du Grand Est. En garantissant la gestion durable des forêts, l'ambition est de créer de la valeur ajoutée et de préserver des outils, des emplois et développer de nouveaux savoir-faire en milieu rural... Les singularités de chaque Parc en termes de forêt, mais aussi d'acteurs passent par des orientations de chartes qui s'articulent pour :

1. Que les forêts restent des milieux naturels refuges pour la biodiversité en limitant les problématiques agro-sylvo-cynégétiques et en anticipant les enjeux liés au bouleversement climatique,
2. Mieux valoriser les essences autochtones à haut potentiel comme le pin sylvestre, le sapin, le chêne, le hêtre,
3. Renforcer et améliorer l'image du « bois local », en cherchant à favoriser l'émergence d'une filière régionale et de circuits courts,
4. Faire émerger des projets valorisant le bois dans la construction, le mobilier et quelques produits d'exception comme la tonnellerie,
5. Être, grâce à nos forêts et leurs équipements, des espaces d'accueil pour les populations des métropoles proches tout en s'ouvrant à un tourisme d'excellence.

A. Préparation de l'appel d'offres

Le bureau d'étude Forall studio, en concertation avec les Parcs naturels régionaux de la région Grand-Est, identifie les thématiques, les ressources et filières à valoriser ainsi que les possibilités de partenariats locaux et régionaux. Des visites de Parcs sont organisées afin de définir quels sont les potentiels locaux.

Les Parcs naturels régionaux réfléchissent avec le bureau d'étude à un **projet de valorisation locale des ressources biosourcées et géosourcées**. En Montagne de Reims, l'ambition est de sédentariser le chêne, essence locale étant en grande majorité exportée en Asie, en faisant émerger des projets valorisant le bois dans la création de **mobilier modulaire et adaptable** pour permettre de répondre à une demande locale en aménagement des aires d'accueil et des points de vue. Cette valorisation permettra de répondre à un besoin local tout en valorisant la ressource en circuit court.

Le bureau d'étude accompagne le Parc à la définition des critères de sélection des lauréats, des membres du jury et à la rédaction des pièces du MAPA.

B. Candidature

L'appel à projets est diffusé, des rencontres pour constituer les équipes sont organisées. Les dossiers de candidature sont analysés par le bureau d'étude et le Parc afin de choisir 3 équipes à indemniser et à rencontrer dans la phase d'offre.

C. Offre

Le Parc rencontre les 3 équipes sélectionnées et les dossiers d'offre sont analysés par un jury d'experts afin de choisir l'équipe lauréate.

D. Phase d'étude et réalisation du prototype

L'équipe lauréate de l'appel à projets est mise en relation avec l'ébéniste partenaire afin de décliner le projet sous forme de plans d'atelier. Le projet est suivi par le Parc en phase conception. L'artisan ébéniste réalise le prototype.

E. Production de mobiliers

Le Parc ayant la propriété des droits, lance une ou des consultations spécifiques pour la production de mobiliers. Cette production n'est pas prévue dans le budget de l'appel à projets InterParc Bois et biosourcés.

IV-5	Organiser des échanges avec d'autres territoires forestiers Projet interParcs				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Préparation de l'appel d'offres				en cours	unique
	B. Candidature				en cours	unique
	C. Offre				en cours	unique
	D. Phase étude et réalisation du prototype				à développer	unique
	E. Production des mobiliers				à développer	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓					
Opération B		✓				
Opération C		✓	✓			
Opération D			✓			
Opération E				✓		
Porteur de projet pressenti	PnrMR, Forall studio					
Partenaires techniques et financiers	Région, PNR de la région Grand-Est, Communes du territoire du Parc, M. ROLLOT (ébéniste à Prunay), CRPF, Fransylva51, UFG(?), COFOR					
Type d'opération	Projet - événement - communication - sensibilisation					
Besoins humains, techniques et financiers	Environ 30 jours / an d'ingénierie 1 500 € pour chacune des 2 équipes non choisies 7 000 € pour la réalisation de l'étude par l'équipe lauréate (1 500 + 5 500) 2 500 € pour la réalisation du prototype					
Indicateur de suivi	Nombre de réunions / visites / rapports Réalisation du prototype Installation des mobiliers					

ACTION IV-6

ACCOMPAGNER L'UTILISATION DU BOIS ET DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

▲ **Œuvrer pour une filière forêt-bois solidaire et cohérente qui valorise les bois locaux, le savoir-faire local et le circuit court**

A. Le Parc naturel régional et quelques entreprises du territoire sont partenaires du PACTE Bois et biosourcés. Porté par l'interprofession Fibois Grand-Est, le PACTE est un projet collaboratif qui vise à **faciliter le recours aux matériaux bois et biosourcés** pour les maîtres d'ouvrage publics et privés quel que soit leur niveau de connaissance. Il met à disposition des signataires les outils pertinents et l'accompagnement nécessaire à la réussite des projets. Ce projet vise à répondre aux enjeux de la réglementation environnementale 2020 en valorisant l'utilisation de bois et de matériaux biosourcés. Il met à disposition des signataires les outils pertinents et l'accompagnement nécessaire à la réussite des projets.

B. La Maison du Parc, siège administratif du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, a pour projet d'**utiliser le bois et les matériaux biosourcés pour créer une extension du bâtiment déjà existant**, comprenant une grande salle de réunion et des salles d'animation pour le Pôle Éducation. Ce projet Parc se veut ainsi laboratoire en matière d'écoconstruction pour accompagner vers la transition écologique. Ce projet permettrait de **redévelopper le recours aux techniques de construction durables respectueuses de l'environnement en mettant en réseau les savoir-faire nécessaires**.

Le projet de bâtiment démonstrateur en bois local s'inscrit dans le désir de développement du site et des équipements de la Maison du Parc en tant que point d'étape touristique vivant et **vitrine du territoire** et des messages Parc et Région Grand Est notamment.

L'étude de programmation et de faisabilité menée en partenariat avec les organismes institutionnels et les acteurs de la filière bois locale en Région Grand Est, définit un projet de construction sur mesure, calibré pour répondre en même temps aux missions du Parc (expérimentation, transfert d'expérience, sensibilisation, information et accueil du public...), aux enjeux régionaux de compétitivité et d'attractivité (proposer une construction exemplaire, labellisée, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité) ainsi qu'aux enjeux des filières biomatériaux et bois locales et de leur développement. Mais c'est aussi **toute la vie du bâtiment qui sera valorisée**, du chantier jusqu'à une éventuelle réutilisation à long terme et au recyclage des matériaux, pour transmettre de nouveaux savoir-faire et développer les programmes d'actions du Parc envers le grand public, les scolaires et les professionnels.

L'étude préfigure une construction bioclimatique passive bien intégrée d'environ 300 m² valorisant les essences de bois feuillus locaux à chaque poste de construction avec une isolation paille et/ou chanvre. Ce projet intègre plusieurs dispositifs d'accueil de la faune dès la conception.

Ce projet Parc se veut ainsi laboratoire en matière d'accompagnement vers la transition écologique et de recours aux techniques de construction durables respectueuses de l'environnement dans une démarche collective et structurante.

IV-6	Accompagner l'utilisation du bois et de matériaux biosourcés dans la construction				Priorité de l'action	Récurrance
Opérations	A. Participer à la valorisation de l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés à l'échelle régionale				en cours	unique
	B. Construire un bâtiment démonstrateur exemplaire en bois local et matériaux biosourcés				à développer	unique
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opération A	✓	✓	✓	✓	✓	
Opération B				✓	✓	✓
Porteur de projet pressenti	PnrMR, FIBOIS					
Partenaires techniques et financiers	ONF, CRPF, FIBOIS, Région, Département, DREAL, PEFC Grand-Est.					
Type d'opération	Construction - formation - expérimentation - communication					
Besoins humains, techniques et financiers	Opération A. Temps agent alloué Opération B. 150 000 € en 2023 avec 25 jours - 600 000 € en 2024 avec 40 jours - 600 000 € en 2025 avec 40 jours					
Indicateur de suivi	Participation aux réunions du réseau PACTE Bois et biosourcé Grand-Est Construction du bâtiment démonstrateur					

SIGNATAIRES

Mme la présidente
du Copil FE et CFT,
Anne DESVERONNIERES

Mme la Directrice
de l'agence territoriale Aube-Marne
de l'Office national des forêts,
Clotilde BAYLE

Mme la Présidente du Parc naturel
régional de la Montagne de Reims,
Caroline BENOIT

Mme la Préfète
de la région Grand-Est,
Josiane CHEVALIER

M. le Président
du Conseil régional du Grand-Est,
Jean ROTTNER

M. le Président du
Conseil départemental de la Marne,
Christian BRUYEN

M. le Président MHCS,
Manuel REMAN

M. le Président du Centre régional
de la propriété forestière Grand-Est,
Vincent OTT

M. le Président de FIBOIS Grand-Est,
Thierry FRANCE-LANORD

M. le Président de l'Agence régionale
du Tourisme du Grand-Est,
Arnaud ROBINET

Mme la Présidente
de la Communauté urbaine
du Grand-Reims,
Catherine VAUTRIN

M. le Président de la Communauté
d'agglomération d'Épernay, Coteaux
et plaine de Champagne,
Franck LEROY

M. le Président de la
Communauté d'agglomération
de Châlons-en-Champagne,
Jacques JESSON

M. le Président de
la Communauté de communes
de la Grande Vallée de la Marne,
Dominique LÉVÊQUE

M. le Président de la Communauté
de communes des Paysages
de la Champagne,
Régis COUTANT

M. le Président de la Communauté
de communes de la Moivre
à la Coole,
Julien VALENTIN

M. le Président de la Communauté
de communes de la région
de Suippes,
François MAINSANT

M. le Président de PEFC Grand-Est,
François GODINOT

M. le Président des Communes
forestières de la Marne,
Joël DUVIVIER

M. le Président de Fransylva51
Guy LAURAIN

Mme la Présidente
de l'Agence de développement
touristique de la Marne,
Annie COULON

M. le Président
du Comité départemental
de la Randonnée pédestre,
Frédéric BROUET

M. le Président de la Fédération
départementale des chasseurs
de la Marne,
Jacky DESBROSSE

Mme la Présidente du Comité
départemental du cyclisme de la
Marne,
Catherine BARDIN

Membre de la Mountain Bikers
Foundation
Nicolas RENAUD

M. le Président du comité
départemental de course
d'orientation de la Marne,
Michel SOL

M. le Président
de la Mission Coteaux,
Maisons des Caves de Champagne,
Pierre-Emmanuel TAITTINGER

M. le Président de l'Université
de Reims, Champagne-Ardenne,
Guillaume GELLÉ

M. le Président de la Chambre
du Commerce et d'Industrie
de la Marne,
François GOMARIZ

M. le Président de la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat Grand-Est,
Dominique HAUTEM

Mme la Directrice départementale
de la Direction départementale
des territoires,
Catherine ROGY

Mme la Directrice régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt Grand-Est,
Anne BOSSY

Mme la Directrice régionale
des affaires culturelles Grand-Est,
Christelle CREFF

M. le Directeur régional
de l'environnement de
l'aménagement et du logement,
Hervé VANLAER

M. le Président du Cerf à 3 Pattes
Claude GAMICHON

M. le Président de l'Association
sportive et culturelle de Sermiers
José LOPEZ

M. le Président Syndicat
Intercommunal de la Gestion
forestière de Trépail
Arnaud BEAUFORT

M. le Président du Syndicat
Intercommunal de la Gestion
forestière de la Charmoise
Franck CALLENS

M. le Président de la coopérative
forestière marnaise,
Bernard LISCH

A large white triangle is positioned on a dark green background. The top and right sides of the triangle feature a white wood grain pattern. The word "Annexes" is printed in a bold, dark green font in the center of the white triangle.

Annexes

PERSPECTIVES

ACTIONS AVEC UN INTÉRÊT LOCAL MAIS REPORTÉES PAR MANQUE DE PORTAGE LOCAL OU DE TEMPS

Diagnostic social, tourisme durable

- ▲ Développer l'offre de mobilité dans les zones rurales ;
- ▲ Créer des ateliers café en forêt pour promouvoir la multifonctionnalité de la forêt ;
- ▲ Communiquer sur la qualité de l'air et la santé des forêts ;
- ▲ Mieux connaître les vertus de la forêt et développer une activité sur le bien-être ;
- ▲ Développer une offre locale de produits du terroir (forêt et vigne) ;
- ▲ Créer un livret sur l'histoire de l'homme et de la forêt sur le Triangle Marnais ;
- ▲ Réaliser un programme de recherche historique sur le Triangle Marnais.

Diagnostic gestion durable

- ▲ Créer davantage d'aires de protection fortes dans les forêts du territoire ;
- ▲ Étudier de la vulnérabilité des forêts face aux changements environnementaux et climatiques.

Diagnostic économie

- ▲ Créer des itinéraires sylvicoles efficaces en stockage du carbone ;
- ▲ Développer une culture locale de la construction peu présente chez le grand public ;
- ▲ Développer un marché haut de gamme, de luxe dans le domaine de l'ameublement, construction, agroforesterie ;
- ▲ Promouvoir des débouchés à forte valeur ajoutée : tonnellerie, design mobilier, recherche, biochimie, construction, lien vigne-forêt, etc. ;
- ▲ Développer la chimie verte ;
- ▲ Maîtriser le développement du bois énergie ;
- ▲ Vérifier l'adéquation de la réglementation via les contraintes naturelles du territoire et les faire évoluer (études - diagnostics) ;
- ▲ Former des référents en lien avec le Département Santé Forêt (contribuer à la caisse de résonance) ;
- ▲ Adapter la petite mécanisation et développer de nouvelles techniques ;
- ▲ Éviter l'exportation des rémanents ;
- ▲ Réserver l'exploitation d'arbres entiers aux sols assez riches ;
- ▲ Développer une sylviculture durable et raisonnée ;
 - > Continuer les Plans de développement de massif (PDM) et/ou Plans de Gestion durable (PGD) - CRPF ;
 - > Mobiliser durablement la ressource forestière (disponibilité forestière) ;
 - > Réaliser un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois sur le territoire ;
 - > Favoriser l'amélioration des peuplements feuillus (par exemple : intégrer les clauses du cahier des charges de la récolte forestière au contrat consommateur-producteur) ;
 - > Réaliser une étude sur les protocoles d'adaptation aux changements climatiques de la forêt : connaître les stratégies, méthodes pour la filière, le coût de la non-action et des mesures d'adaptation, etc. ;
- ▲ Augmenter la part de séchage et de rabotage sur le territoire ;
- ▲ Inciter à la création de plateformes de broyage et de stockage collectives de bois énergie ;
- ▲ Innover et expérimenter pour préparer l'avenir - recherche sur la forêt, la filière bois et les nouvelles activités économiques ;
- ▲ Mettre en place une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité ;
- ▲ Inciter à la création de circuits courts participatifs entre les différents acteurs du bois ;
- ▲ Sensibiliser les porteurs de projets et les professionnels à la construction bois et à l'utilisation du bois dans le domaine énergétique ;
- ▲ Mettre en place un réseau AMAP ;
- ▲ Maintenir, renforcer et soutenir le tissu d'entreprises artisanales du territoire (Filière bois) ;
- ▲ Développer les « petits » opérateurs locaux et mutualiser les efforts des entreprises (veille économique mutualisée - VEM) ;
- ▲ Contribuer à pérenniser et diversifier l'activité des scieries artisanales ;
- ▲ Associer un ensemble de partenaires de la filière bois sur le développement local et les circuits courts ;
- ▲ Créer des partenariats de distribution ;
- ▲ Développement de la marque FE.

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

AXE I – Tourisme durable, histoire et patrimoine											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Récurrence
I-1	Améliorer l'accès du public aux forêts domaniales	A. Phase étude	x	x					ONF, PnrMR, CD51, commune de Germaine	en cours	unique
		B. Recherche de financement	x	x	x				ONF, PnrMR, CD51, commune de Germaine	en cours	unique
		C. Réhabilitation de la voirie	x	x	x	x			ONF, PnrMR, CD51, commune de Germaine	en cours	unique
		D. Équipement d'accueil du public	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CD51, commune de Germaine	en cours	unique
I-2	Développer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts	A. Développer le lien train/vélo avec la ligne des bulles		x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	à développer	périodique
		B. Développer l'aménagement vélo dans les aires d'accueil			x	x			PnrMR, ONF	à développer	unique
		C. Renouveler la convention d'entretien des circuits entre l'ONF et le PnrMR			x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	unique
		D. Entretien des circuits existants	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	permanente
I-3	Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut niveau	A. Entretien des sentiers de randonnée existants et les équipements touristiques	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CDRP	en cours	permanent
		B. Créer des sentiers thématiques et inscription au PDIPR	x	x	x				ONF, PnrMR, CDRP	en cours	unique
		C. Réaliser une nouvelle édition du topoguide de « Le Parc à pied »	x						ONF, PnrMR, CDRP	en cours	unique
		D. Actualiser l'information disponible en ligne	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CDRP	en cours	permanent
		E. Réaliser la Grande traversée		x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CDRP	phare	périodique
I-4	Stimuler le développement d'offres / d'expériences de tourisme et de loisirs en forêt, durables et innovantes	A. Stimuler le développement de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims			x	x	x	x	ADT Marne, ONF, PnrMR	phare	unique
		B. Aider et accompagner l'installation de prestataires privés de loisirs et la création d'autres structures d'hébergement, création d'aires naturelles de camping, bivouac, etc.				x	x	x	ADT Marne, ONF, PnrMR	à développer	unique
		C. Évaluer la faisabilité et identifier les secteurs adaptés au développement de projets innovants touristiques en forêt				x	x	x	ADT Marne, ONF, PnrMR	à développer	unique

AXE I – Tourisme durable, histoire et patrimoine											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Réurrence
I-5	Étudier la fréquentation des forêts publiques du territoire	A. Mettre en place une étude de fréquentation		x	x	x	x	x	Université de Reims, ONF, PnrMR	phare	unique
		B. Coopérer avec des étudiants sur la fréquentation des forêts domaniales	x	x	x	x	x	x	Université de Reims, ONF, PnrMR	en cours	unique
I-6	Valoriser le patrimoine historique, culturel et naturel du massif forestier	A. Créer une application numérique sur le Chêne à la Vierge	x						ONF, PnrMR, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Service Archéologique de la Communauté urbaine du Grand Reims (CUGR), URCA, Association sportive et culturelle de Sermiers, etc.	en cours	unique
		B. Diffuser la culture scientifique autour des faux de Verzy	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CRPF, Service Archéologique de la Communauté urbaine du Grand Reims (CUGR), URCA, Association sportive et culturelle de Sermiers, etc.	en cours	unique
		C. Valoriser des données LIDAR	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CRPF, Service Archéologique de la Communauté urbaine du Grand Reims (CUGR), URCA, Association sportive et culturelle de Sermiers, etc.	en cours	unique
		D. Développer les partenariats pour renforcer les connaissances du territoire	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CRPF, Service Archéologique de la Communauté urbaine du Grand Reims (CUGR), URCA, Association sportive et culturelle de Sermiers, etc.	phare	unique
I-7	Développer l'Art en forêt	A. Recenser les lieux pouvant accueillir ou bénéficier d'aménagements artistiques	x		x			x	PnrMR, ONF, Association sportive et culturelle de Sermiers	à développer	unique
		B. Construire des parcours et œuvres artistiques en forêt	x		x			x	PnrMR, ONF, Association sportive et culturelle de Sermiers	à développer	périodique
		C. Créer des événements grand public	x		x	x	x	x	PnrMR, ONF, Association sportive et culturelle de Sermiers	à développer	périodique

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

AXE II - Communication											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Récurrance
II-1	Sensibiliser et vulgariser à la multifonctionnalité forestière	A. Communiquer les dates de chasse et d'exploitation forestière	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, FDC51, CRPF, agglomérations	phare	permanente
		B. Réaliser des chartes pour encadrer les loisirs en forêt	x		x				ONF, PnrMR, FDC51, CRPF, agglomérations	phare	unique
		C. Sensibiliser via des outils pédagogiques	x		x	x			ONF, PnrMR, FDC51, CRPF, agglomérations	phare	unique
II-2	Promouvoir les stratégies forestières en place sur le territoire	A. Suivre l'animation des démarches	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	en cours	permanente
		B. Mettre en place et alimenter le réseau social Chlorofil	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	phare	unique
		C. Diffuser des connaissances sur internet et mettre à jour les informations	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	en cours	permanente
		D. Rééditer un livret expliquant la démarche de labellisation FE et CFT			x				ONF, PnrMR	phare	unique
		E. Organiser « Un jour en Forêt d'Exception »	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	en cours	périodique
		F. Organiser les Rencontres forestières	x		x		x		ONF, PnrMR	en cours	périodique
		G. Assurer la représentation des labels sur les manifestations	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	en cours	permanente
II-3	Proposer une offre éducative pour le public scolaire pour découvrir les milieux forestiers et les métiers associés	A. Animer des sorties pour les scolaires de cycle 3 et 4	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	permanent
		B. Réaliser une convention cadre signée entre PnrMR et ONF sur l'accueil des scolaires	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	permanent
		C. Participer à la commission «éducation au territoire»	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	permanent

AXE II - Communication											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Réurrence
II-4	Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale	A. Harmoniser la signalétique en bordure de FD > Réflexion sur le contenu et le visuel des panneaux à destination des publics non-véhiculés à installer le long des sentiers forestiers. > Conception graphique, fabrication et pose selon le budget disponible		x	x				ONF	en cours	unique
		B. Harmoniser la signalétique à l'intérieur des FD > Conception et pose de panneaux d'information sur les points d'accueil du public, c'est-à-dire les aires d'accueil. > Conception et pose de panneaux de sensibilisation le long des sentiers selon les besoins.				x	x			ONF	en cours
II-5	Créer des événements multipartenariaux sur la multifonctionnalité de la forêt	A. Organiser des événements multipartenariaux			x			x	ONF, PnrMR, CMA, FIBOIS, PEFC, CRPF, Fransylva51, COFOR	phare	permanente
		B. Mettre en place des sorties multipartenariales		x		x		x	ONF, PnrMR, CMA, FIBOIS, PEFC, CRPF, Fransylva51, COFOR	phare	permanente
II-6	Mieux structurer la communication et le dialogue	A. Réflexion sur le dialogue Forêt-société et réalisation de son plan		x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	à développer	unique
		B. Définition et réalisation du plan de communication		x	x	x	x	x	ONF, PnrMR	à développer	unique

AXE III - Gestion durable											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Réurrence
III-1	Articuler les stratégies forestières et paysagères du territoire	A. Mutualiser les stratégies forestières et paysagères		x	x				Agglomérations, PnrMR, ONF, CRPF, Fransylva51, COFOR	à développer	permanente
		B. Communiquer sur les actions		x	x	x	x	x	Agglomérations, PnrMR, ONF	à développer	périodique
III-2	Accompagner la gestion forestière face aux risques naturels et climatiques	A. Mettre en place des outils pour analyser la vulnérabilité des forêts face aux changements environnementaux et climatiques			x	x	x	x	ONF, PnrMR	phare	périodique
		B. Reconstituer durablement les forêts qui ont dépéri ou qui sont en cours de dépérissement sur le territoire				x	x	x	ONF, PnrMR	phare	périodique
		C. Aider la filière à s'adapter aux changements climatiques via le développement des pépinières nécessaire à la production d'essences forestières d'avenir			x	x	x	x	ONF, PnrMR	phare	périodique
III-3	Créer des sites pilotes pour expérimenter de nouveaux itinéraires sylvicoles plus résilients	A. Créer des instances de gouvernance pour un consensus politique, scientifique et technique		x					PnrMR, Région Grand-Est	en cours	unique
		B. Mettre en place des expérimentations sur deux sites pilotes et suivre les impacts du CC			x	x	x	x	PnrMR, Région Grand-Est	phare	permanent
		C. Partager des retours d'expériences, valorisation et essaimage sur le reste du territoire			x	x	x	x	PnrMR, Région Grand-Est	à développer	périodique
III-4	Renouveler les guides de stations sur le territoire du Triangle Marnais	A. Synthétiser et réviser les guides et catalogues		x	x	x			CRPF, ONF	phare	périodique
		B. Réaliser des nouveaux supports		x	x	x			CRPF, ONF	phare	périodique
III-5	Développer une trame de vieux bois	A. Mettre en place des îlots de sénescence et îlots de vieillissement	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	phare	permanent
		B. Identifier et préserver des arbres porteurs de dendromicrohabitats (arbres-gîtes à chauve-souris, etc.)	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	permanent
		C. Améliorer les connaissances sur les espèces associées aux vieux bois et au bois mort		x	x			x	PnrMR, ONF	en cours	périodique
		D. Cartographier et inscrire la trame de vieux bois dans les documents de gestion	x	x	x	x	x	x	PnrMR, ONF	en cours	permanent

AXE III - Gestion durable											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Récurrance
III-6	Maintenir les espaces associés à la forêt	A. Préserver et/ou restaurer les milieux associés en forêts (landes acides, pelouses sèches, clairières, zones humides, mares forestières, ripisylves)	x	x	x	x	x	x	ONF, CRPF, PnrMR	à développer	permanente
		B. Œuvrer pour le développement d'une "Trame mare", notamment sur le territoire du PnrMR et travaux de restauration de mares forestières		x	x	x	x	x	ONF, CRPF, PnrMR	en cours	unique
		C. Améliorer l'état écologique des lisières forestières		x	x	x	x	x	ONF, CRPF, PnrMR	en cours	permanente
		D. Développer une gestion raisonnée des accotements routiers et desserte forestière enherbée (fauche tardive etc.)	x	x	x	x	x	x	ONF, CRPF, PnrMR	à développer	périodique
		E. Intégrer les milieux associés dans les plans de gestion forestiers	x	x	x	x	x	x	ONF, CRPF, PnrMR	à développer	permanente
III-7	Limiter la propagation des espèces envahissantes	A. Actualiser la cartographie et les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes et sensibiliser le public	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, FDC51, OFB (Centres nationaux d'études et de recherches appliquées), Direction départementale des territoires (DDT), FREDON, URCA(CERFE), Fransylva51	à développer	permanant
		B. Créer un site pilote raton laveur	x	x	x				ONF, PnrMR, FDC51, OFB (Centres nationaux d'études et de recherches appliquées), Direction départementale des territoires (DDT), FREDON, URCA(CERFE), Fransylva51	à développer	unique
III-8	Promouvoir et développer l'écocertification sur le Triangle Marnais	A. Actions de communication en faveur de l'écocertification PEFC	x	x	x	x	x	x	PEFC	phare	unique
		B. Formation des agents forestiers à l'écocertification			x	x	x	x	PEFC	phare	unique
		C. Randonnées et visite de terrain			x	x	x	x	PEFC	phare	périodique
		D. Développer l'écocertification FSC sur le Triangle Marnais			x	x	x	x	FSC	en cours	permanent

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

AXE III - Gestion durable											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Récurrance
III-9	Améliorer nos connaissances sur la biodiversité	A. Suivre les études menées par le PnrMR et l'ONF	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, Université de Reims, INRAE	en cours	périodique
		B. Étudier la génétique des faux de Verzy	x						ONF, PnrMR, Université de Reims, INRAE	en cours	unique
		C. Encadrer un stage et analyser la synthèse	x	x					ONF, PnrMR, Université de Reims, INRAE	en cours	unique
III-10	Former et informer les professionnels et les étudiants du territoire sur la filière forêt-bois	A. Former et informer les professionnels à la filière forêt-bois	x	x	x	x	x	x	ONF, PnrMR, CRPF, COFOR, Maison de l'Emploi Épernay	à développer	périodique
		B. Former et informer les étudiants/professionnels en reconversion			x	x	x		ONF, PnrMR, CRPF, COFOR, Maison de l'Emploi Épernay	à développer	périodique
III-11	Valoriser les zones naturelles sensibles à intérêt remarquable	A. Appliquer les plans de gestion des espaces protégés pour maximiser la biodiversité	x	x	x	x	x	x	ONF, AESN (selon les actions de gestion mises en œuvre sur la RBD mares de Verzy), DDT51, Commune d'Athis	en cours	permanente
		B. Développer et valoriser les études scientifiques au sein des espaces protégés							ONF, AESN (selon les actions de gestion mises en œuvre sur la RBD mares de Verzy), DDT51, Commune d'Athis	en cours	permanente
		C. Utiliser les sites patrimoniaux ou d'exception pour sensibiliser le public à la biodiversité remarquable du territoire, et aux bonnes pratiques de gestion	x	x	x	x	x	x	ONF, AESN (selon les actions de gestion mises en œuvre sur la RBD mares de Verzy), DDT51, Commune d'Athis	en cours	permanente
III-12	Optimiser la concertation et la sécurité sanitaire dans les pratiques de la chasse	A. Améliorer l'approche concertée de l'établissement des plans de chasse	x	x	x	x	x	x	FDC51, GIC de la Montagne de Reims, CRPF, ONF, PnrMR, Fransylva51	en cours	permanent
		B. Les relevés ICE	x	x	x	x	x	x	FDC51, GIC de la Montagne de Reims, CRPF, ONF, PnrMR, Fransylva51	en cours	permanent
		C. Suivre le programme de collecte par équarrissage	x	x	x	x	x	x	FDC51, GIC de la Montagne de Reims, CRPF, ONF, PnrMR, Fransylva51	en cours	permanent

AXE IV - Économie											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Récurrance
IV-1	Améliorer la cohérence foncière en forêt	A. Réduire le morcellement foncier privé sur les zones à intérêt écologique	x	x	x	x	x	x	CRPF, Fransylva51, groupements forestiers, COFOR	en cours	pemanente
		B. Promouvoir un réseau de desserte structurant afin d'améliorer la mobilisation des bois	x	x	x	x	x	x	CRPF, Fransylva51, groupements forestiers, COFOR	à développer	périodique
IV-2	Maintenir et accompagner les entreprises de travaux forestiers dans le développement durable de leur activité	A. Identifier les ETF intervenant sur le territoire, réaliser des diagnostics de l'activité des ETF et de leurs entreprises et des besoins dont ceux des clients			x	x	x		Association des ETF Grand Est, FIBOIS, PEFC, QTFGE, CRPF, Fransylva51, Coopératives forestières, ONF, COFOR	à développer	périodique
		B. Organiser des rencontres entre les ETF et des rencontres ETF/clients			x	x	x	x	Association des ETF Grand Est, FIBOIS, PEFC, QTFGE, CRPF, Fransylva51, Coopératives forestières, ONF, COFOR	à développer	périodique
		C. Développer des actions concrètes pour répondre aux besoins des ETF			x	x	x	x	Association des ETF Grand Est, FIBOIS, PEFC, QTFGE, CRPF, Fransylva51, Coopératives forestières, ONF, COFOR	à développer	périodique
IV-3	Accompagner les entreprises de la filière de transformation aval et améliorer la connectivité	A. Améliorer la connectivité entre la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} transformation en établissant un réseau entre les entreprises du territoire par des rencontres			x	x	x	x	CMA, Maison de l'Emploi Épernay	à développer	périodique
		B. Réaliser des audits personnalisés des entreprises pour les accompagner dans leurs innovations et optimiser leur fonctionnement actuel			x	x	x	x	CMA, Maison de l'Emploi Épernay	à développer	périodique
		C. Accompagner les entreprises pour la mise en œuvre de produits en bois local basique et à forte valeur ajoutée			x	x	x	x	CMA, Maison de l'Emploi Épernay	à développer	périodique
IV-4	Valoriser le bois local à travers l'innovation et les partenariats	A. Réaliser le projet avec l'École supérieure d'Art et de Design de Reims (ÉSAD)	x	x					PnrMR, ÉSAD, ONF, CRPF, coopératives (?)	phare	unique
		B. Réaliser des expérimentations sur le bois de merrain	x	x	x				PnrMR, ÉSAD, ONF, CRPF, coopératives (?)	en cours	unique
		C. Développer l'innovation et le partenariat dans le lien vigne-forêt				x	x			PnrMR, ÉSAD, ONF, CRPF, coopératives (?)	phare

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

AXE IV - Économie											
N° action	Nom action	Opérations	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Porteur	Priorité	Récurrance
IV-5	Organiser des échanges avec d'autres territoires forestiers - Projet interParcs	A. Préparation de l'appel d'offre	x						PnrMR, Forall studio	en cours	unique
		B. Candidature		x					PnrMR, Forall studio	en cours	unique
		C. Offre		x	x				PnrMR, Forall studio	en cours	unique
		D. Phase étude et réalisation du prototype			x				Ébéniste et équipe lauréate	phare	unique
		E. Production des mobiliers				x			Ébéniste, PnrMR	phare	unique
IV-6	Accompagner l'utilisation du bois et de matériaux biosourcés dans la construction	A. Participer à la valorisation de l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés à l'échelle régionale	x	x	x	x	x		PnrMR, FIBOIS	en cours	unique
		B. Construire un bâtiment démonstrateur exemplaire en bois local et matériaux biosourcés				x	x	x	PnrMR, FIBOIS	à développer	unique



MONTAGNE
DE REIMS

CHARTÉ
FORESTIÈRE
DE TERRITOIRE
du Triangle
Marnais



Avec l'accompagnement financier de :

La Région
Grand Est

LE DÉPARTEMENT
Marne